

Provincial Judges'

# JOURNAL

des juges provinciaux

ÉTÉ 2008 SUMMER – VOLUME 31 N° 1

••• Bienvenue à la Cour :  
les expériences de nos nouveaux juges •••

••• Welcome To The Court:  
The Experiences Of Our New Judges •••



**Gowns/Toges**  
Yukon



L'association Canadienne des juges des cours provinciales  
The Canadian Association of Provincial Court Judges

LaRue

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES JUGES DES COURS PROVINCIALES THE CANADIAN ASSOCIATION OF PROVINCIAL COURT JUDGES

## 2007 – 2008 DIRECTEURS / DIRECTORS

### Alberta

#### Judge Anne Brown

Provincial Court of Alberta  
Calgary Courts Centre  
Suite 1903 S, 601 - 5<sup>th</sup> Street S.W.  
Calgary, Alberta T2P 5P7

Tel / Tél. : 403 297-3156  
Fax / Télécopieur : 403 297-5287  
E-Mail / Courriel : A.Brown@just.gov.ab.ca

### British Columbia Columbia Britannique

Judge Robert A. Higinbotham  
Provincial Court of British Columbia  
226 - 850 Burdett Avenue  
Victoria, BC V6W 1B4

Tel / Tél. : 250 356-1032  
Fax / Télécopieur : 250 356-6779 (fax)  
E-Mail / Courriel : rhiginbotham@provincialcourt.bc.ca

### Manitoba

Judge John Combs  
Provincial Court of Manitoba  
1104 Princess Avenue - Room 200  
Brandon, MB R7A 0P9

Tel / Tél. : 204 726-6761  
E-Mail / Courriel : jcombs@judicom.gc.ca

### New Brunswick / Nouveau-Brunswick

#### Judge Anne Jeffries

Provincial Court of New Brunswick  
15 Market Square, 3<sup>rd</sup> Floor  
St. John, NB E2L 1E8

Tel / Tél. : 506 658-2119  
Fax / Télécopieur : 506 658-3759  
E-Mail / Courriel : ajeffries@judicom.gc.ca

### Military Judges / Les juges militaires

#### Commander Peter J. Lamont

Office of the Chief Military Judge  
101 Colonel By Drive  
Ottawa, ON K1A 0K2

Tel / Tél. : 819 994-7438  
Fax / Télécopieur : 819 997-6321  
E-Mail / Courriel : Lamont.PJ@forces.gc.ca

### Newfoundland and Labrador Terre-Neuve et Labrador

#### Judge Timothy J. Chalker

Provincial Court of Newfoundland and Labrador  
Law Courts Building  
Grand Falls-Windsor, NL A2A 1W9

Tel / Tél. : 709 292-4212  
Fax / Télécopieur : 709 292-4388  
E-Mail / Courriel : timothychalker@provincial.court.nl.ca

### Northwest Territories Territoires du Nord-Ouest

Judge Robert Gorin  
Territorial Court of the Northwest Territories  
P.O. Box 550  
Courthouse, 4093 - 49<sup>th</sup> Street  
Yellowknife, NT X1A 2N4

Tel / Tél. : 867 873-7604  
Fax / Télécopieur : 867 873-0203  
E-Mail / Courriel : Robert\_gorin@gov.nt.ca

### Nova Scotia / Nouvelle-Écosse

Judge Barbara Beach  
Provincial Court of Nova Scotia  
5250 Spring Garden Road  
Halifax, NS B3J 1E7

Tel / Tél. : 902 424-8762  
Fax / Télécopieur : 902 424-2212  
E-Mail / Courriel : bbeach@judicom.gc.ca

### Ontario

Justice George Beatty  
Ontario Court of Justice  
73 Dominion Street  
Brampton, ON L6L 2E6

Tel / Tél. : 705 645-9522  
Fax / Télécopieur : 705 645-7901  
E-Mail / Courriel : George.Beatty@jus.gov.on.ca

### Prince Edward Island Île du Prince-Édouard

Judge Jeffrey E. Lantz  
Provincial Court of P.E.I.  
Summerside Law Courts  
108 Central Street  
Summerside PEI C1N 3L4

Tel / Tél. : 902 888-8195  
Fax / Télécopieur : 902 888-8222  
E-Mail / Courriel : jlantz@judicom.gc.ca

### Québec

Juge Michel Babin  
Cour du Québec  
300, boul. Jean-Lesage R205  
Québec, QC G1K 8K6

Tel / Tél. : 418 649-3557  
Fax / Télécopieur : 418 646-8417  
E-Mail / Courriel : mbabin@judex.qc.ca

### Saskatchewan

Judge Sheila P. Whelan  
Provincial Court of Saskatchewan  
220-19<sup>th</sup> Street East  
Saskatoon, Saskatchewan S7K 2H6

Tel / Tél. : (306) 933-6682  
Fax / Télécopieur : (306) 933-8008  
E-Mail / Courriel : spwhelan@judicom.gc.ca

### Yukon

Judge Michael Cozens  
Territorial Court of Yukon  
Judges' Chambers  
P.O. Box 2703, J-3E  
Whitehorse, YT Y1A 2C6

Tel / Tél. : 867 667-5438  
Fax / Télécopieur : 867 393-6400  
E-Mail / Courriel : mcozens@territorialcourt.yk.ca

## CONSEIL DE DIRECTION / EXECUTIVE COUNCIL (TABLE OFFICERS)

### President / Président

Judge Thérèse Alexander  
Provincial Court of British Columbia  
Law Courts  
New Westminster, BC V3M 1C9

Tel / Tél. : 604 660-8565  
Fax / Télécopieur : 604 775-1052  
E-Mail / Courriel : talAlexander@judicom.gc.ca

### 1<sup>st</sup> Vice-President / 1<sup>er</sup> vice-président

Juge Jean Paul Decoste  
Cour du Québec  
Palais de Justice  
183, avenue de la Cathédrale C.P. 800  
Rimouski QC G5L 7C9

Tel / Tél. : 418 727-3817  
Fax / Télécopieur : 418 727-4128  
E-Mail / Courriel : jpdecoste@judicom.gc.ca

### 2<sup>nd</sup> Vice-President / 2<sup>ème</sup> vice-président

#### Judge Gerard M. Meagher

Provincial Court of Alberta  
Calgary Courts Centre, Ste. 1903 S,  
601-5<sup>th</sup> Street S.W. Calgary, Alberta T2P 5P7

Tel / Tél. : 403 297-3156  
Fax / Télécopieur : 403 297-5287  
E-Mail / Courriel : g.meagher@just.gov.ab.ca

### 3<sup>rd</sup> Vice-President / 3<sup>ème</sup> vice-président

Judge Robert Prince  
Judges Chambers' Court House  
403 Main Street  
Yarmouth, N.S. B5A 1G3

Tel / Tél. : 902 742-0504  
Fax / Télécopieur : 902 742-0678  
E-Mail / Courriel : rprince@judicom.gc.ca

### Past President / Président sortant

Judge Irwin E. Lampert  
Provincial Court of New Brunswick  
770 Main Street, P.O. Box 5001  
Moncton, NB E1C 8R3

Tel/Tél. : 506 856-2352  
Fax/Télécopieur : 506 856-3226  
E-Mail/Courriel : ilampert@judicom.gc.ca

### Executive Director / Directeur exécutif

Justice Russell J. Otter  
Ontario Court of Justice  
1911 Eglinton Avenue East  
Toronto, ON M1L 4P4

Tel / Tél. : 416 325-7203  
Fax / Télécopieur : 416 325-0987  
E-Mail / Courriel : Russell.Otter@ocj-cjo.ca

**L'Association Canadienne des juges des cours provinciales**

Le Journal des juges provinciaux est une publication de l'Association canadienne des juges des cours provinciales. Ce journal est publié deux fois par an et distribué à plus de 1800 exemplaires. Les commentaires et opinions qu'il contient ne peuvent pas être considérés comme l'expression de la position de l'Association canadienne sauf indication à cet effet.

**The Canadian Association of Provincial Court Judges**

The Provincial Judges' Journal is a publication of the Canadian Association of Provincial Court Judges. Views and opinions are not to be taken as official expressions of the Canadian Association's policy unless so stated. The Journal is published twice a year and has a distribution of over 1800 copies.

[www.judges-juges.ca](http://www.judges-juges.ca)

**Co-éditeur / Co-Éditeur**

Madame la juge Odette Perron  
Cour du Québec  
Palais de Justice de Salaberry-de-Valleyfield  
180, rue Salaberry  
Salaberry-de-Valleyfield, (Québec) J6T 2J2  
Tél. / Tel : 450 370-4026 / 450 370-4034  
Télécopieur / Fax : 450 370-0370  
Courriel / E-mail : operron@judex.qc.ca

**Co-éditeur / Co-Editor**

Judge David C. Walker  
Provincial Court of New Brunswick  
41 King Street  
St. Stephen, NB E3L 2C1  
Tél. / Tel : 506 466-7507  
Courriel / E-mail : dwalker@judicom.gc.ca

**Coordination de la production, design graphique et gestion de l'envoi postal :**

**Graphic Design, Production Coordination and mailing:**

Fleur de lysée design graphique  
1124, Marie-Anne Est, bureau 31  
Montréal (Québec) H2J 2B7  
514 528-8618

**Traduction / Translation**

Anglais-français / English-French  
Lorraine Boudreau (Saint-Bruno, Qc)  
Français-anglais / French-English  
Karine Laperrière (Sept-Îles, Qc)  
Sondra Showers (Victoria C.B.)

**Page couverture :**

L'illustration de la page couverture a été créée par le juge Jean La Rue, de la Cour du Québec à Saint-Jérôme. Le juge La Rue est un artiste bien connu dont les œuvres ont été exposées dans certaines galeries du Québec.

**Cover page:**

The illustration on the cover was created by Judge Jean La Rue of the Court of Québec in St. Jerome. Judge La Rue is a noted artist whose works have been displayed in several Quebec galleries.

ÉTÉ 2008 SUMMER – VOLUME 31 N° 1

**ÉDITORIAL**

**PRIMEURS ET RECRUES PROMETTEUSES**

Juge Odette Perron, Québec, co-éditeur ..... 4

**ENFIN L'ÉTÉ!**

Juge David Walker, Nouveau-Brunswick, co-éditeur ..... 5

**SOMMAIRE DE NOS ACTIVITÉS**

Juge Thérèse Alexander, présidente ..... 6

**RAPPORT DU DIRECTEUR/ SECRÉTAIRE-TRESORIER EXÉCUTIF**

Le juge Ross Otter, directeur exécutif ..... 8

**L'ACJCP ACCUEILLE LES JUGES DES COURS MUNICIPALES DU QUÉBEC**

Juge Marie Brouillet,  
Juge à la Cour Municipale de Montréal ..... 32

**LA CHRONIQUE INFORMATIQUE**

**PREMIÈRE TOUCHE**

Juge Gary Cohen, Colombie-Britannique ..... 34

**VOLET INTERNATIONAL**

**LES ROBES DES MAGISTRATS BELGES** ..... 37

**TOGES**

**LES TOGES DU YUKON : MAGIE ET MYSTÈRE** ..... 38

**CONGRÈS QUÉBEC 2008**

Juge Jean-Paul DeCoste, Cour du Québec ..... 40

**UN AVANT-GOÛT DU QUÉBEC :**

**L'AFFAIRE WILBERT COFFIN**

Juge Jean-Paul DeCoste, Cour du Québec ..... 42

**LES PROGRAMMES DE FORMATION DES NOUVEAUX JUGES**

Juge Deirdre Potheary, Colombie-Britannique ..... 46

**LE COLLOQUE CONJOINT COUR DU QUÉBEC – COUR DE JUSTICE DE L'ONTARIO EN MATIÈRE DE JUSTICE PÉNALE POUR ADOLESCENTS : UN SUCCÈS SUR TOUTE LA LIGNE !**

Juge Jean-François Gosselin, J.C.Q.  
Associé judiciaire, INM ..... 48

**COLLOQUE SUR LES NOUVEAUX ENJEUX: POURQUOI L'ÉGALITÉ DES SEXES**

**ENTRE ENCORE EN JEU** ..... 50

**9<sup>e</sup> CONFÉRENCE BIENNALE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES FEMMES JUGES (AIFJ) À PANAMA CITY « JUSTICE POUR TOUS : ACCÈS, DISCRIMINATION, VIOLENCE ET CORRUPTION »**

Juge Rosemary Weisgerber, Saskatchewan  
Présidente, chapitre canadien de l'AIFJ ..... 52

**J'AI LU...**

Note de lecture par le juge Gilles Renaud, Ontario .... 54



**EDITORIAL**

**BREAKING NEWS AND NEW RECRUITS**

Judge Odette Perron, Quebec, co-éditeur ..... 4

**SUMMER AT LAST!**

Judge David Walker, co-éditeur, New Brunswick ..... 5

**SUMMARY OF OUR ACTIVITIES**

Judge Therese Alexander, president ..... 7

**REPORT OF THE EXECUTIVE DIRECTOR/ SECRETARY/TREASURER**

Judge Russ Otter, executive director ..... 9

**THE CAPCJ WELCOMES QUEBEC MUNICIPAL COURT JUDGES**

Justice Marie Brouillet,  
Montreal Municipal Court Judge ..... 33

**COHEN'S COMPUTER CORNER**

**SHORTCUTS**

Judge Gary Cohen, British Columbia ..... 35

**VOLET INTERNATIONAL**

**BELGIAN MAGISTRATE GOWNS** ..... 37

**GOWNS**

**YUKON ROBES: THE MAGIC AND THE MYSTERY** ..... 39

**QUEBEC CONFERENCE 2008**

Judge Jean-Paul DeCoste, Cour du Québec ..... 41

**A TASTE OF QUEBEC: THE WILBERT COFFIN CASE**

Judge Jean-Paul DeCoste, Cour du Québec ..... 44

**EDUCATION PROGRAMS FOR NEWLY-APPOINTED JUDGES**

Judge Deirdre Potheary, British Columbia ..... 47

**JOINT SYMPOSIUM COUR DU QUÉBEC – ONTARIO COURT OF JUSTICE AND THE YOUTH CRIMINAL JUSTICE ACT: A COMPLETE SUCCESS!**

Justice Jean-François Gosselin, Q.C.J.  
Judicial Associate, NJI ..... 49

**EMERGING ISSUES CONFERENCE:**

**WHY GENDER EQUALITY STILL MATTERS** ..... 50

**THE PANAMA CITY INTERNATIONAL ASSOCIATION OF WOMEN JUDGES (IAWJ) 9<sup>th</sup> BIENNIAL CONFERENCE "JUSTICE FOR ALL:**

**ACCESS, DISCRIMINATION, VIOLENCE AND CORRUPTION"**  
Rosemary Weisgerber, Provincial Court of Saskatchewan  
President, Canadian Chapter of the IAWJ ..... 53

**BY THE BOOK**

Summary by Justice Gilles Renaud, Ontario ..... 54

## PRIMEURS ET RECRUES PROMETTEUSES

Nous nous retrouvons en cette belle saison pour vous présenter plusieurs nouveautés.

Tout d'abord le thème de cette édition porte sur les programmes que chaque province élabore pour accueillir ses nouveaux juges et sur un mot d'une nouvelle recrue. Au Québec nous les surnommons affectueusement nos «bébés-juges».

Évidemment notre Association orchestre aussi 2 séminaires pour nos juges nouvellement nommés, celui du Lac Carling qui en était cette année à sa 31<sup>ème</sup> édition et celui plus jeune de Niagara-on-the-Lake de concert avec l'Institut National de la Magistrature.

Nous ajoutons 2 nouvelles chroniques à notre Journal, l'une concernant des conseils en informatique, gracieuseté de notre «technicien spécialisé», Gary Cohen de la Colombie Britannique et l'autre introduisant les toges de collègues internationaux.

Nous débutons par la Belgique et nous souhaitons faire le tour du monde au cours des prochaines années.

Nos nouveaux membres des Cours municipales de la Province de Québec nous présenteront tour à tour leur juridiction, débutant par la Cour municipale de la ville de Montréal.



***Nous ajoutons 2 nouvelles chroniques à notre Journal, l'une concernant des conseils en informatique, gracieuseté de notre «technicien spécialisé», Gary Cohen de la Colombie Britannique et l'autre introduisant les toges de collègues internationaux.***



Nous sentons ici au Québec une grande fébrilité en vue des retrouvailles de novembre prochain pour souligner le 400<sup>ème</sup> anniversaire de la ville de Québec et le 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Cour du Québec.

J'espère vous y retrouver en grand nombre, d'ici là, bon été, bonnes lectures et bonnes vacances.

Cour du Québec

  
Co-éditrice

## BREAKING NEWS AND NEW RECRUITS

Here we are, the beautiful season before us, to present you what's new.

To begin, the theme of this edition is on each province's program welcoming newly-appointed judges and on the words of a newcomer. In Quebec, we kindly name them our "baby judges".

Obviously, our Association also organizes 2 seminars for our newly-appointed colleagues, that of Lac Carling, this year being the 31<sup>st</sup> edition, and the most recent, the Niagara-on-the-Lake one, in collaboration with the National Judicial Institute.

We are adding two new chronicles to our newspaper, one on computer advice, thanks to our "specialized technician", Gary Cohen, of British Columbia, and the other introducing gowns from our international colleagues.

We start with Belgium and we wish to travel the world in the upcoming years.

Our new Municipal Court members from Quebec will present their jurisdiction, starting with the Montreal Municipal Court.

We can sense, here in Quebec, the fever surrounding the November gathering to celebrate the 400<sup>th</sup> anniversary of Quebec City, and the 20<sup>th</sup> anniversary of the Court of Quebec.



***We are adding two new chronicles to our newspaper, one on computer advice, thanks to our "specialized technician", Gary Cohen, of British Columbia, and the other introducing gowns from our international colleagues.***



I hope to see many of you there, and until then, have a great summer, enjoy your reading and your vacation.

Court of Quebec

  
Joint editor



Juge Odette Perron,  
Québec, co-éditeur  
Judge Odette Perron,  
Québec, co-editor

## ENFIN L'ÉTÉ!

Au moment d'écrire ces lignes, de fortes pluies se sont abattues sur le Nouveau-Brunswick. Combinées aux abondantes chutes de neige de l'hiver dernier, elles entraînent d'importantes inondations sur la rivière St-Jean. Après un si long hiver, bien que le printemps soit le bienvenu, son prix toutefois s'avère élevé! Mais l'été approche rapidement et avec lui, la parution de l'édition d'été de notre Journal.



Juge David Walker,  
Nouveau-Brunswick, co-éditeur  
Judge David Walker,  
co-editor, New Brunswick

Le thème est « les nouveaux juges et leur formation » et nous espérons que vous le trouverez fort intéressant. Le succès du Journal dépend des nombreuses contributions de nos membres. La juge Perron et moi-même avons amorcé la planification de cette édition il y a quelques mois et avec l'appui de notre conseil consultatif, avons adressé une requête à chacun des directeurs de l'Association qui à leur tour ont trouvé plusieurs collaborateurs au sein de leur cour respective en vue d'obtenir des articles.

La réponse a dépassé toutes les attentes. Comme vous le verrez, nous avons des articles provenant d'un océan à l'autre et souvent, plusieurs d'une même cour. Les sujets abordés sont instructifs, personnels, émouvants et touchants. Ils relatent bien la joie et l'émerveillement de la

nomination, l'appréciation du nouveau rôle de juge ainsi que l'importance que revêtent la formation, le mentorat et la camaraderie qui nous lient.

Nous soulignons la contribution de la cour ayant le plus récemment rallié les rangs de notre Association, la cour municipale du Québec, en particulier les juges de la cour municipale de Montréal.

La très populaire section sur les toges présente un article sur l'histoire fascinante et les traditions à l'origine de la toge des juges du Yukon et nous avons atteint le statut international grâce à un article en provenance de la Belgique.

Les plans et programmes de formation offerts à tous nos juges, nouveaux et expérimentés, sont détaillés. Nous avons des comptes-rendus de notre président et du directeur exécutif, la revue du livre du juge Renaud et une autre illustration du juge La Rue. Le juge Cohen a gracieusement rédigé ce que nous espérons être le premier d'une série d'articles portant sur la technologie. Vous trouverez également une captivante revue du procès pour meurtre de Wilbert Coffin en 1954 – un sujet qui de toute évidence continue de faire des remous dans La Belle Province.

La prochaine édition du journal sera consacrée à la conférence annuelle qui aura lieu à Québec en novembre prochain et nous planifions déjà l'édition de l'été 2009. Vos commentaires et vos suggestions de thèmes pour les éditions futures sont les bienvenus et nous anticipons avec plaisir de rencontrer nos lecteurs québécois!

David C. Walker  
Cour provinciale du Nouveau-Brunswick  
Coéditeur

## SUMMER AT LAST!

As I write this, there have been heavy rains in New Brunswick, and with the massive snowfalls we have had this winter, there is now extensive flooding on the St. John River. After such a long winter, while spring is welcome, it's arriving with quite a price! But summer is fast approaching and with that comes the Summer Issue of the Journal.

Our theme is newly appointed Judges and their training, and we think you will find it very interesting. The Journal depends for its success on the many contributions from our member Judges. Judge Perron and I began planning the issue some months ago and with the support of our Advisory Board, a request for articles went to each of the Directors of the Association who in turn found many willing contributors from their respective Courts.

The response was incredible. As you will see, we have articles from coast to coast and many times, more than one from each Court! These are informative, personal, emotional, and moving. They capture well the joy and wonderment at appointment, the appreciation of their new role as Judges, and their dependence upon the training, mentoring and fellowship from other Judges.

We welcome a contribution from our newest member of the Municipal Courts of Quebec, and in particular the Municipal Court Judges from Montreal.

Our popular Gown section includes the fascinating history and traditions contained within the Yukon Judges' robes, and we have become international, with a contribution from Belgium.

Education plans and programs for all our Judges-new and old are detailed. We have updates from our President, Executive Director, Justice Renaud's book review, and another creation from Judge La Rue. Judge Cohen has graciously provided what we hope will be the first of a regular technology column. There is a fascinating review of the 1953 murder trial of Wilbert Coffin -obviously a topic that continues to stir controversy in La Belle Province.

Our next issue will be devoted to the Annual Meeting in Quebec in November, and we have begun planning for our 2009 Summer issue. We welcome feedback and any suggestions for themes for future issues, and of course to meeting many of our readers in Quebec!

David C. Walker  
Provincial Court of New Brunswick  
Co-editor.

# SOMMAIRE DE NOS ACTIVITÉS

**Il semble qu'hier encore nous participions à la conférence conjointe de l'ACJCP et de l'Association des juges américains, en septembre 2007, réunissant plus de 600 juges et leurs conjoints. Grâce aux efforts de plusieurs, la conférence fut un grand succès. Et voilà que la moitié de l'année 2008 est déjà derrière nous. L'ACJCP continue d'œuvrer sur plusieurs questions primordiales tout en se préparant pour une conférence encore plus importante : Quel juge pour quelle société dans la ville de Québec du 3 au 8 novembre 2008.**

Au cours des six derniers mois, ce fut un privilège pour moi et certains membres de l'exécutif de rencontrer les juges de plusieurs associations provinciales, notamment de Colombie-Britannique, de la Saskatchewan afin d'y souligner un hommage spécial au Juge Gerry Seniuk en reconnaissance de son apport significatif à l'ACJCP, du Manitoba et du Québec. Des rencontres sont prévues avec les associations provinciales de l'Ontario (mai), de l'Alberta (septembre) ainsi qu'avec les juges du Nouveau-Brunswick, de Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve lors du Programme de formation des provinces de l'Atlantique en octobre prochain.

En février 2008, j'ai participé au nom de l'ACJCP à un panel sous le thème *Ouvrir les portes à la justice* lors de l'Assemblée de la mi-hiver du Conseil de l'Association du barreau canadien, à Yellowknife.

L'ABC s'est révélée être d'un soutien indéfectible pour l'ACJCP et pour les juges canadiens en général. Les membres de la direction participeront à la Conférence juridique canadienne de l'ABC qui se tiendra à Québec au mois d'août. Cette conférence nationale fournit à l'ACJCP une occasion unique de rencontrer les membres de la direction de l'ABC, le ministre de la justice et la juge en chef Beverley McLachlin et de discuter de manière informelle des enjeux auxquels sont confrontés les juges des cours provinciales. J'encourage chacun de vous à participer à cette conférence qui propose des sujets intéressants et d'actualité.

À la fin d'avril, l'ACJCP a présenté son programme annuel de formation des nouveaux juges au lac Carling, au Québec. Nous avons souhaité la bienvenue à 52 nouveaux juges de toutes les cours provinciales au Canada. Pour la plupart, il s'agissait de leur premier contact avec l'ACJCP. Le directeur exécutif Russ Otter a procédé à l'ouverture du programme et les membres de la direction ont participé au banquet de clôture et aux dernières présentations. Nous désirons remercier chaleureusement les organisatrices, les juges Elizabeth Corte et Danielle Côté de la cour du Québec, qui ont travaillé avec acharnement, encore cette année, pour assurer le succès de ce programme.

Les membres de la direction, les directeurs provinciaux et les présidents de plusieurs comités se sont rencontrés à Montréal du 25 au 27 avril pour la réunion du conseil de l'ACJCP. Le juge David Orr, président du comité sur le droit, a présenté un compte-rendu de sa rencontre avec les représentants du ministère de la justice qui avait lieu à Montréal plus tôt dans la semaine. La rencontre portait sur les déclarations de la victime.

Le comité Compensation/Rémunération travaille actuellement à un projet pour établir une norme nationale pour l'établissement et l'estimation des coûts des pensions pour les juges.

Le comité Égalité et Diversité continue de développer son guide du juge basé sur le contexte social et son partenariat avec l'Institut national de la magistrature dans ce projet. Le comité a récemment complété un document portant sur l'article 15 de la Charte maintenant disponible à la bibliothèque judiciaire de l'INM. Le comité évalue également la politique de l'ACJCP en matière d'égalité et diversité, adoptée il

ya plusieurs années par l'Association. Un rapport sur cette question sera soumis à l'automne.

Le comité Éducation nationale continue de chapeauter les différents comités provinciaux de formation. Il poursuit son partenariat avec d'autres organisations en vue d'offrir des programmes de formation pour les juges de la cour provinciale et de créer de nouveaux programmes là où le besoin se fait sentir.

Les directeurs provinciaux ont été sollicités afin de rechercher des candidats intéressés à succéder à la présidence des comités Éducation et Égalité et Diversité, puisque les présidentes de ces comités respectifs, les juges Deirdre Potheary, Maryka Omatsu et Juanita Westmoreland-

Traore prendront leur « retraite » cet automne. Nous les remercions pour leur travail dévoué et leurs contributions à l'ACJCP depuis de nombreuses années. Notre association préconise un processus de sélection ouvert et transparent et toute marque d'intérêt peut être transmise à un membre de l'exécutif ou à un directeur provincial.

En 2007, l'ACJCP a commandé une étude sur la Récusation au Professeur Phillip Bryden de l'Université de Moncton. Les résultats de cette étude seront particulièrement utiles à nos membres qui siègent dans de petites communautés.

À l'invitation de la juge en chef Beverley McLachlin, l'ACJCP a été invitée à participer à un nouveau projet national visant à améliorer l'accès à la justice pour les questions de droit civil et familial. Le but est de regrouper les intervenants du public et de tous les secteurs de la communauté juridique afin d'identifier les priorités, de travailler sur des initiatives communes et d'arriver à des résultats concrets afin d'améliorer l'accès à la justice dans ces domaines du droit. Il est primordial que les juges de la cour provinciale soient parties à tout dialogue portant sur les questions liées à la justice. Il y va de la crédibilité de l'ACJCP comme porte-parole national des juges des cours provinciales, lorsqu'une invitation à participer à une initiative nationale de cette importance est formulée.

Le conseil a également étudié la possibilité d'envoyer une délégation de l'ACJCP en Chine l'an prochain. Nous avons en effet reçu une invitation officielle afin qu'une petite délégation se rende en Chine en 2009. En raison du peu d'espace dans les salles d'audience et autres limites logistiques, la délégation sera restreinte à 55 juges membres de l'ACJCP. Nous en sommes encore aux stades de la planification, mais déjà, les marques d'intérêt sont phénoménales. Les dates proposées (sujet à confirmation par les hôtes chinois) seraient les deux premières semaines de mai 2009. Les détails du processus de sélection suivront très prochainement.

Une récente formation en communications a permis de mettre l'emphase sur l'importance du site internet pour une organisation. Il est une porte sur le monde et précise les buts et priorités de l'organisation. Le webmestre de l'ACJCP, le juge Greg Brown de Terre-Neuve, a fait un travail incroyable afin de garder le site à jour, mais apprécierait de l'aide en ce qui a trait au contenu. Nous demandons aux membres ayant un petit côté « techno » et qui aiment écrire (ou encourager d'autres à le faire) de contacter un membre du comité exécutif ou le juge Brown.

Avec l'aide de l'équipe technique de l'ABC, notre réseau de courriels est maintenant en place et nous irons de l'avant avec l'envoi d'informations importantes, de rapports de comités, d'avis et de mises à jour directement dans votre boîte aux lettres électronique.

Nos collègues du Québec travaillent actuellement très fort à préparer la Conférence 2008 dans la ville de Québec. Cette année annonce le 40<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la ville de Québec. La conférence se tiendra à l'Historique Château Frontenac et promet un programme de formation extraordinaire ainsi que diverses activités sociales. Il sera possible de réserver en ligne et plus de détails vous seront communiqués bientôt. Réservez tôt, il

Juge Thérèse Alexander,  
présidente  
Judge Therese Alexander,  
president



# SUMMARY OF OUR ACTIVITIES

It seems like yesterday when we attended in Vancouver for CAPCJ's joint conference with the American Judges Association: "Judicial Excellence" in September 2007. We welcomed more than 600 judges and their partners. Thanks to the efforts of many, the conference was a great success. It is now halfway through 2008. CAPCJ continues to work on a number of focus issues as it prepares for an even larger and more ambitious conference: "Which Judge for Which Society" in Quebec City, November 3-8<sup>h</sup>, 2008.



Russell Otter, Irwin Lampert, Gerry Meagher, Therese Alexander, Jean-Paul Decoste et Robert Prince

Throughout the last six months it has been a privilege for me and other members of the executive to meet with judges from a number of provincial associations: British Columbia, Saskatchewan where a special tribute was awarded to judge Gerry Seniuk in recognition of his significant contribution to CAPCJ, Manitoba and Quebec. Future meetings are planned for Ontario (May), Alberta (September) and with judges from New Brunswick, Nova Scotia, Prince Edward Island and Newfoundland at the upcoming Atlantic Education Conference in October.

In February 2008 I participated in a panel on behalf of CAPCJ: "Opening the Doors to Justice", at the Canadian Bar Association's mid-winter Meeting in Yellowknife

The CBA has been a source of unfailing support for CAPCJ and Canadian judges generally. The executive officers will be attending the CBA's Canadian Legal Conference in Quebec City this August. This national conference provides CAPCJ with a unique opportunity to meet with the CBA national executive, the Minister of Justice and Chief Justice Beverley McLachlin for informal discussions about matters affecting Provincial Court judges. I encourage each of you to attend this conference-it is always topical and interesting.

In late April CAPCJ presented its annual New Judges Training Program at Lac Carling, Quebec. We welcomed 52 new Provincial Court Judges from across Canada. For most this was their first exposure to CAPCJ. Executive Director Russ Otter opened the program and the Executive Officers attended the closing banquet and final sessions. Many thanks to the organizers, Judges Elizabeth Corte and Danielle Cote from the Cour du Québec who both worked tirelessly to ensure the success of this program again this year.

The Executive Officers, Provincial Directors and several committee chairs met in Montréal from April 25<sup>th</sup>-27<sup>th</sup> for CAPCJ's Spring Board meeting. Judge David Orr, chair of the Committee on the Law reported on its recent meeting with representatives from the Department of Justice in Montreal earlier that same week. The topic of the meeting was victim impact statements.

The Compensation Committee is working on a project to establish a national standard for the costing and valuation of judicial pensions.

The Equality and Diversity Committee continues to develop its social context guide to judging and is partnering with the NJI on this project. It has recently completed a Section 15 Charter resource which is now available in the NJI Library. The committee is also evaluating the CAPCJ equality and diversity policy adopted by the association several years ago. They will be reporting on this matter in the fall.

The national Education Committee continues to work as the umbrella for the various provincial education committees. It continues to partner with other organizations to support delivery of education programming for provincial court judges, and to create new programs where a need is established.

Provincial Directors have been requested to seek out interested candidates to succeed the chairs of both the Education and Equality and Diversity Committees as their respective long-serving chairs, Judge Deirdre Potheary and Judges Maryka Omatsu and Juanita Westmoreland-Traore will be "retiring" this fall. We

thank them for their years of dedicated service and contributions to CAPCJ. Our association is committed to an open and transparent selection process and any expressions of interest may be directed to any member of the Executive or Provincial Director.

In 2007 CAPCJ commissioned a study on Judicial Disqualification to be prepared by Professor Phillip Bryden from the University of Moncton. The results of this project will be particularly useful to those members who preside in smaller communities.

At the invitation of Chief Justice Beverley McLachlin, CAPCJ has been invited to participate in a new national initiative aimed at improving access to justice in civil and family matters. The goal of the initiative is to bring together representatives of the public and all sectors of the justice community to identify priorities, work together on joint initiatives and achieve concrete results to improve access to justice in civil and family matters. It is imperative that provincial court judges be a part of any dialogue on justice issues. It speaks to CAPCJ's credibility as the national voice of Provincial Court judges when it is asked to participate in such important national initiatives.

The Board also discussed a proposal to send a CAPCJ delegation to China next year. We have received an official invitation to send a small delegation to China in 2009. Due to space and other logistical limitations, the delegation will be limited to 55 CAPCJ members (judges). We are still in the planning stages but already the expressions of interest have been overwhelming. The proposed dates (subject to confirmation by our Chinese hosts) will be the first two weeks of May 2009. Particulars of the selection process will follow shortly.

A recent media trying session served to emphasize the importance of an organization's website. It is a portal to the outside world and it defines an association's goals and priorities. CAPCJ's Webmaster, Judge Greg Brown from Newfoundland has done a great deal of work to keep the site current, but he could use some assistance with its content. We are requesting that members with any "techie-like" tendencies and who like to write (or encourage others to do so) to contact any member of the Executive or Judge Brown directly.

With the support of the CBA technical team, our CAPCJ dedicated e-mail network is now set up and we will be moving toward sending important information, committee reports, notices and updates directly to members' e-mail inbox. We remain committed to enhancing communications with individual members. We hope that this new e-mail channel will enhance the flow of information and keep the membership abreast of issues and developments in a timely manner.

Our colleagues in Quebec are currently working very hard to prepare for Conference 2008 in Quebec City. This year is the 400<sup>th</sup> anniversary of the founding of Quebec City. The conference will take place at the historic Chateau Frontenac and promises an inspired education program together with numerous social activities. There will be online registration and further details will follow shortly. Book early this is an event not to be missed! Future CAPCJ Conference locations include Calgary (2009), Halifax (2010) Saskatchewan (2011), and Ontario (2012)

➔ Page 9

# RAPPORT DU DIRECTEUR/ SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EXÉCUTIF

Le conseil exécutif continue de tenir ses téléconférences mensuelles auxquelles sont invités à participer tous les directeurs provinciaux. Une fois approuvés et traduits en français, les procès verbaux de ces conférences sont transmis aux directeurs pour être distribués à nos membres à travers le Canada. Il me fait plaisir de vous informer que tous nos membres font maintenant partie de la base de données mise sur pied avec l'aide de l'ABC. Nous pourrions dorénavant communiquer par courriels avec tous nos membres de manière rapide et efficace.

Le processus budgétaire pour l'année financière qui s'étend du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009 est maintenant complété. La rencontre du conseil a eu lieu à Montréal les 26 et 27 avril 2008. Il s'agit du premier budget déficitaire depuis plusieurs années. La raison principale de ce léger déficit est le montant alloué pour l'étude sur l'évaluation des régimes de pensions, préparée par notre comité Compensation/Rémunération. Il s'agit d'une dépense non récurrente. Ce déficit sera épongé grâce à nos réserves.

## Subvention annuelle

J'ai soumis notre demande annuelle au ministère fédéral de la Justice pour l'octroi d'une subvention de 100 000\$. Cette subvention continue de jouer un rôle crucial pour nous permettre de planifier et de mettre sur pied plusieurs programmes de formation et autres services dans les deux langues officielles. Aucune rencontre n'est prévue avec le ministre fédéral de la Justice, Rob Nicholson, avant le mois d'août 2008 lors de la convention annuelle de l'ABC. Nous espérons que cette subvention essentielle sera maintenue.

## Rencontre du printemps

Plusieurs autres sujets intéressants ont été abordés lors de la réunion du conseil ce printemps à Montréal. L'étude sur la récusation est en attente afin que d'autres questionnaires soient complétés avant la rédaction du rapport. L'opinion juridique sur les avantages et inconvénients de s'incorporer est toujours en préparation. En ce qui concerne le voyage en Chine, le conseil d'administration a décidé de restreindre le nombre de juges uniquement en raison du manque d'espace dans les cours chinoises. Chaque association

provinciale choisira un juge et les places restantes seront attribuées par une loterie. Les détails vous seront transmis par courriel.

## Conférences à venir

L'organisation de notre conférence annuelle qui se tiendra du 2 au 8 novembre 2008 dans le cadre des fêtes du 400<sup>e</sup> anniversaire de la ville de Québec va bon train. La cour d'appel du Québec, la cour du Québec et plusieurs juges étrangers participeront à cette conférence. Ne tardez pas à vous enregistrer en ligne. La planification de la conférence de Calgary, Alberta, qui se tiendra du 21 au 26 septembre 2009 se poursuit. Quant à la conférence de Halifax en Nouvelle-Écosse qui se tiendra du 25 septembre au 2 octobre 2010, son organisation est déjà amorcée. Veuillez inscrire dès maintenant ces dates à vos agendas.

## Travail des comités

Plusieurs de nos comités continuent d'être très actifs. Le comité Éducation nationale relève des défis innovateurs avec le Programme de formation des nouveaux juges et le Programme fondé sur les aptitudes. Il en va de même avec le Programme de formation pour les Prairies et les Territoires. Le comité prépare également un programme exceptionnel pour notre conférence annuelle à Québec. Le comité Égalité et Diversité poursuit son excellent travail avec un guide électronique et diverses publications. Notre webmestre, le juge Greg Brown de St-Johns, Terre-Neuve, poursuit la mise à jour et l'amélioration notre site internet.

Le comité sur le droit continue de superviser et de préparer des rapports concernant les propositions législatives en droit criminel et a récemment participé à une consultation avec le ministère fédéral de la justice portant sur les déclarations de la victime. Notre projet sur l'histoire ira sous presses sous peu. La cueillette de fonds pour la traduction en français est en cours.

J'attends avec impatience de vous rencontrer en novembre prochain à Québec.



## SUBVENTION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA

L'Association canadienne des juges des cours provinciales (A.C.J.C.P.) désire réitérer sa profonde gratitude au ministère de la Justice du Canada pour sa subvention annuelle de 100 000 \$. Pour l'année fiscale 2007-2008, le ministère de la Justice du Canada a approuvé et octroyé sa subvention à une date plus hâtive que jamais, permettant ainsi à l'A.C.J.C.P. d'organiser et de budgétiser ses activités annuelles. Cette subvention sert principalement à défrayer les coûts du service de traduction simultanée dans nos programmes de formation, à maintenir les communications, le Journal, les procès verbaux corporatifs et les nombreux rapports et services en ligne dans les deux langues officielles, nous permettant ainsi de remplir notre mandat constitutionnel d'exercer la conduite de nos affaires en anglais et en français. Sans cette aide financière, la capacité de l'A.C.J.C.P. à offrir tous ses programmes dans les deux langues officielles serait sérieusement compromise.

## FEDERAL DEPARTMENT OF JUSTICE GRANT

The Canadian Association of Provincial Court Judges (C.A.P.C.J.) once again wishes to acknowledge its enormous gratitude to the Federal Department of Justice for continuing to provide its annual grant of \$100,000.00. For the fiscal year 2007-2008, the Federal Department of Justice approved and issued its grant earlier than ever, thus enabling C.A.P.C.J. to organize and budget for its annual activities. This grant is used primarily for simultaneous translation services with our educational programs, communications through the Journal, corporate minutes and in our many reports and website services in both official languages thereby fulfilling our constitutionally mandated aim of conducting all our affairs in English and French. Without this financial assistance, the ability of C.A.P.C.J. to deliver all its programs bilingually would be seriously impaired.



# REPORT OF THE EXECUTIVE DIRECTOR/ SECRETARY/TREASURER

The Board continues to hold monthly teleconference meetings, with notice to all provincial directors to join in if they wish. Upon approval and translation into French, all minutes of these meetings are circulated to the directors for subsequent distribution to our members across Canada. I am pleased to advise that all our members are now part of our blast e-mail system managed by C.B.A. We will now be able to communicate to all our members in a timely and efficient manner.

The budgetary process for the fiscal year April 1, 2008, to March 31, 2009, is now complete. The last Board meeting was held in Montréal on April 26-April 27, 2008. This is the first deficit budget in many years. The primary reason for the modest deficit was the funding of a pension evaluation study through our Compensation Committee. This is a one-time expenditure. This deficit will be met out of our financial reserves.



Le juge Ross Otter,  
*directeur exécutif*  
Judge Russ Otter,  
*executive director*

## Annual Grant

I have submitted our annual application to the Federal Department of Justice for a grant of \$100,000. The grant continues to be a critical part of our ability to plan and

deliver numerous educational programs and other services bilingually. We will not be able to meet federal Minister of Justice, Rob Nicholson until August 2008 at the C.B.A. Annual Convention. We are hopeful that this critical funding will continue.

## Spring Meeting

There were several other items of interest that were addressed at our recent Spring Board meeting in Montréal. The study on judicial recusal is awaiting more completed questions before proceeding to its report. The legal opinion on the advantages and disadvantages of incorporation is still being prepared. Regarding the proposed judicial trip to China, the Board of Directors decided to restrict this first excursion to judges only due to the space limitations in the

Chinese courts. Each provincial judges association will select one judge with the remaining positions being filled by lottery. Look to the e-mails for further details.

## Upcoming Conferences

Planning is well underway for this year's annual conference from November 2-8, 2008 in Québec City, Québec, in conjunction with that Province's quadricentennial celebrations. There will be participation from the Québec Court of Appeal, la Cour du Québec and several foreign judges. Please register online early. Planning is forging ahead for the September 21-26, 2009, conference in Calgary, Alberta. Initial planning has started for our conference in Halifax, Nova Scotia, September 25-October 2, 2010. Please mark these dates in your calendar now.

## Committee Work

Several of our committees continue to be very active. The National Education Committee is very busy with challenging initiatives for judicial education with the New Judges' Education Program and Skills-Based Program. It continues with the Prairie Provinces and Territories Education Program. It is currently preparing an outstanding program for our annual conference in Québec City. The Equality and Diversity Committee continues its excellent work on an electronic bench book and various papers. Our webmaster, Judge Greg Brown of St. Johns, Newfoundland, is updating and improving our website.

The committee on the Law continues to monitor and prepare papers on legislative proposals in criminal law and recently participated in consultation with the Federal Department of Justice regarding Victim Impact statements. Our history project is on the brink of going to press. Funding for translation into French is being canvassed.

I look forward to seeing you all in November in Québec City.

## SOMMAIRE DE NOS ACTIVITÉS

**Suite de la page 6** ➔ s'agit d'un événement à ne pas manquer! Les prochaines conférences de l'ACJCP se tiendront à Calgary (2009), Halifax (2010), Saskatchewan (2011) et en Ontario (2012).

Le travail de votre association se poursuit et se veut le reflet de chacun de ses membres. Je souhaite que vous envisagiez d'y consacrer volontairement votre temps et désiriez vous impliquer. L'ACJCP est **vo**tre association.

J'espère que ceci a permis de vous informer sur les activités de l'Association au cours de ces derniers mois et de l'état de quelques-uns de nos projets actuels. C'est un privilège d'être votre présidente et je vous en prie, n'hésitez pas à me contacter en tout temps pour me faire part de vos idées, de vos commentaires et de vos suggestions.

## SUMMARY OF OUR ACTIVITIES

**Continued from page 7** ➔ The work of your association is ongoing and is as broad ranging as its individual members. I hope you will consider volunteering your time and becoming involved. CAPCJ is **your** association.

I hope this provides you with an update of association activities over the last few months and the status of some of our current projects. It is a privilege to serve as your president and please do not hesitate to contact me at any time with your ideas, comments and suggestions.



# SIÉGER SUR LA RUE « SPRING GARDEN »

••• Bienvenue à la Cour :  
les expériences de nos nouveaux juges •••

J'étais entré dans l'édifice patrimonial qui abrite la cour provinciale à Halifax deux ou peut-être trois fois durant mes 23 années de pratique avant ma nomination. Je n'avais jamais participé, ou même assisté, à un procès criminel. Mes collègues le savaient. Un éditorial ayant pour titre « Répétition de l'odieux patronage » dans l'un de nos quotidiens, a aussi fait en sorte que tout le monde soit au courant. L'opinion biaisée de ma fille selon laquelle je n'étais pas vraiment beau, mais au moins pas trop laid, ne m'a procuré qu'un mince réconfort.

Ma vie en pratique privée s'est déroulée dans un édifice climatisé et inodore. On dit que les odeurs nous rappellent certains de nos meilleurs souvenirs. Je peux confirmer le dicton. Notre palais de justice est un édifice impressionnant, avec des têtes sculptées et des lions en pierre. C'est en fait un symbole tellement majestueux du droit, que même les avocats qui n'y viennent jamais se font prendre en photo vêtus de leur toge de cérémonie sur les marches du palais, pour leur brochure publicitaire.

La rue du palais cependant est au cœur de l'activité du centre-ville, et le palais est situé en face de la bibliothèque municipale qui sert de lieu de rassemblement aux musiciens ambulants, aux adeptes de falun gong, aux gens de la rue et aux passagers des bateaux de croisière américains qui se demandent où sont les joueurs de cornemuse. Directement de l'autre côté de la rue, se trouve également « Bud the Spud », la cantine mobile de chips la plus achalandée de la ville. Les jours chauds de septembre qui ont accompagné ma transition à ma nouvelle vie professionnelle, seront toujours associés à l'odeur des chips et du vinaigre flottant dans l'air et s'immisçant par la fenêtre ouverte de mon nouveau bureau sans climatisation. Près de trois ans plus tard, je comprends à quel point cet endroit est approprié.

Notre système de formation, sans être unique, est au moins typiquement néo-écossais. Comme beaucoup de choses ici, ce n'est pas tant un système qu'une connaissance partagée. Je n'ai pas de mentor attiré. Chacun des juges de notre cour a clairement indiqué qu'il se rendait disponible pour fournir de l'aide ou des conseils. Cette offre a été faite par plusieurs d'entre eux le jour de l'annonce de ma nomination.

Pendant deux semaines j'ai assisté à des audiences au palais de justice de Halifax pour observer la manière de faire. Subséquemment, mes collègues m'ont soigneusement expliqué ce qui s'était passé et pourquoi. Ils semblaient tous comprendre à quel point ma courbe d'assimilation était abrupte. En plus d'apprendre la manière de procéder à une interpellation, j'ai bénéficié de trésors de sagesse judiciaire telle « Si vous pensez que quelque chose est drôle, les autres personnes présentes dans la salle ne le pensent probablement pas. Ce n'est pas le meilleur jour de leur vie, alors mieux vaut se taire ».

Régulièrement, un de nos juges senior partage avec moi ses réflexions, en prenant une tasse de thé dans mon bureau. Ces rencontres informelles portent sur tout, la rédaction de jugement, l'organisation d'un procès de longue durée, comment traiter avec des avocats difficiles et le décorum de la cour. Il m'a expliqué son raisonnement juridique dans certains dossiers, ce qui pour moi, un juge sans expérience en matière criminelle, a été remarquablement utile.

J'ai été nommé à la cour provinciale, à la chambre de la jeunesse et au tribunal de la famille. Nos juges du tribunal de la famille ont toujours été

prêts à répondre promptement à des questions parfois urgentes. Une de nos juges qui est souvent à la chambre de la jeunesse, m'a donné un cours personnalisé sur la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents*. Elle est régulièrement sollicitée pour fournir des mises à jour.

Mon principal mentor a probablement été mon amie et collègue la juge Anne Derrick. Nous avons été nommés au même moment, dans ce qui aurait pu ressembler à la version judiciaire d'un couple très mal assorti. Ce n'est pas du tout ce qui est arrivé. Nous sommes en contact presque quotidien, traitant de l'emploi du temps et des différentes choses qui nous affectent tous les deux, se défoulant ou cherchant conseil. Avec sa vaste expérience en droit criminel, elle est un mentor remarquablement patient et compréhensif.

La formation judiciaire sur cette base informelle va au-delà de la formation de juge à juge. Le personnel de la cour a également pris le temps d'expliquer le fonctionnement du tribunal et de m'indiquer très franchement ce qui « fonctionne » et ce qui ne fonctionne tout simplement pas.

Les avocats jouent également un rôle dans la formation. Ils ont patiemment pris le temps d'expliquer des choses qui n'auraient pas requis tant d'explications à un juge qui aurait passé toute sa vie professionnelle à la cour criminelle. À mon premier jour sur le banc, et pendant quelque temps par la suite, j'étais pleinement conscient que leur professionnalisme et leur bonne volonté me protégeaient de l'humiliation publique. Je leur en suis toujours reconnaissant.

J'avais compris qu'en devenant juge, on devient d'une certaine manière isolé de la « société ». Je suis certain que d'une certaine façon cela est très vrai. Cela dépend de ce que vous entendez par société. Dans un certains sens, je me sens très isolé. Dans d'autres, je suis plus en rapport avec la communauté dans laquelle je vis que jamais auparavant.

Au tribunal, je suis assis en face d'un vitrail illustrant les plateaux de la justice. Le vitrail a été installé en 1873, ce qui pourrait aussi être la date de la dernière rénovation de ma salle d'eau. Certaines de nos salles d'audience sont d'une architecture qui reflète une époque où la grandeur était synonyme de pouvoir et de stabilité. C'est vraiment un privilège de marcher chaque jour dans les vieux corridors de ce bâtiment.

Toutefois, rendu à mon bureau, qui surplombe le plus vieux cimetière de la ville et le monument à la guerre de Crimée, je retrouve cette odeur fatale de chips et de vinaigre qui pénètre par la fenêtre ouverte. Le bruit des autobus mêlé au son des musiciens de rue me rappelle que ce palais de justice fait partie d'une ville bien vivante. Je ne suis plus dans une tour à bureau climatisée. Des gens, dont j'étais à peine conscient de l'existence dans ma vie antérieure, gravissent les marches de ce lieu. Leur réalité parfois difficile fait face aux symboles du système de justice. La manière de les traiter fait une différence. La façon dont un imposant système considère ces gens révèle à l'ensemble de la communauté dans quelle sorte de société nous vivons. Les personnes en toges incarnent une voix à cet environnement impressionnant.

Williams James a dit, « Agissez comme si ce que vous faites a de l'importance. Ça en a. » Pour moi, cela constitue à la fois la partie la plus satisfaisante et la plus empreinte d'humilité d'être un nouveau juge.

# JUDGING ON “SPRING GARDEN ROAD”

## ••• Welcome To The Court: The Experiences Of Our New Judges •••

I had been in the heritage building that houses the Provincial Court in Halifax, twice or perhaps three times in my 23 years as a lawyer before being appointed to the Court. I had never done, or for that matter, even seen a criminal trial. My colleagues knew that. A full page editorial with the headline, “Patronage’s Ugly Reprise” in one of our daily newspapers made sure that everyone else knew that too. My daughter’s opinion that, in her biased view, I was, though not handsome, at least not “ugly”, provided only some small reassurance.



My life in private practice was spent in an air-conditioned, scent free office tower. It is said that the sense of smell evokes some of our best memories. I can vouch for that. Our courthouse is an impressive building, with carved heads and stone lions. It is, in fact, such a symbol of the majesty of the law that lawyers who never appear in it, have their pictures

Le juge Jamie Campbell  
*Cour provinciale  
de Nouvelle-Écosse*  
Judge Jamie Campbell  
*The Provincial Court  
of Nova Scotia*

taken, emerging onto its steps in full barristers’ regalia, for their advertising brochures or web sites.

The street however, is in the bustling heart of the downtown, across from the public library that serves as a gathering area for buskers, falun gong practitioners, street people and American cruise ship passengers wondering where the bagpipers are. It is also directly across the street from Bud the Spud, the city’s busiest chip wagon. The warm September days of my transition to a new professional life will always be associated with the smell of chips and vinegar wafting through the open windows in to my new, not air conditioned, office. Almost three years later, I understand just how appropriate that is.

Our system of training, is, if not uniquely Nova Scotian, then at least typically so. Like so many things here, it is not so much a system as a shared understanding.

I don’t have a formal mentor. Each of the judges on our court has made it clear that they will make themselves available to provide help or advice. That offer was made by a number of them on the day that my appointment was announced.

For two weeks I sat in the gallery in Halifax courts to watch how it was done. My colleagues each carefully explained afterward what had happened and why. They each seemed to understand the extent of my precipitously steep learning curve. Along with the mechanics of how to do an arraignment, I received such important nuggets of judicial folk wisdom as: “If you think something is funny, the other people in the courtroom probably don’t. They’re not having a great day, so it’s best to just shut up.”

Regularly, one of our more senior judges shares his thoughts with me, in my office, over a cup of tea. Those informal sessions have covered everything from judgment writing, organization of a long trial, dealing with difficult

lawyers and general courtroom decorum. He has explained his thought process on cases which for me, as a judge with no experience in criminal matters, has been remarkably helpful.

My appointment is to the Provincial Court, the Youth Court and the Family Court. Our Family Court judges have always been ready to provide a prompt answer to a sometimes pressing question. One of our judges who is regularly in Youth Court, provided a personalized course on the Youth Criminal Justice Act. She is regularly called upon to provide updates.

Perhaps my most important mentor has been my friend and colleague Judge Anne Derrick. We were appointed at the same time in what some might of thought was a judicial version of a very odd couple. It didn’t turn out that way at all! We are in almost daily contact, dealing with the various scheduling matters that affect us both, venting or looking for advice. As one with a depth of experience in criminal law matters she is a remarkably patient and understanding mentor.

Judicial training on this informal basis goes beyond judge to judge training. The court staff have spent time explaining the process and very frankly telling me what “works” from the process point of view and what just doesn’t.

Lawyers play a role in training as well. They’ve patiently explained matters that might not have needed explanation to a judge who had spent his or her professional life in the criminal courts. On my first day on the bench, and for some time afterward, I was fully aware that their professionalism and good will stood between me and public humiliation. I have been grateful to them ever since.

I had understood that on becoming a judge you are somewhat removed from “society”. I’m sure that in some ways that’s quite true. It may depend on what you mean by society. In some ways, I feel quite removed. In other ways, I’m more connected with the community in which I live than I ever was before.

In court, I sit in front of stained glass window depicting the scales of justice. The window was installed in 1873, which may have been the same year my washroom was refurbished. Some of our courtrooms are the kind of public architecture that are a reflection of a time when grandeur bespoke power and stability. It feels very much like a privilege to walk down the creaky corridors of that building each day.

Yet, once in my office, overlooking both the city’s oldest burial ground and the monument to the Crimean War, that siren smell of chips and vinegar makes its way through my open window. The sounds of the buses and buskers mix and remind me that this court is very much a part of a living city. I am no longer in an air conditioned office tower. This is a place where people of whose existence I was only slightly aware in my previous life, walk up the stairs. Their sometimes unpleasant reality faces the symbols of the justice system. How they are treated makes a difference. How an imposing system treats those people speaks to them and to others about what kind of society we live in. The people in the robes give a voice to the impressive surroundings.

William James said, “Act is if what you do matters. It does.” That, for me, is at the same time the most satisfying and most humbling part of being a new judge.

## UN MOT DU NORD

### ••• Bienvenue à la Cour : les expériences de nos nouveaux juges •••

J'ai été nommé en avril 2005. Bien que trois années se soient écoulées, je suis le troisième juge de la cour qui a été embauché.

Avant ma nomination, ma pratique du droit reposait exclusivement sur le travail de défense criminelle pendant près de 15 ans à titre d'avocat. J'aime penser qu'il était relativement facile de comprendre ce que j'avais à faire dans mon nouveau rôle de juge. Sujettes à quelques changements mécaniques dans le déroulement du travail actuel, les procédures dans la salle d'audience semblent être sensiblement les mêmes.

Toutefois, les tensions étaient très différentes. Cela me semblait très inhabituel de ne pas avoir à m'inquiéter de la préparation de plusieurs affaires criminelles en instance. Il me manquait ce sentiment de tenaillement que peu importe le temps que j'accordais à la préparation d'un procès, j'aurais peut-être pu en faire davantage. En tant que juge, vu qu'aucune procédure n'est déposée par les parties, le juge n'en sait pas beaucoup sur le dossier qu'il doit entendre. Pouvoir profiter de mes temps libres avec ma famille, sans la culpabilité habituelle, me semblait plutôt étrange. Il s'agit d'un sentiment auquel je me suis récemment habitué. Ma famille immédiate vous dirait que je suis maintenant nettement plus calme à la maison.

D'un autre côté, avoir à répondre aux preuves et aux arguments présentés pendant l'instance engendre des pressions de nature différente. Puisque nos rôles criminels sont plutôt volumineux, la réalité est que la majorité des décisions et des jugements doivent être rendus de manière imprévue. À cet égard, ma situation est la même que la plupart des juges territoriaux et provinciaux. Si un juge met trop de dossiers en délibéré, le nombre de jugements en instance résultera rapidement en un nombre de jugements ne pouvant être traité. La preuve présentée doit, bien entendu, être surveillée de près. Contrairement aux avocats, pendant un procès criminel, on présente au juge de première instance la preuve pour la première fois et il doit l'assimiler rapidement et complètement lorsque l'on la lui présente. L'exigence de se concentrer attentivement pendant des périodes de temps comporte son propre lot de tensions.

Dans le cadre de mon emploi antérieur, je n'étais pas spécialisé en matière civile. En tout cas, en tant que juge, avoir à traiter avec des affaires relatives à la protection des enfants et aux petites créances constitue une nouvelle expérience. Cependant, la transition n'a pas été aussi difficile

que je le croyais. Contrairement à la majorité des affaires criminelles, les procédures civiles nécessitent généralement que la cour soit informée suffisamment à l'avance des enjeux anticipés. Avoir à traiter de cas civils constitue et demeure un défi gratifiant. Néanmoins, il est avantageux d'être capable de se préparer à l'avance pour de telles affaires.

À titre de juge nouvellement nommé, j'ai été surpris d'apprendre que j'étais, à plusieurs niveaux, à l'entière disposition des avocats. Les avocats demandent souvent que les affaires soient inscrites sur le rôle avec un court délai. Les avocats feront parfois des demandes « de la onzième heure » afin que les affaires prévues à la séance soient ajournées. Plus souvent qu'autrement, de telles demandes sont appropriées et il existe de bonnes raisons de les accorder. Toutefois, une telle imprévisibilité nécessite une flexibilité considérable de la part du juge qui préside.

Juge Robert D. Gorin  
Territoire du Nord Ouest  
Judge Robert D. Gorin  
North West Territory



### ••• **Avoir à répondre aux preuves et aux arguments présentés pendant l'instance engendre des pressions de nature différente.**

•••  
Un juge de cour territoriale rencontre les mêmes critères de défi et d'exigences que ceux d'un avocat mais à un autre niveau. Trois ans après ma nomination, j'adore toujours l'emploi. Je crois qu'il est stimulant, très gratifiant et parfois imprévisible.



Anke, Robert, Jessica

# FROM THE NORTH

## ••• Welcome To The Court: The Experiences Of Our New Judges •••

I was appointed in April of 2005. Although it has been almost three years since that time, I remain the newest judge of our bench of three.

Prior to being appointed, my law practice was almost exclusively criminal defence work with almost 15 years experience as a lawyer. I like to think that it was fairly easy to catch on to what I had to do in my new role as a Judge. Subject to a few mechanical changes in the actual workflow, things in the courtroom really didn't seem to change too much.

However, the stresses were quite different. It felt very unusual not having to worry about preparing for many of the pending criminal matters. There was missing that nagging feeling that no matter how much I had prepared for a trial, perhaps there was something more that I could be doing. As a judge, absent a motion filed by the parties, it was expected, quite properly, that I should know very little about the facts of most criminal matters set for hearing. To be able to enjoy my free time with my family without the usual guilt seemed rather odd. It's something that I have only recently gotten used to. My immediate family would tell you that I am now noticeably more relaxed at home.

On the other hand, having to respond to evidence and argument presented without preview gives rise to pressures of a different nature. Because our criminal dockets are rather heavy the reality is that most decisions and judgments must be delivered extemporaneously. In this regard my situation is the same as most territorial and provincial court judges. If one reserves judgments too frequently, the number of pending judgments will quickly snowball to an unworkable number. The evidence presented must, of course, be closely attended. Unlike counsel, during a criminal trial, the trial judge is being presented with the evidence for the first time and must absorb it quickly and

completely as it is being presented. The requirement to closely focus for lengthy periods of time carries with it its own sort of stress.

In my former vocation, I did not have a concentration in civil litigation. Certainly, in my role as a Judge, having to deal with child protection matters and small civil claims was a newer experience. However, the transition was not quite as difficult as I had feared. Unlike most criminal matters, civil proceedings usually require that the court be provided with ample notice as to the anticipated evidence and issues. Having to deal with civil cases was and still remains a welcome challenge. Nonetheless, it is a benefit to be able to prepare for such matters in advance.

As a newly appointed judge I was surprised to learn that in many senses I was at the "beck and call" of counsel. Lawyers often ask that matters be put on the docket with short notice. Counsel will sometimes make "eleventh hour" requests that matters set for hearing be adjourned. More often than not, such requests are appropriate and there are good reasons for granting them. However, such unpredictability requires considerable flexibility on the part of the presiding judge.



***Having to respond to evidence and argument presented without preview gives rise to pressures of a different nature.***



The nature of one's role as a territorial court judge carries with it benefits and challenges which are quite distinct from those experienced previously as counsel. Three years after my appointment, I continue to enjoy the job very much. I find it challenging, very rewarding and sometimes unpredictable.

### Toges et accessoires vestimentaires pour profession juridique et magistrature

Location et vente  
tuxedos et accessoires,  
toges, mortiers et épitoges  
pour collation des grades

Nettoyage et réparation  
de vêtements de tout genre

### Robes and apparel accessories for legal professionals and judges

Rental and sale of  
tuxedos and accessories,  
academic gowns, mortar-boards,  
and academic hoods

Dry-cleaning and repair  
of all types of clothing

*Confection*  
**DE LAVOY**  
*depuis 1980*

445, rue Saint-Vincent  
Montréal (Québec)  
H2Y 3A6

Tél. 514.842.3901  
1.800.831-3901  
Télec. 514.842-7148

[www.delavoy.ca](http://www.delavoy.ca)



## PROGRAMME DE MENTORAT

### ••• Bienvenue à la Cour : les expériences de nos nouveaux juges •••

En 2002, la Cour provinciale du Manitoba a créé un programme de mentorat officiel à l'intention des nouveaux juges, sous la direction d'un comité de mentorat composé des juges Susan Devine, Judith Elliott, Brian Corrin and Brian Colli. La première étape consistait à demander à des juges expérimentés de se porter volontaire pour devenir mentor. Les dix ou douze juges ayant accepté de devenir mentor ont suivi une formation en mentorat d'une journée et demie qui avait été conçue conjointement par l'Association canadienne des juges de cours provinciales et par l'Institut national de la magistrature.

Lorsque le groupe suivant de nouveaux juges a été nommé en 2003, nous leur avons offert l'occasion de se doter d'un mentor. Un processus de jumelage s'en est suivi où, de façon confidentielle, les nouveaux juges ont obtenu les noms des mentors disponibles et ont indiqué leurs préférences au comité de mentorat. Le comité, encore de façon confidentielle, a ensuite procédé au jumelage. Le processus a été le même pour chaque groupe de nouveaux juges. Une fois que le jumelage est fait, c'est au mentor et au mentoré d'organiser une première rencontre et d'établir un programme de formation quant aux domaines dans lesquels le nouveau juge croit qu'il a besoin d'une formation en bonne et due forme, que ce soit par l'intermédiaire de l'Institut national de la magistrature ou de programmes de la Fédération, entre autres. C'est également au mentor et au mentoré de fixer des rendez-vous réguliers pour la consultation.

Il arrive que le mentor et le mentoré soient dans deux collectivités différentes; le juge en chef précédent a fait preuve de coopération en facilitant des rencontres en personne. La communication a aussi eu

lieu par courrier électronique et par téléphone. Les réactions ont été positives. Nous estimons que le processus de mentorat est très utile pour de nombreuses raisons. Bien sûr, les nouveaux juges peuvent consulter n'importe quels collègues. Toutefois, un mentor est une personne qui a accepté de façon implicite d'être disponible en tout temps, y compris en cas d'urgence pour donner des conseils sur des questions éthiques ou d'autres questions pressantes, ou pour lire un long jugement ou rapport d'enquête et donner son opinion sur ce dernier. Aucun dossier n'est établi et aucun rapport n'est fait au juge en chef sur des déficiences. Dans le cas extrême où le mentor se rend compte d'un sérieux problème (p. ex. un problème de toxicomanie qui empêche le mentoré de faire son travail), des dispositions ont été prises pour que le mentor puisse consulter le juge en chef d'une autre province.

Notre magistrature a connu un nombre important de nouvelles nominations au cours des cinq dernières années, 18 des 41 juges ayant été nommés depuis le 1<sup>er</sup> mars 2003. Bien que le mentorat soit fortement encouragé et appuyé par le juge en chef, la participation n'est pas obligatoire. Néanmoins, 16 des 18 nouveaux juges ont choisi de participer au programme de mentorat officiel et l'ont trouvé utile. Étant donné les résultats de nos cinq années d'expérience de mentorat officiel, il est probable que nous continuions à offrir le programme à nos nouveaux juges.

## UNE AFFAIRE DE FAMILLE

Juge Lee Ann Martin, Juge Carena Roller,  
Juge Michel Chartier, Juge Patti Umpherville  
*Manitoba*

Six mois se sont écoulés depuis notre nomination à la cour. Les quatre juges que nous sommes provenons de milieux différents, à la fois quant à la pratique et quant à l'expérience de vie personnelle. Nous partageons toutefois au moins deux réalités : nous avons tous de jeunes enfants et nous sommes tous intimidés par nos nouvelles responsabilités. C'est sans doute pourquoi nous nous sommes rapprochés si rapidement. Cette camaraderie, ajoutée à celle des distingués, compétents et – c'est très important – accessibles juristes de la cour provinciale, a grandement facilité notre intégration. La formule « porte ouverte » n'est pas seulement une politique tacite, c'est une pratique. Tous nos nouveaux collègues nous ont bien fait comprendre que leur porte nous est toujours, et presque inconditionnellement, ouverte. Existe-t-il une meilleure façon de débiter une nouvelle carrière qu'avec cette réalité en arrière plan?

Suite à une brève transition qui nous éloigne de notre vie antérieure et une éphémère période « à l'abri », nous sommes lancés dans nos propres tribunaux, face aux avocats avec qui, quelques semaines auparavant, nous foulions le parquet des corridors du palais. Réaliser que nous devons maintenant passer de la table des avocats au banc, du fait de soumettre les preuves au devoir de les évaluer, de formuler des arguments à prendre en considération ces arguments, au début, est intimidant. Lentement mais sûrement, et à l'aide des piliers mentionnés plus haut, nous avons pu naviguer à travers les eaux moins calmes de nos premières audiences. Après quelques mois, tout en étant encore néophytes à nos yeux, nous espérons que ce n'est pas trop évident pour ceux qui regardent vers le banc.

*Lee Ann Martin, Carena Roller,*



# MENTORING PROGRAM

## ••• Welcome To The Court: The Experiences Of Our New Judges •••

Our Court initiated a formal mentoring program for newly appointed judges in 2002 under the auspices of a mentoring committee composed of Judges Susan Devine, Judith Elliott, Brian Corrin and Brian Colli. The first step was to ask for experienced judges to volunteer to be mentors. Those ten or twelve judges then underwent the day and a half mentoring training program that had been developed jointly by the CAPCJ and the NJI.



When the next group of new judges were appointed in 2003 we offered them the opportunity to have a mentor. A matching process then occurred, where, on a confidential basis, new judges were given the names of available mentors and provided their preferences to our Mentoring Committee. Matches were then made by the Committee- again on a confidential

Juge / Judge Judith Elliott  
Juge / Judge Susan Devine  
Manitoba

basis. This has continued to be the process with each round of new appointees. Once the matches are made, it is up to the pair to organize an initial meeting, develop an education plan to address areas where the new judge believes he or she requires more formalized training through NJI , Federation programs etc. and to develop a routine for meeting and consulting.

Sometimes the mentor and mentee have been from different communities and our Chief Judge has been cooperative in facilitating their in-person meetings. Other communication has taken place via e-mail and telephone. The response has been positive. We see the mentoring process as being valuable for a number of reasons. Obviously, new judges can consult with any of their colleagues. However, a mentor is someone who has implicitly undertaken to always be available- in emergencies, to help with ethical and other pressing dilemmas, to read and give an opinion on a long judgement or inquest report. There are no files kept and no reports to the Chief Judge about inadequacies. In the extreme event that the mentor became aware of a serious problem- - for example a substance abuse issue that was impeding the mentee's ability to do his or her job- an arrangement has been made with the Chief Judge of another province- to whom the mentor can go for advice.

Our bench of 41 judges has had a significant infusion of new appointments in the last 5 years with 18 members of our bench having been appointed subsequent to March 1, 2003. Although the mentoring option is strongly encouraged and supported by the Chief Judge , participation is voluntary. Nonetheless 16 of these 18 appointments have chosen to participate in the formal mentoring program and have found it to be useful. Our five years experience with formal mentoring suggest that it is likely that we will continue to offer the program to our new judges.

# A FAMILY AFFAIR

Michel Chartier, Patti Umpherville



Judge Lee Ann Martin, Judge Carena Roller,  
Judge Michel Chartier, Judge Patti Umpherville  
Manitoba

Six months have gone by since our invitation to the Bench. The four of us are from varied backgrounds, both in terms of areas of practice and personal life experiences. We share, however, at least two realities in common: we each have young children and we are each awed by our new responsibilities. Perhaps that is why we have become so close to each other, so quickly. This camaraderie, coupled with a Provincial Court of distinguished, knowledgeable and – very importantly – approachable jurists, has immensely facilitated our integration to the Bench. The “open door” is not merely unwritten policy, it is the practice.

All of our new colleagues have impressed upon us that their doors are always and, almost unconditionally, open. What better way to start a new career than with this reality as a backdrop?

Following a brief transition out of our previous lives and an ephemeral “shadowing” opportunity, we were thrown into our own court rooms, facing counsel with whom, only weeks earlier, we were wearing down the marble in the corridors of the Court House. The realization that we had to now move from counsel table to dais, from calling evidence to weighing evidence, from making argument to considering argument was, at first, overwhelming. Slowly but surely, and with the help of the lean posts described above, we were able to navigate through the less than calm waters of our first sittings. A few months later, although still clearly neophytes in our own eyes, we hope that it is not so obvious a conclusion for those looking up at the dais.

# ACCUEIL ET FORMATION POUR LES NOUVEAUX JUGES

••• Bienvenue à la Cour :  
les expériences de nos nouveaux juges •••

En 2008, il faut le rappeler, en première instance, la Cour du Québec fête les 20 ans de sa réorganisation. Elle a juridiction en matière civile, criminelle et pénale, ainsi que dans les matières relatives à la jeunesse. À elle seule, la Cour du Québec compte 270 juges et traite quelque 80% du volume des affaires de première instance au Québec. Vous le comprendrez, la tâche pour les juges est gigantesque!

Alors pas question pour la direction de la Cour du Québec de laisser à eux-mêmes ses nouveaux juges. Une procédure d'accueil a été mise en place pour les intégrer.

Dès que le ministre de la Justice a parlé au nouveau juge pour lui annoncer sa nomination, une rencontre est immédiatement planifiée avec le juge en chef, monsieur le Juge Guy Gagnon. Généralement, c'est au cours de cette première rencontre que le nouveau juge prête serment, urgence oblige. Lors de cet entretien, il est, entre autres, question de l'organisation de la structure de la Cour du Québec, des fonctions des juges en autorité, de la vérification de la date du décret et des modalités de la cérémonie d'assermentation. La rencontre permet également d'aborder le rôle du Conseil de la magistrature, de la déontologie judiciaire à laquelle est soumis le juge, des médias et leurs influences sur le travail quotidien

•••

***Pas question pour la direction de la Cour du Québec de laisser à eux-mêmes ses nouveaux juges.***

•••

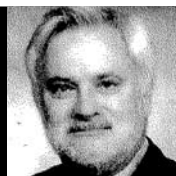
du nouveau magistrat. Puis, après avoir informé le nouveau juge d'une multitude de détails administratifs essentiels au bon fonctionnement de ses fonctions, le juge en chef traite du programme de formation auquel est soumis tout juge de la Cour. Celui-ci prévoit des sessions de formation destinées spécialement aux nouveaux juges.

C'est dans l'année suivant sa nomination que le nouveau juge participera à la formation préparée spécialement à cet effet pour ceux-ci. Le Séminaire d'accueil aux nouveaux juges se tient habituellement deux fois par année, dépendamment du nombre de nominations au cours de l'année judiciaire, les autorités s'efforçant de limiter, vous le comprendrez, pour une meilleure efficacité, le nombre de participants à plus ou moins dix nouveaux juges.

L'objectif général de ce séminaire vise à donner aux nouveaux collègues un moment de réflexion face à la fonction qu'ils doivent maintenant assumer afin, notamment, d'apaiser les inquiétudes qu'elle suscite. De façon spécifique, le séminaire a pour but de faire connaître aux juges les principales règles administratives applicables à l'exercice de la fonction et de les habiliter à entendre les procédures urgentes dans toutes les matières relevant de la juridiction de la Cour du Québec. Le but est aussi de donner aux juges des outils de base afin d'aider chacun d'eux à développer sa propre méthodologie de travail. C'est aussi une occasion pour les juges formateurs d'échanger avec les nouveaux collègues sur les règles de base quant à la formulation de jugements, qu'ils soient écrits ou oraux, ainsi que sur la conduite du juge à l'audience.

Le fait de se retirer ainsi dans une auberge loin de leurs résidences judiciaires, de pouvoir échanger à tous moments, crée une atmosphère propice à une saine et complète intégration des nouveaux juges à leur Cour. C'est la confirmation d'un véritable sentiment d'appartenance à une grande équipe, celle de la Cour du Québec.

Juge Pierre-L. Rousseau  
Québec  
Judge Pierre-L. Rousseau  
Quebec



## UN ACCUEIL HORS PAIR À LA COUR DU QUÉBEC

Le 14 février 2007, jour de la Saint-Valentin, il neige à Québec et je me prépare pour fêter cette journée importante avec mon épouse. Vers 16 h 00, le téléphone sonne. On m'informe que le ministre de la Justice du Québec veut me parler. Monsieur Yvon Marcoux m'annonce alors que je viens d'être nommé juge à la Cour du Québec.

Quelle nouvelle extraordinaire à recevoir, un si beau jour du mois de février!

Requis de communiquer avec le juge en chef Gagnon, ce dernier me transmet dès lors son enthousiasme à la suite de ma nomination. Le lendemain, j'informe les collègues de mon cabinet d'avocats de ma nomination et je reçois de nombreux téléphones et courriels me félicitant.

Cinq jours plus tard, le juge en chef accueille chaleureusement une autre collègue et moi, il nous assermente. Nous rencontrons le personnel de son bureau et du Conseil de la magistrature du Québec.

Nous parcourons la documentation et recevons toute l'information disponible sur le site Internet de la Cour particulièrement riche en information et facilitant le travail du juge à maints égards.

Dans le cadre de ma formation, je fais près de trois semaines d'observation dans toutes les chambres de la Cour du Québec, soit la chambre civile, la chambre criminelle et pénale ainsi que la chambre de la jeunesse. C'est ainsi que j'ai l'occasion de rencontrer des juges de chacune des chambres qui vont tous m'accueillir avec égards. ➔ **Page 18**



# WELCOME AND TRAINING FOR NEW JUDGES

## ••• Welcome To The Court: The Experiences Of Our New Judges •••

In 2008, we must first remember, the Court of Quebec is celebrating the 20<sup>th</sup> anniversary of its reorganization. It has jurisdiction in civil, criminal and penal and youth matters. The Court of Quebec has 270 judges and processes some 80% of the volume of first instance cases in Quebec. It is therefore understandable that the judges' tasks are tremendous!

So it is out of the question for the Court of Quebec administration to leave the new judges to fend for themselves. A welcoming process has been created to integrate them.

As soon as the Justice Minister speaks to the new judge to announce his appointment, a meeting is immediately scheduled with Chief Justice Guy Gagnon. Generally, it is necessary during this first meeting that the new judge takes his oath. At this meeting, topics to be discussed include the organization of the Court of Quebec structure, duties of the presiding judges, the date of the decree and the terms of the swearing-in ceremony. At this meeting they will also review the role of the Judicial Council, the legal ethics the judge is sworn to, the media and their daily impact on the new magistrate's work.

After having informed the new judge of many administrative details important to performing his duties, the Chief Justice speaks about the training program every judge of the Court of Quebec must follow.

In the year following his appointment the new judge will participate in a training specially designed for new judges. It is the Welcome seminar for

new judges and it is usually held twice a year, depending on the number of appointments during the judicial calendar. For efficiency purposes, the number of participants at each session is usually limited to approximately 10 new judges.

The seminar's main goal is to give our new colleagues the time to reflect upon the duties they must now perform, and to appease their concerns. More specifically, the seminar wants to teach the new judges the administrative regulations that apply to their duties and to train them in hearing emergency proceedings in all cases relevant to the Court of Quebec jurisdiction. The goal is also to give the judges the tools to develop their own work methods. It's also the opportunity for the training judges to engage with their new colleagues, to learn about the basic rules when rendering decisions, whether written or oral, as well as to reflect on the conduct of a sitting judge.



***It is out of the question for the Court of Quebec administration to leave the new judges to fend for themselves.***



Moreover, merely getting away to an Inn far from their legal offices and duties allows for the discussions and conversations to create an atmosphere for the healthy and global integration of the new judges into the Court. It is the confirmation of a true sense of belonging to a great team, that of the Court of Quebec!

## AN OUTSTANDING WELCOME TO THE COUR DU QUÉBEC



Juge Pierre Coderre  
Québec  
Judge Pierre Coderre  
Quebec

On February 14<sup>th</sup>, 2007, St. Valentine's Day, it's snowing in Quebec and I am preparing to celebrate this important day with my wife. Around 4 p.m., the phone rings. I am informed that

the Quebec Justice Minister wants to talk to me. Mr. Yvon Marcoux tells me I have just been appointed a Quebec Court judge.

What wonderful news, especially on such a beautiful February day!

Urged to communicate with Chief Justice Gagnon, he immediately shares his enthusiasm following my appointment.

On the following day, I inform my fellow lawyer friends and receive many phone calls and emails of congratulations.

Five days later, the Chief Justice warmly welcomes another colleague and myself. We are sworn in. We meet his staff and that of the Quebec Judicial Council. We read the documents and receive all the information available on the Court's website, really information-rich and work-friendly for judges on many levels.

During my training, for three weeks I sit and observe all divisions of the Court of Quebec: Civil, Criminal and Penal, and Youth Divisions. This is where I have the opportunity to meet fellow judges who will all courteously welcome me. → **Page 19**

## L'OURAGAN KATRINA

••• Bienvenue à la Cour :  
les expériences de nos nouveaux juges •••

Le 31 janvier 2008 a marqué l'anniversaire de deux événements importants dans ma vie. Celui du premier anniversaire de ma nomination à la cour de l'Ontario. Celui également du premier jour où je n'ai pas eu un mouvement de recul chaque fois que le téléphone sonnait, pensant qu'il pouvait s'agir du bureau du procureur général annonçant qu'il y avait eu une terrible erreur et que finalement, je n'étais pas juge. Je signale au passage que je souffre encore occasionnellement du cauchemar « j'ai un important examen à l'université mais j'ai oublié d'étudier » alors, je ne suis pas encore sortie du bois.

Ma première année au sein de la magistrature m'a apporté des défis fantastiques, tant physiques qu'intellectuels. Comme avocate de la défense, je courrais tout le temps : au tribunal, probablement trop souvent maintenant que j'y pense; dans les corridors du palais de justice, pour faire lentement la file jusqu'au bureau du ministère public, papoter avec d'autres avocats à propos d'un juge ou au sujet de celui qui siégeait ce jour-là;

•••

**Ma première année au sein de la magistrature m'a apporté des défis fantastiques, tant physiques qu'intellectuels.**

•••

dans mon bureau, à courir d'un témoin à l'autre tout en me rapportant régulièrement auprès de cet omniprésent vérificateur de la Law Society; et, les soirs, à visiter des scènes de crimes pour prendre des photos et des relevés. Maintenant je suis assise. Certains de mes amis me disent qu'ils s'assoupiraient l'après-midi s'ils avaient à entendre des avocats et des témoins toute la journée. Ils se demandent comment je fais. J'admets que

cela m'inquiétait au début. Je dirais même que c'est l'anxiété qui m'a rendue alerte. Je dois confesser que les premiers temps, la responsabilité de tout cela m'intimidait. Toutefois, un profond intérêt, aussi stimulant qu'un expresso extra-fort, a vite remplacé mon sentiment de malaise. Le défilé de gens qui comparaissent devant nous chaque jour est fascinant, les débats légaux sont stimulants et le sentiment d'être utile à la société est vivifiant.

Intellectuellement, ma nomination m'a imposé d'énormes changements. Les priorités ont changé, la routine a été complètement modifiée et tout a dû être réorganisé. Certaines des habiletés qui m'ont si bien servi comme avocate n'avaient que peu d'utilité comme juge et elles ont dû être identifiées et réorganisées.

L'agressivité a dû céder sa place et l'indépendance acharnée a dû être tempérée afin de pleinement bénéficier de la vaste expérience et des connaissances qui abondent au sein de notre cour. Prendre conscience que mes collègues luttent également afin d'assurer le respect de la règle de droit et la dignité de ceux qui comparaissent devant nous tout en contribuant à l'élaboration de la *common law*, nous rend plus modeste. Paradoxalement, c'est également une grande source de fierté.

Aussi, si la première année est le moins représentatif de ce qu'est la vie de juge, j'anticipe avec admiration et gratitude les nombreuses années à venir.

Juge Katrina Mulligan  
Ontario  
Justice Katrina Mulligan  
Ontario



## UN ACCUEIL HORS PAIR À LA COUR DU QUÉBEC

**Suite de la page 16** ➔ Rapidement, je me sens membre à part entière de l'équipe des juges de la Cour du Québec. Je reçois également des courriels de collègues oeuvrant dans d'autres districts judiciaires de la province de Québec qui me félicitent pour ma nomination et m'offrent leur collaboration dans le cadre de ma nouvelle fonction.

Le 16 mars, je vis un grand jour. En présence de mes collègues de la Cour du Québec, de ma famille, de mes amis et de mes ex-collègues avocats, je lis mon serment après avoir été présenté, notamment avec humour, par un collègue du cabinet d'avocats où j'ai œuvré, le président de la Conférence des juges, le bâtonnier de Québec et enfin, le juge en chef.

Du 19 au 22 mars, j'ai la chance de suivre ma première formation avec 12 juges nouvellement nommés à la Cour du Québec depuis juin 2006.

Les juges Pierre Rousseau, Lucie Rondeau et Danielle Côté nous donnent, à tour de rôle, un aperçu de la juridiction propre à chacune

des chambres de la Cour du Québec nous informant également sur les principales tâches que nous pourrions être appelés à accomplir en division de pratique et en situation d'urgence.

Cette première formation à la Cour du Québec est fondamentale pour les nouveaux juges. Elle tisse des liens importants entre ceux qui y participent et cela dure généralement pendant toute la carrière du juge.

C'est à la suite de ce mois de formation que j'ai siégé pour la première fois à la Cour du Québec, division des petites créances, le 26 mars 2007. Tout s'est bien déroulé.

En conclusion, je peux vous confirmer que c'est un privilège d'avoir été nommé juge à la Cour du Québec et l'accueil hors pair que j'ai reçu à mon arrivée dure toujours et fait en sorte que j'exerce ma fonction dans un milieu des plus agréables.

# KATRINA'S HURRICANE

••• Welcome To The Court:  
The Experiences Of Our New Judges •••

January 31 2008 marked the anniversary of two significant events in my life. That date was the 1 year anniversary of my appointment to the bench of the Ontario Court. It also marked the first day that I didn't cringe every time my phone rang thinking it was the AG's office saying there had been a terrible mistake and that I'm really not a judge after all. For the record, I still suffer the occasional "I have an important university exam but I forgot to study" dream so I'm not quite out of the woods yet.

The first year as a judge brought fantastic challenges both physical and intellectual. As a busy defense lawyer I had been on my feet all the time: in court, probably too much now that I think back on it; in the courthouse hallways, waiting in those long line-ups inching slowly to the pretrial crown's office or chewing the fat with other lawyers getting the word on a particular judge or discussing who was presiding in plea court; in my office, running between witnesses while checking in periodically with that seemingly ever-present spot auditor from Law Society; and, in the evenings, visiting crime scenes, taking photos and pacing off distances. Now I sit. Some of my friends insist that they would nod off in the afternoon if they had to sit and listen to lawyers and witnesses all day. They wonder how I do it. I admit I was a bit worried about that too at first. I'd say it was anxiety that kept me alert in the beginning. I confess to being overwhelmed at first by the responsibility of it all. However, profound interest soon replaced my feelings of unease and is as potent now as any espresso could ever be. The parade of people that come before us everyday is fascinating, the legal debates are stimulating and the sense of being of service to the community is invigorating.

Intellectually, my appointment has required a huge shift in paradigms. Issues had to be reprioritized, routines were dramatically altered and everything had to be reorganized. Some of the skills that served me so well as a lawyer had little usefulness as a judge and had to be identified and retooled. Aggressiveness had to fade back and stubborn independence had to be tempered in order to fully benefit from the vast experience and knowledge that abounds within our court. The realization that my colleagues are struggling equally to ensure respect for the rule of law and the individual dignity of those coming before us as we participate in the development of the common law is truly humbling. Paradoxically, it is also a great source of pride.



***The first year as a judge brought fantastic challenges both physical and intellectual.***



If the first year is even moderately representative of the overall judicial experience, I am looking forward with awe and gratitude to the many years to come.

## AN OUTSTANDING WELCOME TO THE COUR DU QUÉBEC

**Continued from page 17** → I rapidly feel like a full-fledged member of the Court of Quebec. I also receive emails from colleagues from other judicial districts of the province that congratulate me on my appointment and offer me their full collaboration in my new duties.

March 16<sup>th</sup> is a grand day. With my colleagues of the Court of Quebec, my family and old lawyer friends by my side, I read my oath after being introduced, with humour, by an old colleague from an attorney office, the president of the Conférence des juges, the Quebec president of the bar, and finally, the Chief Justice.

From March 19<sup>th</sup>, to 22<sup>nd</sup>, I had the opportunity to receive my first training alongside 12 newly appointed judges of the Court of Quebec since June 2006.

Judges Pierre Rousseau, Lucie Rondeau and Danielle Côté give us, one by one, a glimpse of the jurisdiction of each of Court of Quebec's division, also informing us of the main duties that we could be called to perform in practice and in emergency situations.

This first training in the Court of Quebec is crucial to new judges. It creates significant relationships between its participants that usually last for the duration of a judge's career.

It is following this month-long training that I have presided for the first time over the Court of Quebec, Small Claims Division, on March 26<sup>th</sup>, 2007. Everything went well.

In conclusion, I can confirm that it is a privilege to have been appointed to the Court of Quebec and that the welcome I have received lives on and adds to the enjoyable environment in which I work.

# LE PROGRAMME DE FORMATION DES NOUVEAUX JUGES

••• Bienvenue à la Cour :  
les expériences de nos nouveaux juges •••

Chaque juge de la Cour de justice de l'Ontario reçoit au moment de sa nomination, divers textes en format imprimé ou électronique ainsi que des documents, incluant:

- La conduite du procès
- La conduite du procès en matière familiale
- Le manuel du juge
- Les règles de procédure de la Cour de justice de l'Ontario en matière criminelle
- La rédaction de jugement
- Propos sur la conduite des juges (Conseil canadien de la magistrature)
- Principes de déontologie judiciaire (Conseil canadien de la magistrature)
- Banque de renseignements en matière pénale
- Banque de renseignements en matière de détermination des peines

•••

***Au moment de sa nomination, chaque nouveau juge est assigné par le juge en chef à l'une des sept régions de la province.***

•••

Peu après leur nomination, la Cour de justice de l'Ontario organise à l'intention des nouveaux juges une journée d'accueil pour traiter des questions pratiques concernant leur transition au sein de la magistrature, y compris la conduite des juges et la déontologie, le comportement au tribunal et les procédures administratives. Ce programme a lieu deux fois par année.

Au moment de sa nomination, chaque nouveau juge est assigné par le juge en chef à l'une des sept régions de la province. Dès lors, le juge régional senior est responsable de l'assignation et du calendrier du nouveau juge dans la région. Selon la formation et l'expérience du nouveau juge au moment de sa nomination, le juge régional senior lui assignera une période donnée (habituellement plusieurs semaines avant son assermentation) pour lui permettre d'observer des juges seniors et plus expérimentés et /ou des tribunaux spécifiques. Pendant cette période, le nouveau juge s'assoit dans la salle d'audience, assiste aux rencontres en chambre avec des juges expérimentés et a l'occasion de se familiariser avec ses nouvelles responsabilités.

En avril de leur première année, les nouveaux juges sont encouragés à participer au Programme de formation des nouveaux juges présenté par l'Association canadienne des juges des cours provinciales au lac Carling, au Québec. Ce programme intensif d'une durée d'une semaine est largement axé sur le droit substantif et principalement orienté en droit criminel, avec quelques références en droit de la famille.

La Cour de justice de l'Ontario et l'Institut national de la magistrature offrent conjointement, en novembre chaque année à Niagara-on-the-Lake, un programme intensif d'une durée de cinq jours portant sur les habiletés judiciaires. Le programme comprend des ateliers sur le compte-rendu de jugement (oral et écrit), les habiletés en matière de communication et la conduite efficace d'une conférence préparatoire. Le programme s'est avéré un grand succès par le passé et a été présenté en novembre 2007 à 15 juges nouvellement nommés à la Cour de justice de l'Ontario auxquels s'étaient joints 18 juges d'ailleurs au Canada.

Juge George Beatty  
Ontario  
Judge George Beatty  
Ontario

Pendant la première année de leur nomination, les juges sont également invités à profiter de tous les programmes de formation offerts par la Cour de justice de l'Ontario liés à leur domaine de spécialisation.

Au moment de sa nomination, chaque nouveau juge est invité à participer à un programme de mentorat mis sur pied au sein de la Cour de justice de l'Ontario par la Conférence des juges de l'Ontario et financé par le secrétariat à la formation. Le nouveau juge a également la possibilité (comme tous les juges) de discuter à n'importe quel moment avec ses pairs de sujets de préoccupation ou d'intérêt.

Le comité de la bibliothèque de la cour dispose d'une liste de textes et de services de compte-rendu de décisions parmi lesquels chaque juge peut choisir des documents d'une valeur n'excédant pas 2 600\$, pour la bibliothèque de son bureau.

# NEW JUDGE'S EDUCATION PLAN

## ••• Welcome To The Court: The Experiences Of Our New Judges •••

Each judge of the Ontario Court of Justice is provided with certain texts in print or electronic format and materials upon appointment including:

- Conduct of a Trial
- Conduct of a Family Law Trial
- Judge's Manual
- Rules of the Ontario Court of Justice in Criminal Proceedings
- Writing Reasons
- Commentaries on Judicial Conduct (Canadian Judicial Council)
- Ethical Principles for Judges (Canadian Judicial Council)
- The Finder
- The Sentencing Finder

The Ontario Court of Justice organizes a one-day orientation program for newly-appointed judges shortly after their appointment which deals with practical matters relating to the transition to the bench, including judicial conduct and ethics, courtroom demeanour, and administrative procedures. This program is presented twice a year.

Upon appointment, each new judge is assigned by the Chief Justice to one of the seven regions of the Province. The Regional Senior Judge for that region is then responsible for assigning and scheduling the new judge within the region. Depending on the new judge's background and experience at the time of appointment, the Regional Senior Judge will assign the newly-appointed judge for a period of time (usually several weeks prior to swearing-in) to observe senior, more experienced judges and/or specific courtrooms. During this period, the new judge sits in the courtroom, attends in chambers with experienced judges and has an opportunity to become familiar with their new responsibilities.

In April of their first year, new judges are encouraged to attend the New Judges' Education Program presented by the Canadian Association of Provincial Court Judges (CAPCJ) at Carling Lake in the Province of Quebec. This intensive one-week program is largely substantive in nature and is oriented principally to the area of criminal law, with some reference to areas of family law.

The Ontario Court of Justice and the National Judicial Institute jointly present a five-day intensive program focusing on judicial skill training in November of each year at Niagara-on-the-Lake. The program includes sessions on the delivery of judgments (both written and oral), communication skills and the effective conduct of a judicial pre-trial. The program has been very successful in the past and was presented in November 2007 when 15 newly-appointed judges from the Ontario Court of Justice joined 18 other judges from across Canada.

Judges in their first year of appointment are also encouraged to attend all education programs relating to their field(s) of specialization presented by the Ontario Court of Justice.



***Upon appointment, each new judge is assigned by the Chief Justice to one of the seven regions of the Province.***



Each judge at the time of appointment is invited to participate in a mentoring program which has been developed within the Ontario Court of Justice by the Ontario Conference of Judges and funded through the Education Secretariat. New judges also have the opportunity (as do all judges) to discuss matters of concern or of interest with their peers at any time.

A Library Committee of the Court develops a list of texts and reporting services from which each judge is permitted to select materials of a value of up to \$2,600 for their chamber's library.

# DE JUGE CADET À JUGE EN CHEF

••• Bienvenue à la Cour :  
les expériences de nos nouveaux juges •••

Lorsque les éditeurs du Journal nous ont demandé d'écrire un article portant sur l'expérience d'être un nouveau juge au Yukon, la tâche m'a été dévolue puisque j'étais, à ce moment-là, la juge la plus récemment nommée, même si je siège depuis novembre 2004. Il en est ainsi lorsqu'on siège dans une juridiction aussi petite que la nôtre, composée de seulement trois juges. Ici, le dernier juge assermenté peut demeurer juge cadet pendant dix ans ou plus, alors que pour le même nombre d'années il serait considéré juge senior dans un grand centre.

Quand mon collègue le juge John Faulkner décidera qu'il préfère passer son temps à s'occuper de ses avions plutôt qu'avec les auteurs « des vols réguliers » que nous voyons dans nos salles d'audience, je serai dans une période de six ou sept ans passée de juge cadet à juge le plus senior de notre juridiction. Si cela n'est pas suffisamment hors du commun, je commence aujourd'hui mon premier tour de service en tant que juge en chef de la cour territoriale du Yukon, un poste que j'occuperai pendant les trois prochaines années, et un poste qui me reviendra encore deux, possiblement trois fois au cours de ma carrière à la cour du Yukon.

Toutefois, pour les fins de cet article, je dois penser au passé plutôt qu'au futur. Quand je songe à ma nomination, je me rappelle ce qui me frappait le plus les premiers jours; on ne juge pas et on ne peut pas juger de loin au Yukon. Cela est vite devenu évident pour moi lorsque j'étais sous l'oeil bienveillant du juge Heino Lilles (ancien président de l'ACJCP) à la cour de circuit de North Highway. Un jour que nous revenions à Whitehorse en provenance de Haines Junction, nous avons remarqué un jeune homme faisant de l'auto-stop sur le bord de la route. Comme la température était à un doux 38 degrés sous zéro et qu'il n'y avait pas d'autre véhicule en vue, Heino s'est arrêté. Une fois installé et après avoir repris la route, le jeune homme a reconnu Heino dans le miroir et dit « Hé, vous êtes le juge qui m'a envoyé en prison l'an dernier! » Alors que j'étais prise au dépourvu et plus que déconcertée par cette situation, Heino a poursuivi comme si de rien n'était et a entrepris une conversation animée avec le jeune homme pour savoir ce qu'il faisait de sa vie depuis la fin de son emprisonnement.

Un autre exemple est cette histoire du juge John Faulkner au sujet d'un homme qu'il a retrouvé comme cuisinier dans le restaurant qu'il avait choisi pour son lunch en compagnie du juge de paix senior Dean Cameron, alors qu'il l'avait condamné à une peine discontinue le matin même!

C'est à toutes fins pratiques impossible d'aller à l'épicerie, au cinéma, aux activités locales ou, ce qui n'est pas surprenant, dans n'importe quel bar du Yukon sans croiser le chemin de ceux qu'on voit chaque jour dans nos salles d'audience. Cette inévitable proximité m'est apparue encore récemment lorsque, dans un délai de moins d'un mois, j'ai vu comparaître devant moi un voisin qui en était à sa première comparution dans une affaire criminelle et un autre devant la cour des petites créances.

Bien que je n'ai pas atteint le niveau de sérénité que mes collègues seniors affichent quand ils sont confrontés aux nombreuses occasions où nos vies

•••

***Quand je songe à ma nomination, je me rappelle ce qui me frappait le plus les premiers jours; on ne juge pas et on ne peut pas juger de loin au Yukon.***

•••

professionnelles et personnelles se croisent, je ne suis plus surprise quand cela se produit, une indication aussi valable qu'une autre de l'expérience que j'ai acquise au cours de ces trois dernières années.

En terminant, je suis heureuse d'annoncer la nomination longtemps attendue de Michael Cozens à la cour territoriale du Yukon. C'est ainsi que je laisse le rôle de juge cadet à Mike alors que j'assume mes nouvelles fonctions de juge en chef, une transition qu'il fera sans doute dans trois ans alors que ce sera son tour de devenir juge en chef. Comme le faisait remarquer le juge adjoint Donald Luther à la cérémonie d'assermentation de Mike : de juge cadet à juge en chef le temps de le dire – seulement au Yukon!

# FROM BABY JUDGE TO CHIEF JUDGE

## ••• Welcome To The Court: The Experiences Of Our New Judges •••

When the request came in from the Journal for an article on the experience of being a newly appointed judge in the Yukon, the task fell to me as I was, at least at that time, our most recent appointment, even though I have been sitting since November of 2004. Such is the reality when one is in a jurisdiction with a bench as small as ours, being only three judges strong. It is conceivable that the third of us appointed in time could remain the baby judge for upwards of a decade or more, well into the time frame where one would be considered a senior member of the bench in a larger center.



Judge Karen Ruddy  
Yukon  
Judge Karen Ruddy  
Yukon

When my colleague Judge John Faulkner decides that he would rather spend his time dealing with his airplanes than with the many “frequent flyers” we see in our courts, I will within a period

of roughly six or seven years have moved from being the baby judge to the most senior judge in our jurisdiction. If that isn't bizarre enough, today I begin my first stint as Chief Judge of the Territorial Court of Yukon, a post I will hold for the next three years, and a position which will likely come my way again on two, possibly three, more occasions over the course of my career on the Yukon bench.

However, my task in this article is to think back to the past rather than ahead to the future. When I do think back to my appointment, I recall the thing that struck me the most in those early days was the fact that we do not and cannot judge from a distance in the Yukon. This first became apparent to me when I shadowed our then Chief Judge Heino Lilles (former president of CAPCJ) on our North Highway court circuit. When we were returning to Whitehorse from the community of Haines Junction, we noted a young man on the side of the road looking for a ride. As the temperature was a balmy minus 38 degrees and there was not another vehicle in sight, Heino stopped to offer the young man a ride. Once settled and again underway, the young man recognized Heino from his reflection in the rear view mirror and said, “Hey, you're the judge who sent me to jail last year”! While I was somewhat taken aback and more than a little uncomfortable to find ourselves in this awkward situation, Heino continued on as if there were nothing at all unusual about this circumstance, and entered into a lively conversation with the young man about what he had been doing with his life since he completed his term in custody.

Similarly, Judge John Faulkner tells the story of sentencing an offender to serve an intermittent jail sentence in the morning only to find that same offender employed as the cook in the restaurant John and Senior Justice of the Peace Dean Cameron had chosen to attend for lunch on that very same day!

It is virtually impossible to go to the grocery store, to the theatre, to local events, or, not surprisingly, to any bar in the Yukon without crossing paths with the very people we see in our courts every day. This unavoidable proximity was once again brought home to me recently when, in the span of less than a month, I had one neighbour appear before me for a first appearance on a criminal matter and another neighbour appear before me in Small Claims Court.

While I have not yet reached the level of serenity my senior colleagues display when faced with one of the many instances where our professional and personal lives overlap, I am no longer surprised when they do, as sure

•••  
***When I do think back to my appointment, I recall the thing that struck me the most in those early days was the fact that we do not and cannot judge from a distance in the Yukon.***

•••  
a sign as any of the experience I have gained over the last three and a half years since my appointment.

As a final note, I am happy to report the long-awaited appointment of Michael Cozens to the Territorial Court of Yukon. And so, I pass the mantle of baby judge to Mike as I assume my new duties as Chief, a transition he too will no doubt experience in three years time, when it becomes his turn to be appointed as the new Chief Judge. As Deputy Judge Donald Luther pointed out in his comments at Mike's recent swearing in ceremony: from baby judge to Chief Judge in mere moments – only in the Yukon!

# UNE PREMIÈRE DÉPÊCHE DES TRANCHÉES

••• Bienvenue à la Cour :  
les expériences de nos nouveaux juges •••

C'est si bon d'être là!

Après vingt satisfaisantes et gratifiantes années au sein d'une grande firme, dans le domaine du litige commercial devant la Cour suprême, j'ai consciemment choisi de poser ma candidature à la cour provinciale de Colombie-Britannique. Étant donné mon expérience limitée à la cour provinciale et ma pratique fortement concentrée en litiges civils, ce changement de carrière en a surpris plusieurs. « Comment saurez-vous quoi faire avec des dossiers criminels et en matière familiale? » me demandaient-ils. « Avec l'aide de mes collègues, j'apprendrai. D'autres l'ont fait, et ils me disent qu'ils sont immensément satisfaits de siéger à la cour provinciale. » de leur répondre.

En tant que juges de la cour provinciale, nous sommes régulièrement appelés à rendre des décisions qui changent le cours de la vie – entre les parties elles-mêmes et entre les parties et l'état – dans le cadre de litiges qui sont essentiellement humains. Mes amis à la cour (à qui j'avais confié mes aspirations avant de poser ma candidature) m'avaient assuré que la dimension humaine du travail me semblerait à la fois empreinte d'humilité et enrichissante; mes attentes sont à présent pleinement comblées par ma propre expérience.

Le travail que j'accomplis maintenant m'apporte une satisfaction profonde et durable ainsi que la réalisation professionnelle que je recherchais au milieu de la cinquantaine. J'ai aussi découvert, comme je m'y attendais, que la cour est remarquablement collégiale et que le travail comporte énormément de stimulation intellectuelle. Il ne manque pas de questions légales complexes pour tenir mon esprit en alerte, dont plusieurs viennent de contextes où les conséquences au niveau humain sont réellement fondamentales. De la même manière, l'appui des collègues est toujours présent lorsque l'un de nous sent le besoin d'emprunter le corridor menant aux bureaux des juges et d'échanger quelques idées.

La responsabilité qui nous incombe en tant que juge de la cour provinciale est impressionnante. Les libertés individuelles doivent être évaluées en regard du droit du public d'être protégé contre le risque de préjudice. La ligne de conduite qui servira le meilleur intérêt de l'enfant doit être discernée dans des situations où les parents ont peu bénéficié des avantages de la vie et ont adopté des modèles destructifs, mais doivent tout de même être écoutés avec attention et compassion, en vue de préserver l'intégrité de l'unité familiale si cela peut être justifié dans les circonstances. Questions importantes. Choix difficiles.

Nous sommes le tribunal où une mère monoparentale, sans le bénéfice d'être représentée, peut trouver réparation pour une mise à pied injustifiée pour un emploi de débutant payé au salaire minimum. Nous sommes également le tribunal où un employeur d'une petite entreprise en difficulté, qui s'est vu détourner 19,000 \$ d'inventaire par un employé peu scrupuleux, peut permettre de poursuivre au civil sans être totalement dépassé par les coûts et la complexité du processus judiciaire.

Il y a beaucoup moins de zéros avant le signe du dollar dans mon salaire actuel qu'il y en avait dans celui que je recevais antérieurement, et dans certains des dossiers les plus importants j'ai entendu qu'il n'y avait pas de dollar du tout – seulement des questions et des principes dont la portée ne peut s'exprimer en argent. La cour provinciale est un creuset dans lequel des drames extraordinaires impliquant des acteurs ordinaires se développent au jour le jour et dans lesquels le potentiel de bien faire, dans le sens de rendre justice, est omniprésent. Toute l'infrastructure est là, y compris un personnel patient et efficace, d'un soutien énorme et qui chaque jour joue son rôle dans la conduite des affaires de la cour.

Je dois confesser ce qui est maintenant plutôt évident. Sans être ascétique ou naïf, je n'ai pas non plus acquis beaucoup de cynisme au cours de ma vie et, pour être franc, je dois admettre que j'ai un peu de ce que j'espère être des qualités meilleures auxquelles on réfère parfois de manière peu flatteuse comme étant celles d'un individu naïvement optimiste. Mes idéaux, incluant ceux qui m'ont poussé à faire carrière en droit, sont encore en grande partie présents en moi, et il m'importe de faire le bien dans le monde. Le temps passé sur le banc de la cour provinciale, comme dans n'importe quelle autre activité professionnelle, comporte son lot d'ennui et de frustration. Il y a beaucoup de choses qu'on ne peut pas changer ou qu'on ne peut changer comme on le voudrait. Mais la possibilité d'influencer positivement la vie de personnes très perturbées et de rendre des décisions difficiles dont peut bénéficier l'ensemble de la société, est néanmoins très réelle dans ce travail. Avoir des responsabilités qui s'adressent directement à ce potentiel me vivifie et ranime le but que je voulais atteindre lorsque j'ai posé ma candidature. Pour cette raison et pour plusieurs autres, je me sens très privilégié d'avoir été accepté par la cour provinciale de Colombie-Britannique comme l'un de ses juges.



*Juge Thomas S. Woods de Colombie-Britannique, et son père  
Judge Thomas S. Woods from British Columbia and his father*

## PROGRAMME D'ACCUEIL

Les nouveaux juges bénéficient d'une période transitoire de trois à quatre semaines, au cours de laquelle ils sont appelés à observer d'autres juges, avec les autorisations pertinentes, au tribunal et lors de conférence préparatoire ou de règlement. Pendant la phase transitoire, un nouveau juge peut choisir de siéger au tribunal avec la permission du juge administratif (et si besoin est, en consultation avec le juge en chef ou un juge en chef adjoint), mais ne devra pas être assigné à siéger ou à présider à moins d'avoir choisi de le faire. Le juge administratif de chaque district à qui un nouveau juge en période transitoire est assigné,

doit désigner un ou des juges pour agir comme mentor(s) pour la durée d'assignation du nouveau juge.

Les nouveaux juges sont tenus de participer à la séance de formation des nouveaux juges qui se tient au printemps l'année suivant leur nomination, ou à celle de l'année suivante si leur participation est différée par le juge en chef, et doivent bénéficier d'une période sans assignations afin de leur permettre d'y assister.



# A FIRST DISPATCH FROM THE TRENCHES

## ••• Welcome To The Court: The Experiences Of Our New Judges •••

It is so good to be here!

After 20 satisfying and rewarding years in a large-firm, Supreme Court-based commercial litigation practice, I consciously chose to seek appointment to the Provincial Court of British Columbia. Given my limited experience in the Provincial Court, and the heavy emphasis in my past work on civil disputes, this career change surprised many. “How will you know what to do with the criminal and family files?” they asked. “With the help of my new colleagues, I will learn. Others have done it, and they tell me they are immensely satisfied on the Provincial Court bench,” I told them.

As Provincial Court judges we are regularly called upon to make life-altering decisions in respect of disputes—between parties themselves, and between parties and the state—that are quintessentially human. My friends on the court (to whom I had confided my aspirations before applying) told me that I would find the human dimensions of the work to be both humbling and enriching, and now my expectations have been borne out fully in my own experience.

For me, what I now do affords me the professional fulfillment and a deep and enduring satisfaction that, in my mid-50s, I found myself seeking. I have also found, as I expected, that the court is outstandingly collegial and that its work is replete with intellectual stimulation. There is no shortage of complex legal questions to keep one mentally agile, a great many of which arise in contexts where the human consequences of the answers are truly profound. Similarly, there is never a shortage of willing support from colleagues whenever one feels a need to pad down the hallway in chambers and bounce ideas back and forth.

The responsibility we are given as Provincial Court judges is awe-inspiring. Individual liberties must be measured and weighed against the public’s right to be secure from the risk of avoidable harm. The course of action that will serve the best interests of children must be discerned in situations where parents who have enjoyed few of life’s advantages and who have fallen into destructive patterns must still be listened to attentively, with compassion and with a view to preserving the integrity of the family unit if that can be justified in all the circumstances. Big questions. Difficult choices.

Ours is the court where a single mother, without the benefit of legal representation, can find a remedy for her wrongful dismissal from an entry-level job paying minimum wage. Ours is also the court where a struggling small business employer, who has had \$19,000 worth of retail inventory misappropriated by an unscrupulous employee, can pursue his civil claim without it being wholly overtaken by the cost and complexity of the litigation process.

There are many fewer digits following the dollar signs in my current work than there were in the work that used to occupy me, and in some of the most important matters I hear there are no dollar signs at all—just issues and principles aplenty whose significance cannot be expressed in dollar terms. The Provincial Court is a crucible within which extraordinary dramas with ordinary players unfold on a daily basis and in which the potential to do good, in the sense of doing justice, is ever present. All the infrastructure is there, including an array of amazingly supportive, patient and effective court staff who play their parts in getting the court’s important work done each day.

I must confess what is now rather obvious. While I’m not unworldly or naïve, neither have I accumulated much cynicism in my lifetime and, to be candid, I must admit to having some of what I hope are the better qualities of what is sometimes referred to, unflatteringly, as a Pollyanna. My ideals, including those that propelled me to pursue a career in the law, have largely stayed with me into the present, and it matters to me to try to do good in the world. Life on the Provincial Court bench, like any other professional life, has its moments of ennui and frustration. There is much “out there” that we cannot change, or at least not change as much as we’d like. But the potential for making a positive difference in the lives of very troubled people, and for making hard decisions that can affect society at large in beneficial ways, is nevertheless very real in this work. Having responsibilities that directly engage that potential brings invigoration and the renewed sense of purpose that I was seeking when I made my application. For that and a host of other reasons, I feel very privileged indeed to have been accepted by the Provincial Court of British Columbia as one of its judges.

## NEW JUDGES TRAINING



Juge Robert Higinbotham  
*Colombie-Britannique*  
Judge Robert Higinbotham  
British Columbia

New judges are provided an orientation period of three to four weeks, during which time they are expected to observe other judges, with the appropriate permissions, in court and settlement or case conferences. During the orientation phase, a new judge may elect to sit in an available courtroom with the permission of the Administrative Judge (and if need be in consultation with the Chief

or an Associate Chief Judge), but shall not be assigned to sit or preside unless he or she so elects. The Administrative Judge of each district to whom a new judge is assigned on orientation must designate a judge or judges as mentor(s) for the new judge during the time of the assignment.

New judges are required to attend New Judges Training in the spring of the year following their appointment or the next subsequent year if their attendance is deferred by the Chief Judge, and must be provided time out of the rota to do so.

# MA NOUVELLE VIE AU LABRADOR

## ••• Bienvenue à la Cour : les expériences de nos nouveaux juges •••

Pour n'importe quel nouveau juge de la cour provinciale, l'appel qui annonce la nomination est un plaisir, et souvent, une surprise. Ce fut certainement mon cas. J'ai été informée alors que j'habitais mon ancienne demeure à St-John's, que je serais assignée dans l'ouest du Labrador. Cette région n'avait pas connu de juge à plein temps depuis plus de quinze ans. Depuis 1991 la cour était desservie par des circuits mensuels à partir de Happy Valley – Goose Bay. Du même coup, j'ai également appris que je serais responsable de desservir Happy Valley – Goose Bay mensuellement et le sud du Labrador et Cartwright tous les deux mois.

Le Labrador est connu ici sous le nom de Big Land. Il s'étend du 51° au 60° parallèle, et abrite une multitude de cultures et d'industries. Mon bureau permanent est au cœur de la zone d'extraction du minerai de fer. Les villes jumelles de Wabush et Labrador City sont des cités ouvrières tout comme la ville voisine de Fermont au Québec, située à moins de 30 kilomètres. Ces communautés grouillent d'activités et il y a un mélange intéressant de culture anglophone et francophone.

Le sud du Labrador a été peuplé par des européens venus pour la pêche saisonnière et qui ont choisi, l'hiver venu, de ne pas retourner dans leurs pays. Leurs descendants continuent de pratiquer la pêche traditionnelle autant que les allers-retours pour de l'emploi dans l'ouest canadien.

Le Labrador abrite également les communautés Innu de Sheshatshiu et de Natuashish. Ces communautés perpétuent une forte identité culturelle et communiquent entre elles dans leur propre langue. Chaque communauté a son propre dialecte.

Les Inuits du Nord du Labrador ont également préservé leur identité culturelle et bien que l'usage de l'anglais soit plus répandu, continuent de parler leur langue.

Nous sommes à une époque de grands changements au Labrador. Dans l'ouest, les compagnies minières sont en croissance et l'essor touche toute la région. De nouveaux employés viennent s'installer et ceux qui prennent leur retraite choisissent souvent de rester pour bénéficier des nombreux avantages de la région, particulièrement quant aux activités sportives extérieures, allant du ski alpin et du ski de fond à la motoneige.

Le 6 décembre 2004, l'assemblée de Terre-Neuve-et-Labrador a adopté la *Labrador Inuit Land Claims Agreement Act*. Le 1er décembre 2005, le Labrador Inuit a célébré le début du gouvernement Nunatsiavut.

La nation Innu est présentement en négociation pour revendiquer des droits territoriaux.

Ces derniers mois, la nation métisse du Labrador a indiqué son désir de contester la constitutionnalité des dispositions de la *Wild Life Act*, R.S.N.L. 1990, c. W-8 en se fondant sur les droits aborigènes.

Il y a un air de changement au sein des tribunaux également. Le ministère de la justice a récemment publié un lexique terminologique comprenant la traduction de plus de 500 termes légaux en dialecte Innu-aimun et en Inuktitut du Labrador. Les premiers étudiants inscrits au cours de traduction juridique en aborigène ont été diplômés en mars 2008.



***Nous sommes à une époque de grands changements au Labrador. Dans l'ouest, les compagnies minières sont en croissance et l'essor touche toute la région.***



La cour à Happy Valley – Goose Bay espère instaurer à nouveau une cour de circuit à Sheshatshiu et œuvre pour donner une meilleure signification au principe du prononcé de la peine prévu à l'article 718.2 (e) du *Code criminel* canadien.

Pendant ces derniers mois passés au Labrador, j'ai été exposée à une multitude d'expériences qu'il ne m'aurais jamais été permis de connaître sans cette nomination.

# MY NEW LIFE IN LABRADOR

## ••• Welcome To The Court: The Experiences Of Our New Judges •••

For any new Provincial Court Judge, the call that advises of an appointment is a pleasure, and often, a surprise. This was certainly so in my case. I was advised at my former home of St. John's that the appointment was to be to the area of Western Labrador. This area had not had the services of a full-time judge for more than fifteen years. Since 1991 the court had been served by monthly circuits from Happy Valley – Goose Bay. Furthermore, I was told I was to be responsible for monthly circuits to Happy Valley – Goose Bay and bi-monthly circuits to southern Labrador and to Cartwright.



Juge Wynne Anne Trahey  
Terre-Neuve  
Judge Wynne Anne Trahey  
Newfoundland

Labrador is a known locally as the Big Land. It stretches from the 51<sup>st</sup> parallel to the 60<sup>th</sup> parallel. It has a diversity of cultures and industry. My permanent

locale is in the heart of the iron ore mining area. The twin towns of Wabush and Labrador City are working towns, as is the neighbouring town of Fermont, Quebec, which is located less than 30 kilometers away. The communities are vibrant and there is an interesting mix of English and French cultures.

Southern Labrador was settled by European fishermen arriving for the seasonal fishery and electing to overstay the winters. Their descendents continue to pursue both traditional fishing activities as well as more modern commutes to western Canada for employment.

Labrador is home to the two Innu communities of Sheshatshiu and Natuashish. These communities retain a strong cultural identity and maintain the primary use of their languages. Each community speaks a distinct dialect.

The Inuit of Northern Labrador have likewise retained a strong cultural identity, and, although English is more widely spoken, they maintain their language.

This is a time of considerable change in Labrador. In the west, the mining companies are talking expansion and there is a boom which has affected the entire area. New employees are moving into the area and retirees are often choosing to remain to take advantage of the many benefits the area has to offer, particularly in the way of outdoor sports activities, from alpine and Nordic skiing to snowmobiling.

On December 6, 2004 the Newfoundland and Labrador House of Assembly passed the Labrador Inuit Land Claims Agreement Act. On December 1, 2005 the Labrador Inuit celebrated the commencement of the Nunatsiavut Government.

The Innu Nation is presently in land claims negotiations.

In recent months, the Labrador Métis Nation has advised of its desire to mount a constitutional challenge to provisions of the Wild Life Act RSNL1990 c. W-8 based on aboriginal rights.

Within the courts, there is also an air of change. The Department of Justice has recently published a lexicon of legal terminology containing translations of more than 500 legal terms into the Innu-aimun dialect and Labrador Inuktitut. The first students of the Aboriginal Legal Interpreters Course graduated in March 2008. The court in Happy Valley-Goose Bay



***This is a time of considerable change in Labrador. In the west, the mining companies are talking expansion and there is a boom which has affected the entire area.***

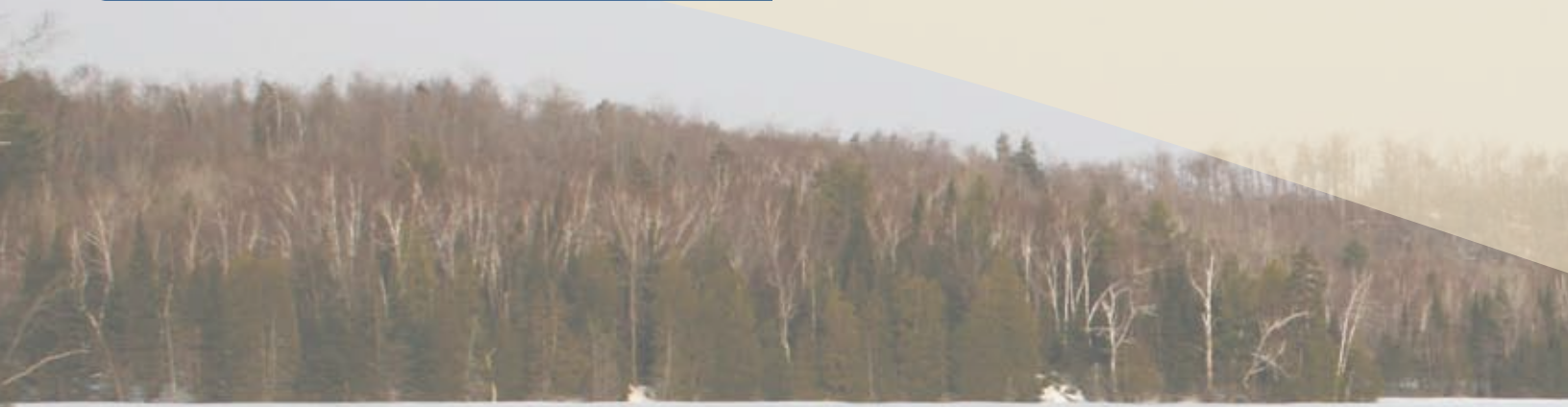


is hoping to re-establish a circuit court in Sheshatshiu and is working towards providing opportunities to give greater meaning to the principle of sentencing contained in section 718.2 (e) of the *Criminal Code of Canada*.

In the few short months I have been in Labrador, I have been exposed to a wealth of experiences that I would never have known but for this appointment.

# Lac Carling

## Séminaire de formation 2008



# Carling Lake

## 2008 Education Seminar



# FINIES LES RENCONTRES AU MESS DES OFFICIERS

••• Bienvenue à la Cour :  
les expériences de nos nouveaux juges •••

16 h 11, le 2 juin 2006; je prends l'appel téléphonique provenant du Ministre de la Défense nationale. Son excellence la Gouverneure générale en conseil me nommait juge militaire; cela termine bien une semaine! Comme vous le devinez bien, cette nouvelle a complètement changé ma vie.

Après avoir raccroché l'appareil, je me suis dirigé au bureau du général commandant le Commandement du Canada pour lui dire que je ne pouvais plus être son conseiller juridique principal. Comme vous vous en doutez sûrement, un militaire ne peut pas « démissionner » de son poste à sa guise. Donc, après une pause de quelques secondes, son expression de surprise complète fut remplacée par des félicitations quand je lui ai expliqué la raison de mon départ subit.

Je commençais une nouvelle facette de ma vie militaire. Finies les rencontres au mess des officiers de l'armée avec mes camarades du Royal 22<sup>e</sup> Régiment et de l'armée pour partager pour la énième fois nos histoires de guerre ainsi que les rencontres avec les avocats militaires du Cabinet du Juge avocat général.

Je voyage un peu partout à travers le Canada et le monde, si nécessaire. Bien que la grande majorité des cours martiales se déroule au sein d'une base militaire, nous devons aussi présider des cours martiales qui ont lieu à des

manèges militaires ou tout autre établissement sous le contrôle des Forces armées. Je suis donc sur la route deux à trois semaines par mois, de St-John's à Victoria. Je peux aussi être appelé à présider des procès en Afghanistan ou tout endroit sur cette planète où se trouvent des militaires canadiens.

La routine? C'est quoi ça la routine? On se doit de toujours être aux aguets du prochain défi d'ordre intellectuel ou de simple « bon sens ». Si on n'apprécie pas les surprises ou l'inconnu on est mieux d'aller chercher ailleurs car on découvre rapidement que l'inconnu est la seule constante au sein de la magistrature. Les Forces canadiennes comptent 4 juges militaires qui voyagent autant l'un que l'autre; alors les occasions de se retrouver au bureau sont bien rares mais nous nous assurons de tirer pleinement avantage de ces quelques occasions pour partager nos expériences.

Bien que j'adore les défis inhérents à notre profession, à titre de père de deux jeunes filles, je ne raffole pas des absences fréquentes du foyer. Vivre à partir de valises et dans des chambres d'hôtel perd son attrait après quelques mois. Mais je savais bien dans quoi je m'embarquais alors....

Malgré nos antécédents bien différents, j'ai découvert que nous faisons face aux mêmes défis et partageons les mêmes préoccupations en plus de retirer la même satisfaction de cette fonction si privilégiée.

## UNE LOI QUE J'AVAIS OUBLIÉE...

### SASKATCHEWAN

Je détestais la physique. Que ce soit la loi de Ohm ou la loi du mouvement de Newton, ou même faire des expériences avec un slinky dans les salles de mon école secondaire, j'avais toujours la même réaction à ce sujet. Ou plutôt ce qui serait plus juste d'appeler, un manque de réaction. Une expression ennuyée ne quittait jamais mon visage au cours de Physique 300.

Avec ces souvenirs bien loin derrière moi, j'ai hâte à ma première journée dans mes nouvelles fonctions. Je lis le guide du juge que m'a remis le juge administratif. Je relis mon *Code criminel* et d'autres lois qui pourraient être invoquées. J'essaie d'anticiper toutes les situations qui pourraient survenir. Mais j'ai oublié de prendre en considération l'une des nombreuses lois que je n'ai pas retenue du cours de physique de douzième année – une loi fondamentale du mouvement : si on met un objet pesant sur un objet moins pesant, l'objet moins pesant ne bouge pas.

10h00 am est vite arrivé le 22 mars 2004. Au signal et vêtu de ma toute nouvelle toge, j'ai fièrement traversé le tribunal de Melville. J'ai souhaité la bienvenue aux gens présents à l'audience et j'ai ressenti un grand soulagement et une grande satisfaction. Cinq secondes plus tard, j'ai tout à coup réalisé que ma toge était coincée sous la patte de ma chaise! Tous les yeux étaient posés sur moi dans cette salle remplie à pleine capacité. Tous s'attendaient à quelques remarques de sagesse.

Alors que de la main droite je feuilletais la pile de documents devant moi, je tentais désespérément de libérer ma toge de la main gauche.

La situation s'est envenimée. J'ai rapidement compris que ma toge coincée m'empêchait de me tourner vers la gauche. J'ai donc discuté un moment avec le procureur de la couronne – assis à ma droite. Tout en essayant sans succès de dégager ma toge, j'ai commencé à me demander si je pouvais présider mon premier dossier sans regarder du côté gauche de la salle d'audience.

D'apparence calme, je cherchais intérieurement et désespérément une solution au problème. Je me suis alors souvenu de cet avis fondamental que le général américain George S. Patton a un jour donné à ceux qui recherchent la sagesse : « Aucune bonne décision n'a jamais été prise dans une chaise pivotante ». Quoique que cela ne m'était pas d'un grand secours dans les circonstances, cela m'a quand même rappelé que j'étais assis dans une chaise pivotante... à roulettes. *Ergo*, je pouvais tout simplement rouler ma chaise.

J'ai finalement libéré ma toge et réalisé du même coup qu'une loi que j'aurais dû étudier en prévision de ma première journée en tant que juge est la loi no. 8 de Murphy : Si tout semble bien marcher, vous avez forcément négligé quelque chose!

Je siége à la cour provinciale de la Saskatchewan à Yorkton. Ce texte, écrit en 2004, n'est maintenant qu'un lointain souvenir, du moins, c'est ce que je prétends!

## A NEW MILITARY CAREER

### ••• Welcome To The Court: The Experiences Of Our New Judges •••

I received “The Call”, telephone call that is, from the Minister of National Defence at 16:11 hrs on Friday 02 June 2006. On that fateful date (for me at least), an Order in Council was signed on the recommendation of the Minister of National Defence appointing me as a military judge. As you all know, this call changed my life in ways that I had not yet even imaged and would later discover.



Lieutenant-colonel  
Jean-Guy Perron  
*Juge militaire*  
Lcol Jean Guy Perron  
*Military judge*

As we say in the Army, I had to “pull pole” (meaning that you quickly disassemble your artic tent because you have to rapidly vacate your present location)

from my duties as senior legal adviser to Canada Command. No more carefree luncheons at the Army Officers’ Mess retelling and rehearing “true to God” war stories with my Army buddies or meeting with military lawyers from the Office of the Judge-Advocate General.

I had just begun a new facet of my military career. I must now travel throughout Canada and the world, if required, to preside at courts martial. Although most of our courts martial are held on military bases, courts maybe held in armouries or any building occupied by the military. This means that I am traveling 2 to 3 weeks a month from St-John’s to Victoria.

We may also be called upon to preside at courts martial in Afghanistan or anywhere in the world where Canadian Forces members are stationed.

No day in court is identical to the previous and one must always be ready for anything. If one does not like surprises and the unexpected, one will be extremely unhappy in our line of work. You always have to be on your toes and be alert, ready for any intellectual and “common sense” challenge. There are only 4 military judges in the Canadian Forces and we are all constantly on the road. This schedule does not permit us to often meet as group and share our experiences but we do try to take advantage of the few occasions that present themselves to gather together and discuss matters of common interest.

Although I enjoy the tremendous challenges of this position, the constant traveling is the least enjoyable aspect of this appointment. I never enjoy being away from my children. Living from your suitcase in hotels and spending more time in airports and planes than in the office also loses its shine after a few months. But I knew what I was getting into so...

Finally, I would just conclude by mentioning that, independent of our quite different backgrounds, I have discovered that we all share the same challenges and preoccupations and that we all derive the same satisfaction of the privileged position that was bestowed upon us.

## A LAW I HAD NOT CONSIDERED...

### SASKATCHEWAN

I hated physics. Whether considering Ohms Law or Newton’s Law of Motion, or whether experimenting with a slinky in the halls of my high school, I had one prevailing reaction to this subject. It might best be described as a lack of reaction. A blank expression never left my face during Physics 300.



Juge Ross Green,  
Saskatchewan  
Judge Ross Green,  
Saskatchewan

With all this a distant memory, I looked forward with anticipation to my first day as a judge. I read the bench’s book provided for me by my administrative judge. I read my *Criminal Code*, and

other statutes I thought might come up. I tried to imagine every possible situation that could present itself. But I failed to consider one of the many laws I had not learned in grade twelve physics - a fundamental law of physical motion: if you put a heavy object on a light object, the light object does not move.

10:00 a.m. came quickly on March 22, 2004. On cue, and clad in my new judge’s robe, I proudly strode into Melville court. I welcomed those in attendance, and felt a great sense of satisfaction and relief. About five seconds later, however, I realized my robe was stuck under the foot of my chair. All eyes were on me in that packed courtroom. Everyone awaited my further words of wisdom. As I thumbed through the pile of

informations before me, with my right hand, I feverishly attempted to free the robe with my left.

My predicament escalated. I quickly discovered my entangled robe prevented me from turning to the left. As a result, I spent some time conversing with the Crown - seated on the right side of the courtroom. While continuing to unsuccessfully tug on my robe, I began to wonder whether I could possibly conduct my first docket without looking to the left side of the courtroom.

With a calm look outside, I frantically searched inside for a wise solution to my problem. U.S. General George S. Patton once gave the ultimate advise to those in search of wisdom: “No good decision was ever made in a swivel chair”. Although that didn’t do a lot for me at that moment, it did bring to mind that I was, indeed, sitting in a swivel chair, and one that moved. *Ergo*, I could simply roll my chair off of my robe.

I finally released my robe, and immediately realized the one law I should have studied in preparation for my first day as a judge was Murphy’s Law #8: If everything seems to be going well, you have obviously overlooked something!

His Honour Judge Ross Green sits in The Provincial Court of Saskatchewan at Yorkton. This was written by him in 2004, and is now a distant memory, or so he claims!

# L'ACJCP ACCUEILLE LES JUGES DES COURS MUNICIPALES DU QUÉBEC

Nous vous présentons d'abord la Cour municipale de la Ville de Montréal. Elle a juridiction sur les accusations prises par voie sommaire, ainsi que sur les dossiers de nature pénale sur le territoire de l'Île de Montréal. Au fil des ans, des champs d'expertises se sont développés et ont amené la création de programmes spécialisés en matière de violence conjugale, de vol à l'étalage et d'alcool au volant.

C'est à la demande du Ministère de la Justice du Québec qu'un projet de Tribunal de la santé mentale (T.S.M.) a vu le jour. Ce projet est réalisé en partenariat avec les Ministères de la santé et de la sécurité publique. Il est le reflet des besoins et préoccupations exprimés par différents intervenants du réseau de la santé, du réseau correctionnel, des milieux communautaires, de même que des instances judiciaires.

Le T.S.M. a vu le jour à partir de mai 2008 sous la forme d'un projet pilote pour une durée minimale de trois ans. Il vise principalement à améliorer le traitement judiciaire des personnes atteintes de problèmes de santé mentale à la Cour municipale de la Ville de Montréal.

On vise donc un meilleur encadrement, un suivi médical efficace ainsi que la diminution des périodes de détention et des risques de récidive.



**Le Tribunal de la santé mentale (T.S.M.) a vu le jour à partir de mai 2008 sous la forme d'un projet pilote pour une durée minimale de trois ans.**



La Cour municipale de Montréal s'est inspirée des modèles de tribunaux en santé mentale déjà existants au Canada et, plus particulièrement, du « Mental Health Court » de Toronto.

Le T.S.M. n'est pas une nouvelle entité judiciaire parallèle à la Cour municipale de Montréal. Il s'agit plutôt d'un programme à caractère social qui vise à améliorer le sort d'une clientèle particulièrement vulnérable.

Le T.S.M. s'occupera des demandes relatives à l'aptitude à comparaître et à la responsabilité criminelle des accusés. Toutes les demandes d'évaluation seront faites lors des audiences du T.S.M. et les retours de ces évaluations y seront traités. Toute contestation pourra y être entendue également.

Quant aux intervenants, ils sont nombreux: trois procureurs de la poursuite y seront assignés en alternance et un avocat de la défense en tout temps. Un groupe restreint de juges intéressés et sensibilisés y siègeront, ceci afin d'assurer une plus grande cohérence entre les différentes décisions qui pourraient être rendues au sein du T.S.M. et un intervenant du service d'urgence psychosociale – justice Cour.

Enfin un agent de probation pourra guider le Tribunal entre autres, sur la situation mentale de l'accusé en milieu carcéral, sur la disponibilité de certaines ressources d'hébergement et communautaire, de même que sur la mise en oeuvre des conditions de remise en liberté imposées à l'accusé, le cas échéant. Il pourra agir comme agent de liaison entre la Cour et le milieu. Sur sentence, il pourra faire au T.S.M. des recommandations qui tiennent compte de la situation particulière de l'accusé, tout en continuant d'assurer les services de suivi probatoire lorsque nécessaire.

Un autre intervenant attendu est l'agent de liaison, service de santé et services sociaux, puisqu'une connaissance approfondie du réseau et de son fonctionnement est nécessaire et bénéfique. Cet intervenant serait le pendant du « Court worker » de Toronto. L'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal a confirmé la création de deux postes pour remplir ces fonctions.

Le T.S.M. bénéficie en plus de la présence d'un médecin omnipraticien afin de procéder aux évaluations sommaires des défendeurs.

Juge Marie Brouillet  
Juge à la Cour Municipale  
de Montréal  
Justice Marie Brouillet  
Montreal Municipal  
Court Judge





# CAPCJ WELCOMES QUEBEC MUNICIPAL COURT JUDGES

Firstly, let us introduce Montreal's Municipal Court. It has jurisdiction on offences punishable on summary conviction, as well as on penal cases in the Montreal jurisdiction. Know-how has developed with time and has led to the creation of specialized domestic violence, shoplifting and impaired driving programs.

A Mental Health Court project (MHC) has been developed following a request by the Quebec Justice Department. This project is implemented in collaboration with the Public Safety and Health Departments. It reflects the needs and concerns expressed by different players of the health, correctional, community and even legal systems.

The MHC opened its doors in May 2008, as a 3-year pilot project. Its main goal is to improve the legal treatment of the mentally-ill at the Montreal Municipal Court.

The MHC will preside over fitness to stand trial and criminal liability cases. All evaluation requests and outcomes thereof will be made during MHC hearings. All contestations can also be heard in this instance.

There will be several key players: three Crown prosecutors will be assigned on an alternating basis, and one permanent defence attorney. A small group of interested and committed judges will preside in order to ensure greater consistency among decisions that can be rendered at the MHC, and one worker from the psychosocial emergency services – justice court.



***The Mental Health Court project (MHC) opened its doors in May 2008, as a 3-year pilot project.***



Finally, a probation officer will, among other things, guide the Court on the mental situation of the accused when incarcerated, on the availability of certain placement and community resources, as well as on the implementation of release conditions that the accused would have to respect. The officer could also act as a liaison between the Court and the system. As for sentencing, he could make recommendations to the Court that take into account the accused's particular situation, as well as ensure a probation follow-up, if necessary.

Another anticipated key player is the liaison officer, health and social services, given the importance and benefit of profound knowledge of these services. This person would be the equivalent of the Court worker in

Therefore, we are seeking improved monitoring, medical follow-ups, detention periods, and reoffending rates.

The Montreal Municipal Court drew its inspiration from existing Canadian models of Mental Health Courts, especially the Mental Health Court of Toronto.

The MHC is not a new legal body associated with the Montreal Municipal Court. It is more of a social program aimed at improving the fate of a more vulnerable clientele.

Toronto. The *Agence de la santé et des services sociaux* of Montreal confirmed the opening of two positions to perform the related duties.

The MHC will also benefit from the presence of a general practitioner to make a short evaluation of the defendants.



# PREMIÈRE TOUCHE

**Je vous souhaite la bienvenue à ce qui pourrait être la première d'une rubrique (à la condition que l'éditeur se rappelle de me relancer suffisamment à l'avance).**

L'une des choses que je trouve particulièrement utile dans l'utilisation de l'ordinateur consiste en ces raccourcis qui permettent de garder les mains sur le clavier plutôt que sur la souris. Je trouve que la souris constitue une énorme perte de temps au moment d'écrire un texte ou un jugement.

Heureusement, pour la grande majorité des actions de la souris, il existe un équivalent au clavier vous permettant d'arriver au même résultat – sans enlever vos doigts du clavier pour faire usage de la souris. Malheureusement, la plupart des raccourcis sont mal documentés et difficiles à trouver. Dans les chroniques à venir j'aimerais vous présenter les raccourcis les plus utiles que j'ai trouvés.

Nous observons les touches identifiées F1 à F12 en haut du clavier. Ces touches sont les plus difficiles à utiliser et à mémoriser, et en conséquence, deviennent les plus mal documentées et les moins utilisées. Dans plusieurs programmes, la majorité de ces touches n'exécute aucune fonction. Très peu demeurent utiles et je les aborderai dans une chronique à venir.

Nous traiterons également dans les chroniques futures des 12 touches qui, je crois, sauront vous être utiles quotidiennement. Quelques unes d'entre elles ne génèrent rien si utilisées seules. D'autres remplissent une fonction si elles sont utilisées seules mais ont une toute autre fonction lorsqu'elles sont utilisées conjointement avec une autre touche. Ces touches sont : « Ctrl » (ou contrôle), « Echap », « Entrée », « Tab », « Alt », « Maj », « Origine », « Fin », « espace arr », « Suppr » et finalement les touches « Pg préc » et « Pg suiv ».

Nous allons débiter avec une leçon très fondamentale. Je veux que vous recherchiez la touche « Ctrl » (contrôle) que nous allons utiliser en combinaison avec la lettre « I » (le « I » peut être en majuscule ou en minuscule. Vous n'avez donc pas à changer le mode, majuscule ou minuscule, dans lequel vous travaillez).

Sur la plupart des claviers il y a deux touches « Ctrl » qui se trouvent en-dessous des touches « Maj » aux extrémités inférieures droite et gauche du clavier. Sur les portables, il pourrait n'y avoir qu'une seule touche « Ctrl » en raison du manque d'espace. Cette touche n'a aucune fonction par elle-même et doit être utilisée en combinaison avec une autre.

À un moment ou autre nous avons tous décidé ou eu besoin d'utiliser le texte **gras**, souligné ou *italique*. On les nomme les attributs du texte. Vous pouvez utiliser ces attributs de plusieurs manières en utilisant la souris. Vous pouvez taper le texte, le sélectionner, et utiliser la souris pour activer l'attribut désiré, repositionner le curseur avec la souris et poursuivre l'écriture. Ou bien vous pouvez écrire jusqu'au point de démarrage de l'attribut, l'activer l'attribut avec la souris, entrer le texte, utiliser la souris pour terminer l'attribut et continuer l'entrée du texte.

Juge Gary Cohen  
Colombie-Britannique  
Judge Gary Cohen  
British Columbia



Pour moi, avoir à placer ma main sur la souris (ou manipuler adéquatement le pavé sur un portable), regarder l'écran, amener le pointeur à l'endroit approprié sur la barre d'outils en haut de l'écran et cliquer une fois (et non deux fois par accident) puis m'assurer que le curseur est au bon endroit et redémarrer l'entrée de texte, c'est une perte de temps qui ralentit mon travail et peut me faire perdre le fil de ma pensée.

Il existe toutefois des raccourcis pour chacun de ces attributs qui vous permettent de garder vos mains sur le clavier et de continuer à taper sans jamais retoucher la souris et perdre du temps. ➔

## Annexe

(Bien que j'ai indiqué les lettres en majuscule tel qu'elles apparaissent sur la plupart des claviers, vous pouvez utiliser soit la majuscule ou la minuscule)

Ctrl – A	sélectionne tout le texte sur la page (par exemple, pour le copier ailleurs)
Ctrl – B	ouvre la fenêtre « rechercher et remplacer » à l'onglet « atteindre »
Ctrl – C	copie le texte sélectionné
Ctrl – D	ouvre la fenêtre du contrôle des polices
Ctrl – E	centre le paragraphe
Ctrl – F	ouvre la fenêtre « rechercher et remplacer » à l'onglet « rechercher »
Ctrl – G	bascule vers et hors l'attribut gras
Ctrl – H	ouvre la fenêtre « rechercher et remplacer » à l'onglet « remplacer »
Ctrl – I	bascule vers et hors l'attribut italique
Ctrl – J	justifie le paragraphe
Ctrl – K	ouvre la fenêtre « insérer un lien hypertexte »
Ctrl – L	raccourci non actif
Ctrl – M	raccourci non actif
Ctrl – N	démarré un nouveau document
Ctrl – O	ouvre la fenêtre « ouvrir un fichier »
Ctrl – P	ouvre la fenêtre « imprimer »
Ctrl – Q	rétablit un paragraphe
Ctrl – R	ajoute un espace de tabulation
Ctrl – S	enregistre le document
Ctrl – T	retrait négatif à la première ligne
Ctrl – U	bascule vers et hors l'attribut souligné
Ctrl – V	colle un texte présélectionné par Ctrl – C ou Ctrl – X
Ctrl – W	ferme la fenêtre du document
Ctrl – X	coupe le texte sélectionné
Ctrl – Y	refaire ou répéter
Ctrl – Z	annule la dernière action

# SHORTCUTS

I would like to welcome you to the first instalment of what may become a regular column (so long as the editor remembers to prod me sufficiently in advance).

One of the things I find most helpful in computer use is any shortcut that keeps my hands on the keyboard and off the mouse. I find a computer mouse to be a huge waste of time during text entry such as judgment writing.

Fortunately, for almost every mouse action, there is a keyboard equivalent which will allow you to achieve the same result – without taking your hands off the keyboard to use the mouse. Regrettably, most of the



keyboard shortcuts are poorly documented and very hard to find. Over the next series of instalments I plan to introduce you to the more useful shortcuts that I have found.

We all see the keys atop the keyboard labelled F1 to F12. These keys are the hardest to use and remember and are therefore quickly becoming the poorest documented and the least used. In many programs most of these keys no longer perform any function whatsoever. A very few of them remain useful and I will address them in a future article.

As well, in future instalments of this column we will cover some 12 keys which I think you too will find useful almost daily. Some of these keys do nothing when used alone. Others have one action when used alone but do something completely different when used together. These keys are the: “Ctrl” (or control) key, “Esc” key, “Enter” key, “Tab” key, “Alt” key, “Shift” key, “Home” key, “End” key, “backspace” key, “delete” and, finally, the “Page Up” and “Page Down” keys.

For this instalment we are going to start off with a very basic lesson. I want you to find the “Ctrl” (control) key which we will use in conjunction with the letter “I” (the “I” may be typed as a capital letter or it may be typed in lower case. You do not need to change the case in which you are typing).

On most keyboards there are two Ctrl keys and they are found below the “Shift” keys at either end of the alphabet part of the keyboard. On many laptops, due to space shortage, there may be only one Ctrl key. This key has no function of its own and must be used in combination with another key.

At one time or another all of us have decided or been required to use **bolded**, underlined, or *italicised* text. These three are called attributes that you apply to text. You may apply these attributes in a number of ways using the computer mouse. You may type the text, then select it, then use the mouse to activate the desired attribute, then reposition the cursor using the mouse and then start typing again. Or, you may type up to the point where you want the attribute to start, use the mouse to activate the

attribute, then type the text, then use the mouse to turn off the attribute, and then start typing again.

For me, having to place my hand on the mouse (or properly manipulate the mouse pad on the laptop), look at the screen, move the pointer to the proper place on the button bar at the top of the screen and click once (and not twice accidentally), then make sure the cursor is back in the correct place and then start typing again. I find this to be a waist of time that slows down my typing and may result in loss of train of thought. →

## Appendix

(While I have shown the letters in upper case, as they appear on most keyboards, you may type them in either upper or lower case)

Ctrl-A	select all the text on the page (e.g. for copying of that text)
Ctrl-B	toggle the “bold” attribute on or off
Ctrl-C	copy rather than cut selected text
Ctrl-D	open the font control dialogue box
Ctrl-E	center justify text
Ctrl-F	bring up the “find” dialogue box
Ctrl-G	bring up the “go-to” dialogue box
Ctrl-H	bring up the “find and replace” dialogue box
Ctrl-I	toggle the “italics” attribute on or off
Ctrl-J	stretch out the text so that it touches both right and left margins
Ctrl-K	create a hyper-text link
Ctrl-L	left justify text
Ctrl-M	indent text
Ctrl-N	create a new blank document in which you may start typing
Ctrl-O	open the “open file” dialogue box
Ctrl-P	open the “print” dialogue box, (however, in Outlook, it starts the printing without opening the dialogue box, so be careful with this one as you may send your document to print at someone else’s printer and, on a network, that could mean in a different city)
Ctrl-Q	does not do anything that I have been able to find (yet)
Ctrl-R	right justify text
Ctrl-S	save the document on the screen under its current name (meaning it will overwrite your previously saved version so be careful with this one too)
Ctrl-T	change your “hanging indent tab” settings by advancing the tab 5 positions per hit (this paragraph is an example of a hanging indented paragraph in that every word in this paragraph after the words “Ctrl-T” are indented and none of them go back to the margin, the entire paragraph seems to hang off the Ctrl-T)
Ctrl-U	toggle the “underline” attribute on or off
Ctrl-V	paste text that has been previously copied (Ctrl-C) or cut (Ctrl-X)
Ctrl-W	close the current document
Ctrl-X	cut (rather than copy) selected text
Ctrl-Y	re-do the last action
Ctrl-Z	undo the last action



Pour mettre un texte en italique (par exemple le nom d'une loi), vous utilisez Ctrl - I. Je veux dire que vous tapez jusqu'au point où vous voulez utiliser l'italique (le nom de la loi), vous appuyez sur la touche Ctrl avec le petit doigt de la main gauche et vous appuyez sur la touche I avec un doigt de la main droite. L'attribut italique est maintenant activé. Ensuite vous entrez le nom de la loi et si tout a été fait correctement le nom de la loi apparaît en italique.

Évidemment, une fois le nom de la loi inscrit, vous voudrez terminer l'application de l'attribut italique. Pour ce faire, vous répétez la procédure ci-dessus en appuyant sur Ctrl avec un doigt et sur la lettre I une fois. L'attribut italique ne sera plus appliqué et vous pouvez continuer à taper. Comme on dit – c'est aussi simple que ça.

Ce que j'ai décrit s'appelle « basculer ». Nous avons basculé vers l'attribut italique, tapé du texte en italique et basculé hors du mode italique.

Ce même concept de bascule pour activer et désactiver, peut s'appliquer à l'attribut « souligné » ainsi qu'à l'attribut « gras ». Le raccourci pour activer et désactiver l'attribut souligné est Ctrl - U (appuyer sur la touche Ctrl et sur la lettre U), et le raccourci pour activer et désactiver l'attribut gras est Ctrl - G (appuyer sur la touche Ctrl et appuyer sur la lettre G).

Voilà qui complète les trucs pour cette chronique mais en annexe j'ai inséré une liste des lettres qui fonctionnent en combinaison avec la touche Ctrl et qui pourraient vous être utiles dans l'application Microsoft Word (plusieurs de ces combinaisons fonctionnent aussi dans Microsoft Outlook). Si vous vous sentez à l'aise – allez-y, amusez-vous et constatez les résultats. Si non, attendez et je vais aborder les raccourcis les plus utiles dans les chroniques à venir.

Dans la prochaine chronique, je vous indiquerai des raccourcis utiles en utilisant la touche « Ctrl » combinée aux touches « Origine », « Fin », « Pg préc », « Pg suiv », « Esc », « Entrée », « Maj », « Suppr », « Espace arr » ainsi que les flèches. Ce sont mes favoris mais ils sont un peu plus difficiles à utiliser que le système de bascule mentionné plus haut. Je vous indiquerai aussi comment appliquer les trois attributs ci-haut mentionnés à un texte que vous avez déjà rédigé mais dans lequel vous avez oublié l'attribut, comme par exemple l'attribut italique pour le nom d'une loi.

J'espère que vous avez trouvé cette première série de trucs utiles et si vous avez des questions n'hésitez pas à m'envoyer un courriel ou à m'appeler au 604 572-2322.

However, there are keyboard shortcuts to each of these three attributes that allow you to keep your hands on the keyboard and keep typing without ever looking at the mouse or losing any time.

To italicise some text (e.g. the name of a statute), you use Ctrl-I. By this I mean that you type up to the point where you want the italicised text (the statute name) to start, you then use the smallest finger on your left hand to hold down the Ctrl key, and then you touch the letter "I" with a finger of your right hand. The italics attribute has now been turned on. Next you type the name of the statute and, if you have done this correctly, the statute name will appear in italics.

Of course, once you have typed the name of the statute, you will want to turn off the italics attribute. To do that you repeat the above process, hold the Ctrl with one finger while you touch the letter "I" once. After doing that, italics will have been turned off and you may keep typing. As they say – it is just that simple.

What I have described here is called 'toggling'. We have toggled the italics attribute on, then typed some italicised text, and then toggled the italics off.

This same concept of toggling an attribute on or off may be applied to the underlining, as well as to **bold** formats. The shortcut to toggle underlining on and off is Ctrl-U (hold the Ctrl button and touch the letter "U"), the shortcut to toggle bold on or off is Ctrl-B (hold the Ctrl button and touch the letter "B").

These are the hints for this issue but in the Appendix to this article I have included a list of the letters that work in conjunction with the Ctrl key that you may find useful in Microsoft Word (many of these work in Outlook too). If you feel comfortable – go ahead and play and see what happens. If not, wait and I will try to address the more useful of these shortcuts in future articles.

However, in the next instalment I will give you some hints on how to use the shortcuts created by using the Ctrl key with the "Home", "End", "Page Up", "Page Dn", "Esc", "Enter", "Shift", "Delete", "Backspace" and arrow keys. These are my favourites but they are a bit more difficult to use than the toggling that I have discussed above. The next instalment will also show you how to apply the three above mentioned attributes to text that you have already typed such as a name of a statute that you forgot to italicise.

I hope you have found this first set of hints useful and, if you have any questions, just send me an e-mail or call me at 604-572-2322.

## LES ROBES DES MAGISTRATS BELGES

Historiquement, le costume d'audience s'explique parce que les magistrats furent représentants du pouvoir; leur « noblesse de robe » avait pour fonction de les distinguer des justiciables et de manifester ostensiblement l'autorité de leur charge.

Les membres de l'ordre judiciaire (juges du siège, magistrats du parquet, greffiers et avocats) doivent revêtir un habit spécial, initialement décrit par l'arrêté des consuls du 2 nivôse an XI (23 décembre 1802) : *aux audiences de tous les tribunaux, les gens de loi porteront la toge de laine fermée par devant, à manches larges, toque noire, cravate (c'est-à-dire le rabat ou plus familièrement la bavette blanche plissée), cheveux longs ou ronds.*



Juge Éric Battistoni  
Belgique  
Judge Éric Battistoni  
Belgium

En 1970, ce texte fut remplacé par le Code judiciaire qui maintenait le vêtement



Anne de Poortere

professionnel sans spécifier sa présentation : *Du costume : Article 353 - Les costumes que portent les magistrats et les greffiers de l'ordre judiciaire dans l'exercice de leurs fonctions et dans les cérémonies publiques sont réglés par le Roi.*

L'arrêté royal du 22 juillet l'impose aux **magistrats notamment ceux qui siègent au tribunal de première instance, au tribunal du travail, au tribunal de commerce, en justice de paix et au tribunal de police :**

- Aux audiences ordinaires, **les membres** du tribunal de première instance, du tribunal du travail, du tribunal de commerce, du parquet du

## BELGIAN MAGISTRATE GOWNS

Historically, magistrates wore gowns during sittings because they represented power. Their "noble gown" was worn to differentiate them from the parties and to visibly show their authority.

Members of the judicial system (trial judges, public prosecutors, court clerks and counsel) must wear special attire, initially described in the Consuls Order (December 23<sup>rd</sup>, 1802): *In all Court sittings, legal practitioners will wear the wool gown closed at the front, with wide arms, a black toque and a tie (either the tab, or otherwise known as the pleated white flap), round or long hair.*

In 1970, the text was replaced by the Judicial Code that upheld the professional suit without specifying its presentation: *Costume: Section 353 - Costumes worn by magistrates and court clerks of the Judicial Order while performing their duties and during public ceremonies are chosen by the Crown.*

The Royal Order of July 22<sup>nd</sup> imposed it on **magistrates, especially on trial judges, judges of labor courts, market courts, police courts and justices of the peace:**

procureur du Roi, du parquet de l'auditeur du travail, les juges de paix et les juges au tribunal de police portent la toge de tissu noir, à grandes manches dont les revers, le collet et le bas des manches sont garnis de soie noire, la cravate tombante de batiste blanche et plissée et la toque de lamé noir, bordée de velours noir.

**Les présidents**, vice-présidents, procureurs du Roi, auditeurs du travail, premiers substituts et présidents consulaires portant la toque de soie noire bordée d'un galon d'argent.

- Aux audiences solennelles et aux cérémonies, **ces magistrats** portent la même toge et en outre une ceinture en soie aux couleurs nationales, à franges rouges et la toque en soie noire bordée d'un galon d'argent.

**Les présidents**, procureurs du Roi et auditeurs du travail, portent la toque en soie noire bordée d'un double galon d'argent et garnie d'un liseré d'argent à son bord supérieur.

**Les vice-présidents**, premiers substituts et présidents consulaires portent la toque en soie noire bordée d'un galon d'argent et garnie d'un liseré d'argent à son bord supérieur.



La toque en soie noire du président

During regular hearings, **members** of the court of first instance, labor court, market court, the Crown, labor auditors, justices of the peace and judges from police court wear the black, long sleeved gown whose cuffs, collar and lower parts of the sleeves are black silk, and the gown wears a white cambric pleated tie and black velveteed-lamé toque.

**Presidents**, vice-presidents, Crown attorneys, labor auditors, senior trial lawyers and consular presidents wear a black silk toque with silver lace.

During official hearings and ceremonies, **these magistrates** wear the same gown as well plus a sash displaying the national colors, with red fringes and the black silk toque with a silver lace.

**Presidents**, Crown attorneys and labor auditors wear the black silk toque with a double silver lace, adorned with a silver contour on the superior edge.

**Vice-presidents**, senior trial lawyers and consular presidents wear the black silk toque with a silver lace, adorned with a silver contour on the superior edge.

# LES TOGES DU YUKON : MAGIE ET MYSTÈRE

**Une consultation exhaustive auprès de tous les membres de la cour a été faite suite à une demande des éditeurs du Journal de faire l'historique et la description des toges portées par les juges de la cour territoriale du Yukon. Pour assurer la plus grande exactitude, on nous a demandé à tous les trois de partager nos connaissances quant à l'historique et la signification de notre tenue journalière.**

## Selon John Faulkner :

Les toges portées par les juges de la cour territoriale du Yukon sont empreintes de symbolisme.

En termes héraldiques, la toge comporte des rayures azurées sur fond de zibeline – des raies bleues sur fond noir. Les raies ou rayures indiquent la force et le courage. Les rayures bleues, qui ceignent la toge, représentent la rivière Yukon qui coule sans jamais se tarir et demeure au cœur de notre existence. Le bleu est aussi la couleur héraldique qui signifie la vérité. Le noir, évidemment, signifie la constance et la solennité de notre devoir ainsi que la dignité de la fonction de juge.

La veste, aussi en noir, compte douze boutons (à moins que vous soyez un juge de petite taille). Les douze boutons rappellent le fait que le juge représente les douze jurés. Les boutons représentent aussi les douze mois de l'année et nous rappellent que la justice doit être dispensée également toute l'année. Chaque poche a trois cannelures qui symbolisent trois sages. Les cannelures forment aussi des chevrons, le symbole héraldique de la protection, nous rappelant notre devoir d'accorder toute la protection de la loi à ceux qui peuvent en avoir besoin. Le motif des chevrons est, bien sûr, reproduit sur les pattes.

Les pantalons sont rayés noirs et gris, traditionnellement portés pour le deuil, encore une fois choisis pour signifier la solennité et la dignité du processus judiciaire.



***Nos toges actuelles sont une variation de celles portées par les premiers magistrats ayant siégé dans les régions sauvages du Yukon.***



## Selon Karen Ruddy :

Les toges portées par les juges de la cour territoriale du Yukon sont imprégnées de l'histoire du Yukon et de la tradition de la ruée vers l'or.

Nos toges actuelles sont une variation de celles portées par les premiers magistrats ayant siégé dans les régions sauvages du Yukon. À cette époque, les toges étaient amenées par chemin de fer et bateau à vapeur jusqu'au port de Skagway. De là, elles étaient transportées à pied via la piste Chilkoot, et expédiées par bateau à roues jusqu'à la capitale de la ruée vers l'or, la ville de Dawson.

La légende veut que, bien qu'à l'origine les toges étaient entièrement noires, une malheureuse, ou peut être heureuse, déchirure dans la toge originale avait nécessité du tissu pour la réparation. Comme la

soie, particulièrement la soie noire, n'était pas disponible à Dawson, la réparation de la toge, et en fait des toges actuelles portées par les juges de la cour territoriale du Yukon, doit beaucoup à la fille de la salle de danse locale qui a généreusement donné sa robe de soie bleue en échange d'un billet de retour vers le sud.

Ainsi, c'est en hommage à nos débuts, au moment de la ruée vers l'or, que les juges de la cour territoriale continuent d'exhiber une toge noire et bleu royal.

## Selon Michael Cozens :

Pour n'avoir, à date, porté ma toge que le temps d'être autorisé à la porter par un jury de mes pairs, mon point de vue est plus celui d'un avocat comparaissant devant la cour.

La signification profonde attribuée au bleu sur noir par ceux qui sont plus érudits que moi m'a évidemment échappé. Je pensais que ces couleurs avaient été délibérément choisies pour laisser présager à l'avocat la compassion dont il pourrait bénéficier s'il présentait une argumentation particulièrement désespérée ou si la préparation de sa cause était quelque peu chancelante.

Faisant abstraction de la disposition physique du noir et du bleu, le bleu demeure une couleur à la fois d'optimisme et de désespoir. À certaines occasions, j'allais au tribunal et présentais ma cause croyant avoir compris l'essentiel du « Crystal Blue Persuasion » de Tommy James and the Shondells, pour n'en sortir « ... feeling blue, blue, blue, blue, all the time » comme le chantait America dans « Old Man Took ».

Le bleu sur le noir peut aussi refléter le froid et la noirceur de l'hiver nordique, surtout quand la « salle d'audience » de la cour de circuit est ornée de bottes d'hiver et de parkas.

Les cannelures sur les poches de la veste semblent également représenter des couronnes inversées, en harmonie avec l'idée quelque fois entretenue par des avocats qu'une décision devait avoir été rendue par un juge se tenant tête en bas. La triangulation pointée de chevrons semble aussi faire référence à l'approche du pouce levé ou baissé des romains pour dispenser la justice à ceux qui étaient dans l'arène.

Évidemment, toutes mes croyances antérieures devront être rajustées pour refléter les nouvelles circonstances dans lesquelles je me trouve et j'adopterai le point de vue de mes collègues plus érudits.

Comme cela crève maintenant les yeux, aucun de nous n'a la moindre idée d'où viennent les toges que nous portons. Des tentatives de rejoindre Barry Stuart, le seul et unique juge de la cour territoriale du Yukon lors de sa création, n'ont pas porté fruit. Pour autant que nous sachions la couleur des rayures sur nos toges a été choisie pour correspondre aux yeux bleus de Barry!!

# YUKON ROBES: THE MAGIC AND THE MYSTERY

A request from the editors to provide a history and description of the robes worn by the judges of the Territorial Court of Yukon sparked an extensive consultation with each and every member of our court. Yes, to ensure the utmost in accuracy, all three of us were asked to share our knowledge about the origins and significance of our daily attire.

## According to John Faulkner:

The robes worn by the judges of the Territorial Court of Yukon are rich in symbolism.

In heraldic terms, the gown features pallets Azure on a field Sable – blue stripes on black. The pallets or stripes signify strength and fortitude. The blue stripe, running continuously around the gown, represents the ever-flowing Yukon River – so central to all our lives. Blue is also the heraldic colour signifying truth. The black colour, of course, signifies constancy as well as the solemnity of our duties and the dignity of the judge's office.



Juges / Judges John Faulkner, Karen Ruddy et Michael Cozens

The vest, also in black, features twelve buttons (unless you are a judge who is vertically challenged). The twelve buttons signify the fact that our judges stand in the place of twelve jurors.

The buttons also represent the twelve months and remind us that justice must be dispensed equally throughout the year. Each pocket on the vest has three flutes, symbolizing the three wise men. The flutes also form chevrons, the heraldic symbol of protection, reminding us of our duty to give the full protection of law to those who may need it. The chevron motif is, of course, repeated in our tabs.

The pants are traditional black and grey striped mourning pants, again chosen to signify the solemnity and dignity of the court process.

## According to Karen Ruddy:

The robes worn by the judges of the Territorial Court of Yukon are steeped in Yukon history and the Gold Rush tradition.

Our current robes are a variation of those worn by the first magistrates to bring justice to the wilds of the Yukon. Those robes were transported by wagon train and steam ship to the port of Skagway. From there, the robes were hiked up the Chilkoot trail, and then shipped by paddle wheeler to the Gold Rush capital of Dawson City.

Legend has it that while the robes began their existence solely in austere black, an unfortunate, or perhaps fortunate, tear in the original robes necessitated the addition of more fabric to repair. As silk, at least in black, was not readily available in Dawson City, the restoration of the robes, and indeed the current robes worn by the judges of the Territorial Court

of Yukon, owe much to the blue silk dress generously donated by a local dance hall girl in exchange for passage south.

Thus, it is in homage to our Gold Rush beginnings that the judges of the Territorial Court continue to sport robes of black and royal blue.

## According to Michael Cozens:

Having only yet donned my robes for the briefest of time in order to be approved by a jury of my peers to be allowed to wear them, my viewpoint is more rationally connected to that of counsel appearing before the court.

The deeper meanings attributed to the blue on black by those more learned than I obviously escaped me. I had thought that these colours were deliberately chosen to foreshadow the bruising counsel would receive when advancing a particularly desperate argument on a client's behalf or when their preparation for a case was somewhat lacking.

Aside from the physical relationship of black and blue, blue also remains a colour of both optimism and despair. On some occasions I would walk into court and present my case believing that I had captured the essence of Tommy James and the Shondells' "Crystal Blue Persuasion" only to leave "...feeling blue, blue, blue, all the time" as America sang in "Old Man Took".

The blue on black also can be considered to reflect the darkness and cold of a northern winter, particularly in the circuit courts where winter boots and parkas grace the "courtrooms".



***Our current robes are a variation of those worn by the first magistrates to bring justice to the wilds of the Yukon.***



The flutes on the vest pockets also appeared to represent upside-down crowns which accorded with the sometimes-held thought by counsel that a decision had to have been rendered from the bench by a Judge standing on his or her head at the time. The pointed triangulation of the chevrons also appeared to accord with the Romanic thumbs up/down approach to dispensing justice to those of us in the arena.

Of course, all my previously-held beliefs will need to be adjusted to reflect my present change in circumstances and I will accordingly adopt the more generous perspective of my more learned colleagues.

As has no doubt become glaringly apparent, none of us have the faintest idea why we have the robes we do. Efforts to contact Barry Stuart, the first and only judge of the Territorial Court of Yukon at its inception, were unsuccessful. For all we know the colour of the stripe on our robes was chosen to match the blue of Barry's eyes!!

# CONGRÈS QUÉBEC 2008

## Quel juge pour quelle société?

Comme vous le savez, le Congrès 2008 se tiendra dans la ville de Québec au Château Frontenac en novembre prochain. L'inscription devrait s'effectuer mercredi le 5 novembre en avant-midi, puis qu'une activité conjointe de l'A.C.J.C.P. et la Conférence des Juges du Québec se tiendra vers 15 h la même journée. Naturellement avant cette date, le conseil d'administration se réunira, et possiblement d'autres comités de l'A.C.J.C.P. ou d'autres associations provinciales. Les journées du jeudi et du vendredi seront consacrées au volet formation, dont le programme est quasi-terminé. Le vendredi soir sera réservé pour le banquet traditionnel suivi d'une soirée dansante. Notre assemblée annuelle débutera le samedi matin à 9 h, pour se terminer à midi.

L'événement aura un caractère très particulier. À la Cour du Québec, à la Conférence des juges du Québec et à l'Association canadienne des juges de cours provinciales se sont joints les membres de la Cour d'appel du Québec, quelques collègues de la Cour supérieure du Québec, le Conseil canadien de la magistrature, plusieurs juges en chef des Cours d'appel du Canada et l'Institut national de la magistrature. Tous voulaient y participer afin de souligner de façon particulière le 400<sup>ième</sup> anniversaire de fondation de la ville de Québec. Seront nos invités spéciaux la très

honorable Juge en chef de la Cour suprême, ses trois collègues du Québec, et les juges en chef de plusieurs pays étrangers.

Les activités sociales auxquelles participeront tous les juges inscrits seront sans doute des plus intéressantes, c'est-à-dire cocktails, repas conjoints, etc. Nombreuses aussi seront les activités touristiques et sociales parallèles, accessibles tant aux délégués qu'à leurs conjoints, telles des visites guidées de la ville de Québec, de musées, de galeries d'art : les services d'une firme spécialisée ont été retenus à cet effet. Quant à l'inscription elle-même, elle se fera individuellement par internet. Au cours du mois d'avril, chaque juge en chef expédiera aux juges de sa province et/ou territoire, « un mot de passe » (par souci de sécurité) et chaque juge devra alors se rendre sur un site spécifique pour y faire son inscription. Il pourra alors opter pour les activités de son choix, tant

● ● ●  
**Les activités sociales auxquelles participeront tous les juges inscrits seront sans doute des plus intéressantes.**

● ● ●  
pour lui que pour sa conjointe ou conjoint, indiquer sa date d'arrivée à l'hôtel, etc. Nous avons réservé 150 chambres pour l'A.C.J.C.P. à un prix raisonnable, soit 159,00 \$, et pour d'autres 199,00 \$.

Vos confrères du Québec vous attendent avec impatience, et veulent que notre colloque 2008 soit inoubliable.



Jean-Paul Decoste, vice-président

Association canadienne des juges de cours provinciales





# QUEBEC CONFERENCE 2008

## *Which Judge For Which society?*

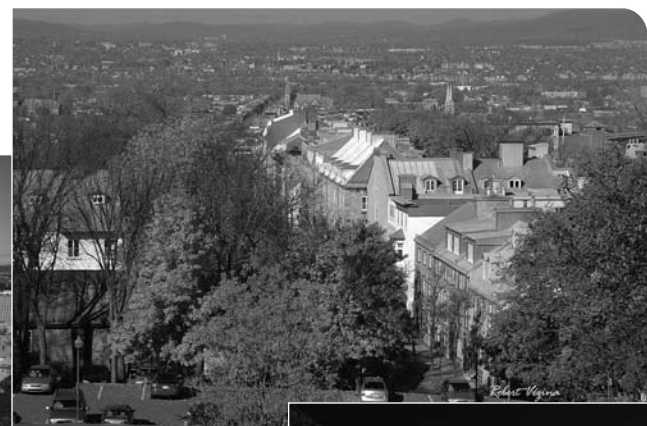
As you know, the 2008 Conference will take place in Quebec City at the Chateau Frontenac next November. Registration will take place on Wednesday November 5 in the morning, to make way for CAPCJ and Quebec Judges' Conference meetings to take place later that day around 3 pm. Of course, prior to this date the administrative council will meet, as undoubtedly will other committees of the CAPCJ and other provincial associations. Thursday and Friday will be dedicated to professional development, for which the program is almost completed. The traditional banquet & dancing will take place on Friday evening. Our annual assembly will start on the Saturday morning at 9am to be completed by noon.



Juge Jean-Paul DeCoste,  
*Cour du Québec*  
Judge Jean-Paul DeCoste,  
*Cour du Québec*

This year's event will be very special. Members of the Quebec Court of Appeals, colleagues from the Superior Court of Quebec, the Canadian Judicial Council, and many

Chief Judges from the Court of Appeal of Canada and the National Judicial Institute will be joining the Court of Quebec, the Quebec Judges' Conference and the Canadian Association of Provincial Court Judges. All wished to participate to commemorate the 400<sup>th</sup> anniversary of the foundation of Quebec City. The honourable Chief Judge of the Supreme Court, her three Quebec colleagues, and Chief Judges from many foreign countries will join us as special invited guests.



Registered judges are invited to participate in many interesting social activities such as cocktails, meals for spouses/partners, etc. A private company will organize tours for delegates and partners, such as guided visits of Quebec City, museums, and art galleries. Individual judges may register through the internet. In April, each Chief Judge will send a "password" to judges in his or her province and/or territory (for security reasons) and at that time each judge will go to a specific site to register. At this time the judge will be able to choose specific activities for him/herself and partner, indicate arrival date in the hotel and preferred activities, etc.

● ● ●  
**Registered judges are invited to participate in many interesting social activities.**  
● ● ●

We have reserved 150 hotel rooms for the CAPCJ for reasonable prices between \$159.00 and \$199.00.

Your Quebec colleagues await you for what promises to be an unforgettable 2008 conference!

Jean-Paul Decoste, Vice-President

Canadian Association of Provincial Court Judges

# UN AVANT-GOÛT DU QUÉBEC : L'AFFAIRE WILBERT COFFIN

**Wilbert Coffin, prospecteur minier et bûcheron d'expérience, est pendu le 10 février 1956. Le procès avait duré 19 jours en août 1954, et le verdict a été rendu après 32 minutes de délibération.**

Ce verdict est confirmé à l'unanimité par la Cour du Banc de la Reine de la province de Québec [Q.R. [1955] Q.B. 620.] Ses procureurs s'adressent sans succès à l'un des juges de la Cour suprême pour obtenir une permission spéciale d'appeler. On tente d'appeler de cette dernière décision, mais la Cour en vient unanimement à la conclusion qu'elle n'a pas juridiction, et en conséquence refuse la demande.

Finalement, Monsieur Coffin fait parvenir une requête au Ministre de la Justice lui demandant la tenue d'un nouveau procès. Le Gouverneur général en conseil demande à la Cour suprême de répondre à la question suivante: quel aurait été le jugement rendu, si celle-ci avait entendu l'appel à son mérite. Le 24 janvier 1956, la Cour statue qu'elle aurait rejeté l'appel si la requête pour permission d'appeler avait été accueillie (5 c/ 2).

## LA PREUVE

La preuve présentée par le Ministère public est exclusivement de nature indirecte, personne n'ayant vu Wilbert Coffin commettre le meurtre. L'accusé ne se fait pas entendre en défense et ne produit aucun témoin. Il signe une déclaration qui n'a jamais été produite aux jurés, déclaration contredite par bien des témoignages, sur ses allées et venues au moment du meurtre. Certains prétendent que sa décision de ne pas témoigner y trouvait sa source. Une rumeur veut que l'un de ses procureurs, soit Me Maher ait fait disparaître une arme, possiblement celle du meurtre.

## LES FAITS

Trois américains, Eugene Hunter Lindsay, son fils Richard et un ami de ce dernier Frederick Clarr quittent leur résidence le 5 juin 1953 pour se rendre faire la chasse à l'ours en Gaspésie. Le 8 juin, ils obtiennent leur permis de chasse à Gaspé, et après avoir fait leur épicerie s'engagent en forêt, mais ont des problèmes avec leur camion.

Les trois chasseurs sont aperçus à Gaspé le même jour sur l'heure du midi, et le lendemain l'accusé est vu à Gaspé en compagnie du plus jeune des trois chasseurs, soit le fils Lindsay. Coffin explique qu'il a rencontré ces trois chasseurs alors qu'il se rendait prospecter dans la forêt, qu'il est venu à Gaspé afin de faire réparer la pompe à gazoline défectueuse de leur camion, et qu'il avait ramené les trois américains à Gaspé à bord d'un camion que Billy Baker lui avait prêté.

Toujours accompagné du jeune Lindsay, Coffin se rend chez un certain Girard et y achète une pompe à gazoline, sans demander qu'on répare l'autre défectueuse. Il retourne en forêt en compagnie des 3 chasseurs. Il n'est revu à Gaspé que le 12.

Un témoin affirme avoir vu dans ce camion ce jour-là, dépasser le canon d'une carabine. Jamais on a revu les chasseurs.

Dans la soirée du 12 juin, Coffin part en voyage avec le même camion, sans la permission de son propriétaire, après s'être procuré un permis de conduire, et payé quelques dettes. On remarque qu'il a alors en sa possession un canif, plus tard identifié comme étant la propriété du jeune Lindsay.

Se dirigeant vers Montréal, il fait preuve de beaucoup de « générosité » dans les restaurants, auberges ou postes d'essence qu'il visite, laissant à l'un et à l'autre d'importants pourboires, la plupart du temps en argent américain.

Certains témoins affirment aussi qu'il a un porte-monnaie fort garni. Quand il arrive enfin à Montréal le 14 juin, son amie de coeur Marion Pétrie remarque dans le camion de Baker une boîte de biscuits soda et une bouteille de sirop « Old Type » semblable aux achats des chasseurs à Gaspé, et une pompe à gazoline. Dans une valise, Coffin transporte des serviettes, deux paires de salopettes, et une paire de jumelles appartenant au jeune Clarr.

Juge Jean-Paul DeCoste,  
Cour du Québec  
Judge Jean-Paul DeCoste,  
Cour du Québec



● ● ●  
**Récemment, un professeur de droit à l'Université de Sherbrooke et avocat pratiquant lance un livre intitulé « L'affaire Coffin, une supercherie? » (Éditions Wilson & Lafleur).**

● ● ●  
Il revient à Gaspé et le lendemain de son arrivée, le 20 juillet, il offre d'accompagner les policiers dans leurs recherches pour retrouver les trois chasseurs. Le 11 juillet on a trouvé le camion des chasseurs dans lequel se trouvent une carabine et une paire de pantalons; plus tard on retrouvera les corps des trois chasseurs tués par balles.

Coffin est interrogé le 20 juillet. Ses réponses ne sont pas satisfaisantes, ses explications des faits boiteuses, contradictoires et incomplètes, et le récit de ses allées et venues dénote une obstination persistante à vouloir voiler la vérité.

Sur plusieurs points, il ne fournit pas d'explications. Comment s'est-il procuré tout cet argent américain, qu'il distribue à profusion? Où a-t-il pris les épiceries, cette valise, les vêtements, les jumelles, le canif, la

pompe à gazoline, tout cela propriété des chasseurs? Il n'explique pas qu'il a emprunté une carabine d'un nommé John Eagle, qu'il n'a jamais retournée, et qui n'a jamais été retrouvée. Il ne dit pas non plus la raison de son voyage à Montréal le soir du 12, ni pourquoi il est parti sans avertir personne.

Son attitude au cours des recherches dans le bois avec les détectives, qu'il consent à accompagner, est incompréhensible; dans certains cas il prétend de ne pas connaître les lieux, ce qui est carrément faux..

## LES ARGUMENTS EN APPEL

Tant devant la Cour d'appel du Québec que devant la Cour suprême, les procureurs de Coffin, François de Billy Gravel et Raymond Maher

soutiennent qu'un nouveau procès doit être ordonné, parce que le juge a erré en droit notamment sur les points suivants. Il aurait mal expliqué aux jurés la doctrine de la « possession récente », en ce qu'il a omis de dire aux jurés qu'ils ne pouvaient pas le trouver coupable de meurtre même s'ils étaient d'avis qu'il avait volé la victime, qu'il s'est trompé sur la portée des déclarations faites par l'accusé à différents témoins contrairement à l'arrêt Hodge. Les policiers énonçaient avoir eu une information précise, justifiant une fouille aux alentours

du camp appartenant à l'accusé : telle preuve était du oui-dire, et n'aurait pas dû être admise.

Chacun de ces arguments fut unanimement rejeté en Cour d'appel du Québec. Mais en Cour suprême, à la suite de la demande spéciale du Gouverneur Général, les Juges Cartwright et Locke auraient pour leur part ordonné la tenue d'un nouveau procès. Mais les cinq juges majoritaires statuèrent que la preuve présentée au jury justifiait parfaitement le verdict de culpabilité.

## LES MÉDIAS DU QUÉBEC

Les circonstances de ce meurtre et du procès se produisent alors que le premier ministre du Québec, Maurice Duplessis est aussi Procureur général. D'aucuns ont alors prétendu que le premier ministre, qui tient à ce que les relations du Québec avec les touristes américains, (et surtout les milieux d'affaires américains) demeurent bonnes, aurait donné instruction à la police provinciale de procéder de façon expéditive, afin de trouver vite le coupable et surtout de le faire condamner.

M. Jacques Hébert (plus tard devenu sénateur), ennemi juré du système Duplessis, décide alors d'écrire un livre au titre révélateur, « *Coffin était innocent* », en 1958. Il revient à la charge quelques années plus tard avec « *J'accuse les assassins de Coffin* », dans lequel il critique le déroulement du procès Coffin et pourfend le système judiciaire québécois. En feront autant plusieurs autres journalistes, dont M. Edward Belliveau qui écrit quant à lui le livre « *The Coffin Murder Case* » en 1956. En 1979, le cinéaste Jean-Claude Labrecque produit un film intitulé « *L'affaire Coffin* », alors qu'en 1996 M. Alton Price publie « *To Build a Noose* », traduit en 1998 sous le titre « *Tromper le jury* ».

Dans l'opinion publique, a longtemps circulé la rumeur que Wilbert Coffin était innocent, ou à tout le moins n'avait pas bénéficié d'un procès équitable.

En 1964, pour tenter de calmer cette controverse, le gouvernement de Jean Lesage, ordonne la création d'une Commission royale d'enquête présidée par le juge Roger Brossard. Le rapport final de cette commission émet l'opinion que les reproches des journalistes et de Jacques Hébert ne reposent que sur des hypothèses, de nombreuses faussetés et inexactitudes.

Le 6 avril 2007, le Comité fédéral de révision des condamnations criminelles accepte d'analyser encore une fois toutes les circonstances de l'affaire à la demande du Comité permanent de la justice.

Récemment, un professeur de droit à l'Université de Sherbrooke et avocat pratiquant lance un livre intitulé « *L'affaire Coffin, une supercherie?* » (Éditions Wilson & Lafleur). Me Fortin a été autorisé par la Commission d'accès à l'information, à consulter environ 500 pages de transcriptions de témoignages rendus à huis clos devant la Commission Brossard en 1964. On dit son œuvre très sérieusement documentée, et sans prendre position, il est d'avis que le verdict rendu par les jurés est parfaitement justifié à la lumière de la preuve présentée.

• CLÉMENT FORTIN •

## L'AFFAIRE COFFIN : une supercherie ?



Docu-roman



# A TASTE OF QUEBEC: THE WILBERT COFFIN CASE

**Wilbert Coffin, mining prospector and logger, was hanged on February 10<sup>th</sup>, 1956. The trial lasted 19 days in August 1954, with the verdict rendered after 32 minutes of deliberation.**

The verdict was confirmed unanimously by the Court of Queen's Bench of the province of Quebec [Q.R. [1955] Q.B. 620.] His attorneys then sought leave to appeal before a single judge of the Supreme Court, but to no avail. They then appealed that decision to the Supreme Court, which concluded unanimously that it did not have jurisdiction to hear a further appeal, and the motion was dismissed.

Finally, Mr. Coffin applied to the Minister of Justice for a new trial. The Governor-General in Council asked the Supreme Court to answer the following question: What would the decision have been if it had heard the appeal on the merits? On January 24<sup>th</sup>, 1956, the Court concluded it would have dismissed the appeal if leave to appeal had been granted (5 c./ 2).

## THE EVIDENCE

The evidence presented by the Crown was exclusively circumstantial, nobody saw Wilbert Coffin commit the murder. The accused was not heard in his defence and no witnesses testified on his behalf. He had signed a statement, but it was never introduced at the trial, as the statement was contradicted by other witnesses, especially on his whereabouts at the time of the murder. Some allege that his decision not to testify was intentional. A rumour has it that one of his attorneys, Mr. Maher, had disposed of a weapon, possibly the murder weapon.

## THE FACTS

Three Americans, Eugene Hunter Lindsay, his son Richard and his friend, Frederick Clarr, leave their residence on June 5<sup>th</sup>, 1953, to go bear hunting in Gaspésie. On June 8<sup>th</sup>, they obtain their hunting licenses in Gaspé, and after having bought their groceries, leave for the woods, but develop truck problems.

The three hunters are seen in Gaspé on the same day around noon, and the next day, the accused is seen in Gaspé with the youngest of the three hunters, the son Richard Lindsay. Coffin later explained he met the three hunters while prospecting in the woods, that he came to Gaspé to repair the truck's gas pump, and that he had given the three Americans a ride back to Gaspé with a truck Billy Baker had loaned him.

Still in the company of the young Lindsay, Coffin went to a certain Girard's place and bought a gas pump, without asking that the other be repaired. He returned to the woods with the three hunters. He was seen in Gaspé on the 12<sup>th</sup>.

A witness claims to having seen a rifle barrel sticking out from the truck that day. The hunters were never seen again.

On the evening of June 12<sup>th</sup>, Coffin left on vacation with the same truck, without the owner's permission, after having obtained a driver's license and paid off some debts. It is noticed he has a pocket knife on him, later identified as the property of young Lindsay.

Heading towards Montreal, he showed great "generosity" in the restaurants, inns and gas stations where he stopped, leaving generous tips, and mostly in American dollars.

Some witnesses also claimed his wallet was thick. When he finally arrived in Montreal on June 14<sup>th</sup>, his girlfriend Marion Pétrie noticed a box of salt cookies and an "Old Type" syrup bottle similar to the hunters' purchases in Gaspé, as well as a gas pump, in Baker's truck. In a suitcase, Coffin had towels, two pairs of overalls and a pair of binoculars belonging to young Clarr.

He returned to Gaspé and the morning after his arrival, on July 20<sup>th</sup>, he offered to accompany police officers in their search for the three hunters. On July 11<sup>th</sup>, the hunters' truck had been found, in which there was a rifle and a pair of pants. Later the three bodies are found, shot to death.

Juge Jean-Paul DeCoste,  
*Cour du Québec*  
Judge Jean-Paul DeCoste,  
*Cour du Québec*



● ● ●  
***Recently, Mr. Fortin, a law professor at the University of Sherbrooke and practicing lawyer, launched a book called The Coffin Case; Total Fabrication? (Wilson & Lafleur Editors).***

● ● ●  
Coffin was interrogated on July 20<sup>th</sup>. His answers were unsatisfactory, his explanations lame, contradictory and incomplete, and the story of his whereabouts consistent with hiding the truth.

On many issues, he gave no explanation. How did he get the American money he generously handed out? Where did he get the groceries, the suitcase, the clothes, the binoculars, the pocket knife, the gas pump, all property of the hunters? He did not explain why he had borrowed a rifle from John Eagle which he never gave back, and which was never found. He never stated the purpose of his trip to Montreal on the night of the 12<sup>th</sup>, nor why he left without notifying anyone.

His attitude during the search in the woods with the detectives he agreed to accompany was incomprehensible; in some cases, he maintained not knowing the location, which was a complete lie.

## ARGUMENTS FOR THE APPEAL

Before the Quebec Court of Appeal and the Supreme Court, Coffin's attorneys, François de Billy Gravel and Raymond Maher, claimed a new trial should be ordered because the judge committed errors in law on the following points. He had not adequately explained to the jury the doctrine of "recent possession", failed to tell jurors that they could find him not-guilty of the murder even if they thought he had robbed the victims, that he made a mistake on the extent that the accused's statements to different witnesses, could be used contrary to the Hodges decision. The police were allowed to state that they had received specific information that justified a search around the accused's camp. Such evidence was hearsay and should not have been admitted into evidence.

Each of these arguments was unanimously dismissed by the Quebec Court of Appeal. At the Supreme Court, following the Governor-General in Council's special request, Judges Cartwright and Locke would have ordered a new trial. But the five majority judges decided that the evidence presented to the jury justified the guilty verdict.



## QUEBEC MEDIA

The circumstances surrounding this murder and trial happened while the Quebec Premier Maurice Duplessis, was also Attorney-General. Some then alleged that the Premier, who had Quebec-United States relations at heart (especially American businesses), would have given instructions to the provincial police to be expeditious, to find the guilty person and prosecute him or her.

Mr. Jacques Hébert (who later became senator), a sworn Duplessis enemy, wrote a book with a revealing title, *Coffin Was Innocent*, in 1958. Several years later he wrote *I Accuse the Coffin Assassins*, in which he criticized the unfolding of the Coffin trial and assailed the Quebec legal system. Other journalists would do alike, among others Mr. Edward Belliveau who wrote *The Coffin Murder Case* in 1956. In 1979, filmmaker Jean-Claude Labrecque produced a film called "The Coffin Case", and in 1996, Mr. Alton Price published *To Build a Noose*, translated in 1998 under the title *Tromper le jury*.

For many years it was publicly rumoured that Wilbert Coffin was innocent, or at the least hadn't benefited from a fair trial.

In 1964, in attempt to ease the controversy, the Jean Lesage government ordered the creation of a Royal Commission of Inquiry presided by Justice Roger Brossard. The Commission's final report concluded that the journalists' and Jacques Hébert's criticisms were based solely upon hypotheses, falsities and inaccuracies.

On April 6<sup>th</sup>, 2007, the Criminal Conviction Review Committee agreed to analyze all the circumstances surrounding this case at the request of the Standing Committee on Justice Policy.

Recently, Mr. Fortin, a law professor at the University of Sherbrooke and practicing lawyer, launched a book called *The Coffin Case; Total Fabrication?* (Wilson & Lafleur Editors). Mr. Fortin was authorized by the Information Access Commission to consult approximately 500 pages of the testimony transcript given in closed camera before the Brossard Commission in 1964. It is said that his work is very well documented, and without taking a position, he believes that the verdict rendered by the jury was perfectly justified in light of the evidence revealed.

# LES PROGRAMMES DE FORMATION DES NOUVEAUX JUGES



L'association Canadienne des juges des cours provinciales  
The Canadian Association of Provincial Court Judges

**Les mois d'avril et de novembre présentent les deux programmes de formation à l'intention de nos nouveaux collègues issus de toutes les régions du Canada.**

Le principal programme de formation de l'ACJCP, d'une durée d'une semaine, a lieu au lac Carling pendant la dernière d'avril. Il s'agit d'un programme bilingue organisé par la cour du Québec. Il porte principalement sur le droit criminel et la Charte, qui constituent l'ensemble ou une partie de la juridiction de toutes les cours provinciales au Canada. Cette année, en 2008, 52 juges se sont réunis pendant sept jours au cours desquels ils ont entendu des conférenciers extraordinaires les entretenir sur une variété de sujets. Parmi ceux-ci : l'évaluation des faits et de la crédibilité, la rédaction de jugement, la conduite du procès, les témoins mineurs devant la Chambre de la jeunesse, les infractions de conduite avec facultés affaiblies, le fonctionnement de l'alcootest, la preuve, la Charte, y compris les recours en vertu de l'article 24, les ateliers sur le prononcé de la peine pour adultes et pour mineurs, l'indépendance judiciaire et, la vie après la nomination. Les participants ont également eu le privilège de rencontrer le juge Ian Binnie de la Cour suprême du Canada. Cette semaine représente toujours un défi notamment en raison du volume impressionnant de documentation distribuée en cette courte et intensive période. La petite excursion à Montréal au cours d'un après-midi s'est avérée très utile pour reposer les participants de l'effort soutenu qu'ils ont fourni. Pour plusieurs, cette semaine de formation est également la première occasion de rencontrer des collègues des autres provinces ou territoires et de jeter les bases de très longues amitiés.

Le deuxième programme de formation offert aux juges a lieu en novembre à Niagara-on-the-Lake, en Ontario. En 2007, 33 juges issus de plusieurs provinces se sont réunis pour cinq journées de formation. Puisque ce programme est constitué principalement d'ateliers, de mises en situation et de sessions interactives plutôt que de cours magistraux, il

est présenté en anglais seulement. (La cour du Québec offre séparément un programme d'habiletés pour les juges francophones.) Un comité formé de représentants de la cour de l'Ontario, de l'Institut national de la magistrature et de l'ACJCP est responsable de la préparation des ateliers. Ce programme, qui a débuté en 2004, a été élaboré comme un complément à celui du lac Carling. Le programme de l'an dernier était composé des ateliers suivants : (Jour 1) Habiletés fondamentales en matière de communications et de jugement oral, y compris l'harmonisation de la communication et du contenu; Fondements de la communication efficace; Transparence et suffisance des motifs; Élaboration d'un jugement oral; Mode de vie d'un juge de la cour provinciale. (Jour 2) Accusés non représentés : le devoir d'assistance et les limites de l'intervention judiciaire et le défi de communiquer avec l'accusé qui se représente seul; Traiter avec les avocats et les conflits avec l'avocat. (Jour 3) Évaluation de la crédibilité; Préparation et enregistrement vidéo d'un jugement oral; Comment traiter avec une clientèle difficile (les problèmes psychologiques et psychiatriques). (Jour 4) Cours concomitants : La conférence préparatoire dans les causes criminelles (pour l'Ontario et autres); Habiletés en médiation dans les affaires civiles et familiales (pour la C.-B. et autre). (Jour 5) L'éthique, à l'intérieur et à l'extérieur de la salle d'audience; Le processus de rédaction de jugement; Comment vivre une vie équilibrée.

Plusieurs juges ont le privilège de participer aux deux programmes de formation et de renouer des amitiés lors de la deuxième rencontre. Ces deux sessions sont indispensables pour inculquer de sérieuses habiletés et une solide connaissance de base à nos nouveaux juges à l'aube de ce qui sera une longue et excitante carrière.

Juge Deirdre Potheary  
Colombie-Britannique  
Judge Deirdre  
Potheary  
British Columbia



## CONFÉRENCE BIENNALE DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DE FORMATION

Les présidents des comités de formation ainsi que des représentants de chacune des provinces canadiennes se sont rendus à Ottawa les 23 et 25 janvier 2008 afin de bénéficier de l'expertise et d'échanger avec différents spécialistes du domaine de la formation continue pour les membres de la magistrature. Les juges peuvent s'avérer des étudiants difficiles lors des séances de formation en raison du fait que nous possédons déjà une certaine formation, que nous sommes presque tous d'âge mûr et que notre tolérance face à la perte de temps est généralement limitée. Aussi, tous les deux ans, ceux parmi nos collègues qui mettent sur pied les programmes de formation et organisent les conférences provinciales et territoriales, se réunissent pour échanger sur les dernières façons de faire en la matière, afin que la formation judiciaire soit un succès et ce, pour notre grand bénéfice à tous.

Cette année, nous avons mis l'accent sur la pratique plutôt que sur la théorie avec des séances portant notamment sur l'élaboration

des programmes, les méthodes de présentation, la logistique et les ressources en matière de formation. Les séances où nous avons procédé à l'élaboration puis à la décomposition analytique d'un programme ont été particulièrement intéressantes, nous permettant de discuter avec les experts sur les points forts et les points faibles de notre travail. Nous ont été d'une aide précieuse lors de ces discussions, le juge Marc Rosenberg de la cour d'appel de l'Ontario, le professeur John Manwaring de l'Université d'Ottawa ainsi que la presque totalité du personnel de l'Institut national de la magistrature. Le point marquant a probablement été le jeu Jeopardy, où les comités présents ont pu amasser des dollars INM afin de les aider à financer leurs programmes de formation. La conférence s'est terminée sur un sentiment de confiance et d'enthousiasme renouvelés; la formation continue au sein de la cour provinciale canadienne est vivante et bien portante.

# EDUCATION PROGRAMS FOR NEWLY-APPOINTED JUDGES



NATIONAL JUDICIAL INSTITUTE • INSTITUT NATIONAL DE LA MAGISTRATURE

The months of April and November bring with them the two programs for newly-appointed judges that are provided for our newest colleagues from all parts of Canada.

The flagship program of CAPCJ is the week at Lac Carling, Quebec, during the last week of April. It is a bilingual program, organized by the Cour du Quebec. The focus is on criminal law and the Charter as this comprises all or part of the courts' jurisdiction in all Provincial Courts in Canada. This year, in 2008, 52 judges met for seven days during which they heard from extraordinary speakers on a variety of related subjects. These included: the Evaluation of facts and credibility; the Formulation of judgments; the Conduct of a trial; Child witnesses in Youth Court; Drinking and driving offences; a demonstration of Breath-testing instruments; Evidence; the Charter including section 24 remedies; Sentencing challenges, Sentencing workshops for both adults and young persons; Judicial independence; and Life after appointment. The judges also had the privilege of meeting with Mr. Justice Ian Binnie of the Supreme Court of Canada. This is always a challenging week where a huge amount of material is dispensed over a brief and intensive period. The afternoon trip to Montreal was a huge success in providing some relief from the hard work put forward by all. For many, it is their first opportunity to get to know colleagues from other provinces and territories, and is often the beginning of life-long friendships.

The second program provided for judges is held in November at Niagara-by-the-Lake in Ontario. In 2007, 33 judges from a number of provinces met for five days. Because this program is focused on workshops,

dramatizations and interactive sessions rather than primarily lectures, it is presented in English only. (The Cour du Quebec has a separate skills program for French-speaking judges.) A committee comprised of representatives of the Ontario Court of Justice, the National Judicial Institute and CAPCJ is responsible for the development of the sessions. This program which began in 2004, was developed as a complement to Lac Carling. Last year the program included: (Day 1) Communications and oral judgments foundational skills including Blending communication and content, Essentials of effective communication, Transparency and sufficiency of reasons, Workgroups on crafting an oral judgment, and the Life and times of a Provincial Court Judge; (Day 2) Self-represented litigants (SRL) including: the Duty to assist and limits of judicial intervention and the Challenge of communication with the SRL: Dealing with lawyers and lawyer conflict; (Day 3) Assessing credibility; Preparation for and Video-taping an oral judgment; and Dealing with tough customers (psychological and psychiatric issues; (Day 4) Concurrent programs: Pre-trial process in criminal matters (for Ontario and others), and Mediation skills in family and civil cases (for B.C. and other); (Day 5) Ethical issues in and out of the courtroom; the Judgment-writing process; and How to live a balanced life.

Many judges have the privilege of attending both programs and renewing friendships on their second meeting. The two sessions are vital in ensuring strong skills and a solid knowledge base for our new appointments at the beginning of what will be a lengthy and exciting career.

## EDUCATION CHAIRS BIENNIAL CONFERENCE

Education Committee Chairs and representatives from all provinces across Canada met in Ottawa between January 23 and 25, 2008, to learn from and share with a number of experts in the field of the continuing education of judges. Judges can be difficult students at educational conferences because we are already well-educated, we are nearly all of mature years, and we have limited tolerance for having our time wasted. So every two years, those of our colleagues who develop the programs and put on our conferences within our provinces and territories, get together to exchange the latest information about how to do all of this successfully for the benefit of us all.

This year we focused more on the practical than the theoretical with sessions on program development, presentation methods, logistics,

and educational resources, etc. Of particular interest were the sessions on program construction and deconstruction where we were able to discuss with the best where things were done right and where we went wrong. Helping us in these discussions were Mr. Justice Marc Rosenberg of the Ontario Court of Appeal, Prof. John Manwaring of the University of Ottawa, and nearly all of the staff at the National Judicial Institute. The highlight may have been the NJI Jeopardy game, where education committees were able to win NJI dollars to help them with their programming costs! We ended the conference with a renewed sense of enthusiasm and confidence that continuing education in the Provincial Court context is alive and well in Canada.



Carole Beaton



Tom Crabtree



Bill English



Robert Marchi



John McCarthy

# LE COLLOQUE CONJOINT COUR DU QUÉBEC – COUR DE JUSTICE DE L'ONTARIO EN MATIÈRE DE JUSTICE PÉNALE POUR ADOLESCENTS : UN SUCCÈS SUR TOUTE LA LIGNE !



Les 22 et 23 janvier 2008 se tenait, sous les auspices de l'Institut national de la magistrature, le Colloque conjoint Cour de justice de l'Ontario – Cour du Québec en matière de justice pénale pour adolescents.

Il s'agissait en fait de la seconde édition du Colloque conjoint, la première tenue en 2006 à Ottawa ayant réuni une vingtaine de juges exerçant en matière criminelle. Devant le succès alors remporté, les juges Odette Perron et Katherine McLeod se sont rapidement employées à monter une seconde édition qui, l'année dernière, devait rassembler des juges des deux Cours exerçant en matière jeunesse. Mais des problèmes logistiques ont alors forcé le report du Colloque d'une année.

Or, non seulement le délai n'a-t-il pas compromis la tenue de l'événement, mais encore en a-t-il favorisé la réalisation puisque, cette année à Gatineau, ce sont dix juges de la Cour de justice de l'Ontario, autant de la Cour du Québec ainsi qu'une juge de la Cour provinciale de la Colombie-Britannique et un juge de la Cour provinciale du Manitoba (ces deux dernières participations ayant été rendues possible grâce à la généreuse contribution financière de l'ACJCP) qui se sont réunis pour discuter de différents aspects de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.

Inauguré par les juges Brian Lennox, directeur général de l'Institut national de la magistrature, Annemarie Bonkalo, juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario, et Guy Gagnon, juge en chef de la Cour du Québec, le Colloque était passivement bilingue, chaque juge s'exprimant dans la langue officielle de son choix. Les juges en chef ont d'ailleurs donné le ton, la juge en chef Bonkalo prononçant son allocution d'ouverture en français et le juge en chef Gagnon le faisant en anglais.

La première journée fut celle du partage des points de vue, des conseils et de l'expérience entre collègues des quatre juridictions représentées. Après avoir entendu l'exposé des juges Normand Bastien et Guy DeMarco relativement aux développements récents survenus en matière de justice pénale



Jean-François Gosselin, Québec  
Yvon Renaud, Ontario

pour les adolescents, les participants ont pris le relais, d'abord en petits groupes, puis en séance plénière, abordant de nombreux cas pratiques que les juges DeMarco et Bastien avaient pris soin de configurer avec une infinie minutie: les mises en situation qui en ont découlé ont en effet permis de discuter de la plupart des questions controversées, et de faire ressortir aussi le fait que les divergences observées à l'égard des solutions envisagées ne résultent pas toujours de considérations géographiques ...

C'est après avoir entendu les juges Denyse Leduc et Dianne M. Nicholas commenter les pratiques d'imposition de la peine dans le contexte de leurs particularités régionales que les travaux de cette journée ont été ajournés: tout le monde s'est donné rendez-vous au restaurant-bistrot Le Pied de Cochon où, bonne chère et bon vin aidant, les amitiés ont continué de se nouer.

Si la première journée du Colloque était celle des participants, la seconde fut celle des intervenants. Les juges ont d'abord eu le bénéfice d'entendre des responsables québécois et ontariens de l'administration des peines imposées aux jeunes contrevenants: leurs exposés, portant sur les pratiques en cours dans leur juridiction respective, ont soulevé l'intérêt de l'auditoire.

● ● ●  
**On se dit donc, à l'an prochain, pour la troisième édition en matière criminelle!**

● ● ●  
Mais avant de se quitter, les délégués ont eu droit à une présentation pour le moins percutante: un bloc de deux heures sur le phénomène des gangs de rue. Ainsi, après avoir visionné un reportage récemment diffusé dans le cadre de l'émission «Zone libre» de la télévision de Radio-Canada,



Yvon Renaud, Ontario  
et Claude C. Boulanger, Québec

a-t-on pu entendre un spécialiste des gangs de rue qui a décrit, contextualisé et expliqué la propagation du phénomène; et qui savait de quoi il parlait, ayant lui-même été agent d'infiltration au sein de gangs de rue pendant quelques années. Une présentation passionnante à laquelle, dans le formulaire d'évaluation rempli par les participants, chacun de ceux-ci, sans exception, a accordé la plus forte cote d'appréciation.

Mais ce n'est pas là tout ce que révèlent ces formulaires: il en émane en effet, sans aucun doute, un fort goût de revenez-y !

On se dit donc, à l'an prochain, pour la troisième édition en matière criminelle!



# JOINT SYMPOSIUM COUR DU QUÉBEC – ONTARIO COURT OF JUSTICE AND THE YOUTH CRIMINAL JUSTICE ACT: A COMPLETE SUCCESS!

On January 22 and 23, 2008, the joint Symposium Ontario Court of Justice – Cour du Québec and the Youth Criminal Justice Act was held, sponsored by the National Judicial Institute.

It was in fact the second edition of the joint Symposium, the first one having been held in 2006 in Ottawa, having gathered 20-something judges presiding over criminal matters. The event being so successful, judges Odette Perron and Katherine McLeod quickly prepared a second edition that should have gathered the judges presiding over youth matters from both Courts last year. But logistic problems lead to the postponement of the Symposium until the following year.



However, not only did the delay not compromise the event taking place but even contributed to its achievement,

because this year, in Gatineau, 10 judges from the Ontario Court of Justice and the Quebec Court, one from the British Columbia Provincial Court and one from the Manitoba Provincial Court (both participations possible thanks to the generous monetary contribution from the CAPCJ) gathered to discuss different aspects of the *Youth Criminal Justice Act*.

Inaugurated by judges Brian Lennox, Chairman of the National Judicial Institute, Annemarie Bonkalo, Chief Justice of the Ontario Court of Justice and Guy Gagnon, Chief Justice of the Court of Quebec, the Symposium was passively bilingual, each judge communicating in the language of his or her choice. The Chief Justices actually set the climate for the event, Chief Justice Bonkalo pronouncing her opening address in French, and Chief Justice Gagnon in English.

The first day was all about sharing views, advice and experience between colleagues of the four represented jurisdictions. After hearing judges Normand Bastien and Guy DeMarco's addresses concerning recent developments with the Youth Criminal Justice Act, the participants took over, first in small groups, and then in a plenary, discussing specific cases that judges DeMarco and Bastien had, with great attention, prepared; the resulting scenarios lead to the discussion of controversial issues, and to the fact that the different opinions as to the solutions do not always stem from geographical considerations...



Normand Bastien, Québec  
Jean-François Gosselin, Québec

It was after hearing judges Denyse Leduc and Dianne M. Nicholas comment on sentencing practices in their regional realities that the hard work was adjourned: everyone met up at the Le Pied de Cochon bistro where good food and good wine contributed to the strengthening of relationships.

If the first day of the Symposium was all about the participants, the second was all about the different players. The judges had the privilege of hearing the Quebec and Ontario members in charge of the sentences

So farewell until next year, for the 3<sup>rd</sup> edition in criminal matters.

administration of youth: their addresses, speaking about practices in their respective jurisdictions, grabbed the public's attention.

But before leaving, the delegates were treated to a striking presentation: a two-hour presentation on street gangs. Therefore, after having watched a documentary recently airing on the show "Zone libre" from the CBC network, we heard a street gang specialist describing, putting into context and explaining the extent of the phenomenon. He knew what he was talking about, having himself been an undercover agent for several years. A very fascinating presentation the participants, in their evaluation forms, rated as the highlight of the event.



Louis Grégoire, Québec  
Elaine Demers, Québec  
Roger Grégoire, Manitoba

But the forms not only revealed that aspect; also a strong desire to reiterate!

So farewell until next year, for the 3<sup>rd</sup> edition in criminal matters.



Paul Bélanger, Ontario  
Tory Colvin, Ontario

# COLLOQUE SUR LES NOUVEAUX ENJEUX : POURQUOI L'ÉGALITÉ DES SEXES ENTRE ENCORE EN JEU

# EMERGING ISSUES CONFERENCE: WHY GENDER EQUALITY STILL MATTERS

CANADIAN CHAPTER  
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF  
WOMEN JUDGES



CHAPITRE CANADIEN  
ASSOCIATION INTERNATIONALE  
DES FEMMES JUGES



NATIONAL JUDICIAL INSTITUTE • INSTITUT NATIONAL DE LA MAGISTRATURE

L'institut national de la magistrature (INM), en collaboration avec le chapitre canadien de l'Association internationale des femmes juges (CCAIF) a tenu la deuxième conférence annuelle sur les nouveaux enjeux du 28 au 30 novembre 2007 à Toronto. **Pourquoi l'égalité des sexes entre encore en jeu : aider le juge en devoir.** Le programme s'est attaché à la pertinence du sexe relativement au travail des juges en se penchant sur différents sujets souvent soulevés dans la salle d'audience. À l'aide d'outils de formation active, le colloque a examiné les raisons pour lesquelles le sexe d'une personne compte encore dans certains cas, comme les verdicts des jurys, les procès pour agression sexuelle, la détermination de la peine, l'évaluation de la crédibilité, l'accès à la justice et les ressources à la disposition des femmes qui contreviennent à la loi, la confluence du sexe et de la culture dans la salle d'audience, et les nouveaux enjeux ayant trait à la redéfinition du concept de la famille et du droit familial. Le colloque a permis également de mieux apprécier le rôle de l'égalité des sexes dans les projets internationaux de réforme judiciaire et de formation. Une lecture du Club de lecture et discussion avec Ann-Marie MacDonald, l'auteur de *Fall On Your Knees* et *The Way the Crow Flies* a été fort appréciée.



*Karen Johnson, Colette d'Entremont*

This conference explored the continuing relevance of gender equality to the work judges do every day in their courtrooms. The conference theme – **why gender equality matters** – animated each segment of the program, from the opening morning which provided participants with a statistical, legal and theoretical overview of gender equality in Canadian society and Canadian law, to the closing session examining the role of gender equality in international judicial reform and education projects.

Four practical examples of the conference theme provided the substantive structure for the remainder of the program. Judicial participants examined: 1) the sentencing of female offenders and the judge's role in the sentencing hearing in the context of race and aboriginal identity; 2) the changing face of the Canadian



*Le bureau de direction / the Executive 2007-2008  
Patricia Hennessy, Shehni Dossa, Judith Elliott, Connie Hunt, Joan Winship, France Thibault, Danielle Côté, Petra Newton, Tammy Dunnet.*

*Cheryl Daniel,  
Rosemary Weisgerber*



family, the evolution of the law in response to claims based on gender equality, and the impact of diverse faith-based and cultural norms; 3) credibility assessment and the implications of the W.D. instruction in sexual assault trials as well as the judge's trial management role; and 4) damage awards and how to properly evaluate the gender assumptions implicit in determining and award.



*Shehni Dossa, Petra Newton, Rosemary Weisgerber*



*Bill Kay, Judith Kay, Danielle Côté, Odette Perron, Adam Kay, Elizabeth Corté*

In addition, the Emerging Issues Book Club provided judges with an opportunity to reflect on the conference theme through the lens of literature. Author Ann-Marie MacDonald read from her book *The Way the Crow Flies* and answered questions about the book's examination of gender roles, family structure, child abuse and the law.



CANADA LAW BOOK's **law reports and case summaries are no longer available on Quicklaw LexisNexis**

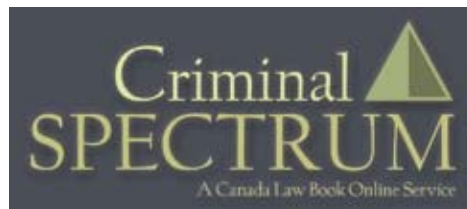
Find them, instead, in **BestCase**, a web-based research service containing Canada's leading law reports and renowned case summary services as well as a comprehensive collection of unreported decisions dating back to 1971, and a case citator feature.

**BestCase** includes:

- Canadian Criminal Cases — since 1898
- Dominion Law Reports — since 1912
- Labour Arbitration Cases — since 1948
- Land Compensation Reports — since 1971
- Ontario Municipal Board Reports — since 1972
- All-Canada Weekly Summaries — since 1977
- Canadian Labour Arbitration Summaries — since 1986
- Weekly Criminal Bulletin — since 1977
- Canada Law Book's Western Digest Services — since 1971

**No more photocopying required to get copies of decisions exactly as they appear in a law report!**

Only on **BestCase** will you find images of reported decisions as they appear in our law reports, in a pdf file, complete with headnotes that are ready to be presented in court or to a board. Also available are images of original judgments as released by the court, with the official court stamps and signatures. Download the reported or unreported decisions in seconds and include them with your factum, memorandum or in your file.



Finally, an online service as unique as you are

Unlike any other online service available, **Criminal Spectrum** offers just what you're looking for to meet your criminal law information needs. Choose the package you want — Essential, Select, Classic or Premiere. **Criminal Spectrum** has been designed with the various types of criminal practices in mind, integrating a comprehensive collection of case law and legislation with the following authoritative works:

- Canadian Criminal Cases
- Martin's Annual Criminal Code
- Martin's Related Criminal Statutes
- Canadian Criminal Procedure, Sixth Edition
- Sentencing: The Practitioner's Guide
- Youth Criminal Justice Act Manual
- Drug Offences in Canada, Third Edition
- McWilliams' Canadian Criminal Evidence, Fourth Edition
- Criminal Pleadings & Practice in Canada, Second Edition
- Criminal Law Quarterly

**Criminal Spectrum** includes full-text and case summaries of reported and unreported cases, topical indexes, a case citator and search templates to make your research easier. With case law and legislation linked to expert commentary, **Criminal Spectrum** offers you a seamless and simple research experience.

Choose what you want  
Essential Edition • Select Edition • Classic Edition • Premiere Edition

Contact your Account Manager for pricing and more information

[www.canadalawbook.ca](http://www.canadalawbook.ca) • 1-800-263-2037



Canada Law Book is A Division of The Cartwright Group Ltd.

# 9<sup>e</sup> CONFÉRENCE BIENNALE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES FEMMES JUGES (AIFJ) À PANAMA CITY « JUSTICE POUR TOUS : ACCÈS, DISCRIMINATION, VIOLENCE ET CORRUPTION »

Du 25 au 28 mars 2008, 380 juges en provenance de 49 pays se sont rencontrés pour participer à la 9<sup>e</sup> Conférence biennale de l'Association internationale des femmes juges (AIFJ) à Panama City, au Panama. Des juges venus notamment d'Afghanistan, de la Papouasie Nouvelle-Guinée, du Pérou et de la Zambie se sont réunis pendant quatre jours pour participer au programme de formation et à la création d'un réseau de contacts professionnels et sociaux. Quarante juges venus de partout au Canada ont participé à cette rencontre.

CANADIAN CHAPTER  
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF  
WOMEN JUDGES



CHAPITRE CANADIEN  
ASSOCIATION INTERNATIONALE  
DES FEMMES JUGES

Les séances de formation ont mené les participants à la réflexion mais aussi parfois, à l'horreur. Lors de cet exposé, par exemple, au sujet d'abus d'enfants à travers des pratiques telle l'adoption coutumière permettant ainsi de transférer des orphelins ougandais au Soudan afin de servir d'esclaves sexuels. L'importance de la coopération entre toutes les nations pour l'adoption de conventions internationales et le rôle crucial que peuvent jouer les juges dans l'application de ces conventions dans le droit interne a été souligné.

L'impact du programme d'équité judiciaire de l'AIFJ a également été souligné et des exemples concrets ont permis d'illustrer comment la formation des juges et des magistrats a eu pour résultat que des décisions sensibles à la réalité des femmes ont été rendues dans plusieurs cas. Au Kenya, deux filles ont réussi à obtenir une injonction afin d'empêcher l'excision et le mariage forcé arrangé par leur père. En Ouganda, une femme a demandé que son futur époux soit testé pour le VIH/SIDA parce que sa première femme était morte des suites d'une maladie. Il a refusé et l'a violé le jour de son mariage en indiquant qu'il l'avait mariée selon la coutume; la cour l'a reconnu coupable de viol.

● ● ●  
**Tous les juges du Canada, hommes et femmes, peuvent devenir membres du chapitre canadien de l'AIFJ.**

● ● ●  
bâtiment historique situé dans la partie « coloniale » de Panama City. Une autre réception organisée par l'Autorité du Canal de Panama a permis aux délégués d'assister aux opérations des écluses de Miraflores. La conférence s'est terminée par un banquet où plusieurs juges portaient de magnifiques costumes traditionnels de leur pays. La soirée a été ponctuée de rires, de chants et de danses jusqu'aux petites heures du matin.

Tous les juges du Canada, hommes et femmes, peuvent devenir membres du chapitre canadien de l'AIFJ. La 10<sup>e</sup> conférence biennale se tiendra à Séoul en Corée du sud en 2010. Nous espérons vous y rencontrer.



**Nos délégués à Panama.  
Our delegates in Panama.**

# “JUSTICE FOR ALL: ACCESS, DISCRIMINATION, VIOLENCE AND CORRUPTION”

From March 25-28, 2008, 380 Judges from 49 countries met and participated in the IAWJ 9th Biennial Conference in Panama City, Panama. Judges traveled from countries as diverse as Afghanistan, Papua New Guinea, Peru and Zambia to participate in four days of educational programming, networking and socializing. Forty judges from all across Canada were in attendance.

The educational sessions were both thought-provoking and at times horrifying. We heard, for example, about abuses of children occurring through the utilization of practices such as customary adoption to freely transfer Ugandan orphans to Sudan to be used as sex slaves. The importance of cooperation by all nations in adopting International Conventions and the critical role judges can play in applying the Conventions domestically was emphasized.



Judge Rosemary Weisgerber  
Saskatchewan  
Présidente, chapitre canadien de l'AIFJ  
Rosemary Weisgerber  
Provincial Court of Saskatchewan  
President, Canadian Chapter  
of the IAWJ

The impact of the IAWJ's Judicial Equity Programming (JEP) was also highlighted and concrete examples were given to show how the training of magistrates and judges has resulted in gender

sensitive decisions in many cases. In Kenya two girls successfully applied to the court for an injunction to prevent female genital mutilation and forced marriage by their father. In another case from Uganda a woman asked her prospective husband to be tested for HIV/AIDS because his first wife had died of illness. He refused and raped her on their wedding day citing that he had married her by custom, however the Court found that he was guilty of rape.

It was a delight for the Canadian delegates to meet with the four judges in attendance from Benin, one of the two African countries with which the Canadian Chapter of IAWJ is “twinned”. We were pleased to sponsor the attendance of two of our Benin colleagues to the Conference and to witness the international launch of the publication *Femmes Juges du Benin: Visages et Contribution a l'Evolution du Droit*, a collaborative effort of the Benin and Canadian Chapters of the IAWJ. The booklet profiles women judges and magistrates in Benin and demonstrates the contribution they have made in improving the status of women and children in their country.

● ● ●  
**Membership in the Canadian Chapter of the IAWJ is open to all judges in Canada, male and female.**

● ● ●  
One of the highlights of the social program was a reception sponsored by the Canadian Chapter and the Canadian Embassy at a stunning venue in the Panamanian Ministry of Foreign Affairs, a historical building located in “colonial” Panama City. Another reception was sponsored by the Panamanian Canal Authority which afforded the delegates an opportunity to view the operation of the Canal at the Mira Flores Locks.

The Conference concluded with a gala banquet where many of the judges in attendance wore the beautiful traditional costumes of their country. The evening was filled with laughter, singing and dancing into the wee hours!

Membership in the Canadian Chapter of the IAWJ is open to all judges in Canada, male and female. The IAWJ 10<sup>th</sup> Biennial Conference will be held in Seoul, South Korea in 2010. We hope to see you there!



# TRAITÉ DE DROIT CRIMINEL – TOME SECOND LA CULPABILITÉ (*ACTUS REUS ET MENS REA*)

# THE TRIAL ON TRIAL (VOLUME TWO) JUDGMENT AND CALLING TO ACCOUNT

[2<sup>ième</sup> édition]

**M. le professeur Hugues Parent**

Université de Montréal

Les Éditions Thémis, Montréal, 2007

683 pages, ISBN 978-2-84900-235-3,

Table des matières, table de la jurisprudence,

Table de la législation, bibliographie, index analytique

**Edited by Anthony Duff et al.**

Hart Publishing, Oxford, 2006

Preface, table of contents, notes on contributors,

260 pages, index, ISBN 1-84113-542-9

Summary by  
Justice Gilles Renaud,  
Ontario  
Note de lecture par  
le juge Gilles Renaud,  
Ontario



Nous sommes redevables au professeur Parent pour cet excellent ouvrage qui s'ajoute aux autres livres qu'il a signés, notamment Traité de droit criminel, l'imputabilité, tome premier, [2<sup>ième</sup> édition], [Les Éditions Thémis, Montréal, 2005].

Tel que nous explique l'auteur au paragraphe 2, dans le cadre du chapitre introductif :

« S'il est vrai que la capacité d'obéir aux enseignements de la loi pénale (imputabilité), de choisir sa conduite à travers l'écheveau de la contingence, est un élément essentiel d'un système de justice fondé sur le respect de l'autonomie et de la volonté de la personne, encore faut-il que cette capacité s'ouvre sur le monde et s'épanouisse dans la commission d'un acte illégal (*actus reus*) auquel se rattache un élément de faute en particulier (culpabilité). D'une responsabilité en puissance, nous passons alors à une responsabilité en acte [...].

Par la suite, le professeur Parent enchaîne avec une analyse remarquable des notions essentielles que sont l'élément matériel de l'infraction, soit l'*actus reus*, la faute subjective, l'intention, la faute objective, la négligence pénale, la responsabilité stricte et, enfin, la responsabilité absolue. Enfin, une section suit qui jette un éclairage utile sur les grands arrêts dont Smithers, [1978] 1 R.C.S. 506 et Creighton, [1993] 3 R.C.S. 3.

Les réflexions juridiques du professeur Parent ont particulièrement capté notre attention en ce qui a trait à la connaissance réelle ou factuelle dans le cadre de la question de la connaissance en relation avec les principes régissant la responsabilité pénale aux pages 76-80 et en rapport à la notion de l'ignorance volontaire, aux pages 123-145. De fait, son étude ciblée de la jurisprudence et des dispositions législatives pertinentes procure une aide appréciable au juriste devant trancher des questions relativement à l'interprétation du code criminel surtout en ce qui traite de l'intention générale versus l'intention spécifique en droit pénal.

Qui plus est, relevons que l'avantage de ce genre de propos est qu'il nourrit la réflexion de la lectrice en l'incitant elle-même à prendre position face aux grandes controverses. De plus, le style de l'ouvrage est particulièrement à souligner tant par l'exceptionnelle maîtrise de la langue en général et de celle du droit qu'il manifeste que par son caractère précis et incisif. La force de cet auteur est son talent pour résumer le sens et la portée d'un principe pour ensuite l'illustrer de façon insigne.

Au demeurant, l'auteur réussit le tour de force de présenter de manière approfondie mais accessible à un large public les différentes connaissances accumulées depuis les enseignements de Sir Matthew Hale sur la culpabilité. Le livre est complet et riche et l'analyse qu'il recèle est très structurée, détaillée, et expose pour chaque sujet les principes pertinents avec brio. Il s'agit d'un texte d'une qualité exceptionnelle.

I am pleased to bring this excellent title to the attention of our readers as it contains a wealth of valuable

guidance on issues that we wrestle with on a daily basis, notably the exercise of judgment in seeking to ensure a fair trial in situations of unrepresented litigants, discussed at various sites by a number of contributors under the general rubric of "the equality of arms" thesis. Recently, I published a far more detailed and scholarly review of volume one, The Trial on Trial Truth and due process, [Hart Publishing: Oxford, 2004] also edited by Professor Duff, a world renowned authority on the philosophy of sentencing, and his colleagues in International Journal of Punishment and Sentencing, Vol. 3(2) Summer 2007, at pages 112-117. Although limitations of space constrain my ability to write at length, I do wish to underscore a number of signal elements of the trial process which are discussed at length and which are likely to advance our understanding of the theory and practice of the clash of competing advocates in the search for the truth.

The foremost contribution is by Professor Paul Roberts, a leading scholar of evidence whose chapter "Theorising Procedural Tradition: Subjects, Objects and Values in Criminal Adjudication" provides a *tour de force* account of the theory and practice of litigation in this context with particular attention being assigned to the values of dignity and humane treatment. His concern for victims in the adjudicative process is well articulated and the suggestions he puts forth should serve to avoid many of the instrumental grievances that are daily brought to the attention of media and pressure groups. Noteworthy as well is his masterful discussion of the moral pluralism of adjudication at pages 57-62.

A second contribution which ought not to escape our attention is by Professor S.J. Clarke entitled "Who Do You Think You Are?" The Criminal Trial and Community Character". This brilliant essay dissects this thorny issue and makes plain the constitutive and revelatory elements of community character in the dynamics of trial and should prove quite useful in cases of domestic violence and any instance of so-called "cultural offending".

Lastly, the topic of the eventual nature of the trial process in the coming decades is at the heart of the thought provoking contribution of Professor Thomas Weigend, "Why Have A Trial When You Can Have A Bargain?". I commend in particular the sub-chapters entitled "Are trials useful?" and "Will the trial survive?" at pages 215-222.

This is a splendid book which may be read one chapter at a time, over many months. The various contributions are topical, far reaching in scope but focused on issues of quotidian importance and interest and contain a mix of black letter criticism and idealistic inspiration. A must read!

# L'ASSOCIATION CANADIENNE DES JUGES DE COURS PROVINCIALES CANADIAN ASSOCIATION OF PROVINCIAL COURT JUDGES

## COMITÉS / COMMITTEES

COMMITTEE	COMMITTEE CHAIR	TABLE OFFICER RESPONSIBLE	COMMITTEE	COMMITTEE CHAIR	TABLE OFFICER RESPONSIBLE
<b>Group Responsible for Communications</b> <i>Groupe responsable des communications</i>	(Responsibility of the Executive Director and 3 <sup>rd</sup> Vice-President) <i>(Responsabilité du directeur général et du 3<sup>e</sup> vice-président)</i>		<b>Atlantic Education</b> <i>Éducation de l'Atlantique</i>	<b>Judge Carole A. Beaton</b> Provincial Court of Nova Scotia Amherst Justice Centre 16 Church Street, 3 <sup>rd</sup> Floor Amherst, N.S. B4H 3A6 T: 902 667-7220 F: 902 667-1108 cbeaton@judicom.gc.ca	
<b>Equality and Diversity</b> <i>Égalité et diversité</i>	<b>Judge Juanita Westmoreland-Traoré</b> Cour du Québec Palais de Justice 1 Notre Dame Est Montréal, QC H2Y 1B6 T: 514 393-2597 F: 514 864-2465 jwestmoreland-traore@judex.qc.ca	<b>Judge Thérèse Alexander</b> Président / Président	<b>Mentoring – Mentorat</b>		
	<b>Justice Maryka Omatsu</b> Ontario Court of Justice Old City Hall 60 Queen Street West Toronto, ON M5H 2M4 T: 416 325-5846 F: 416 325-6003 maryka.omatsu@jus.gov.on.ca		<b>National Judicial Institute Representative</b> <i>Représentant de l'Institut national de la magistrature</i>	<b>Juge Jean Paul Decoste</b> Cour du Québec – Palais de Justice 183, avenue de la Cathédrale C.P. 800 Rimouski, QC G5L 7C9 T: 418 727-3817 F: 418 727-4128 jpdecoste@judicom.gc.ca	
<b>Conference 2008 – Québec</b>	<b>Juge Jean Paul Decoste</b> Cour du Québec Palais de Justice 183, avenue de la Cathédrale C.P. 800 Rimouski QC G5L 7C9 T: 418 727-3817 F: 418 727-4128 jpdecoste@judicom.gc.ca	<b>Juge Jean Paul Decoste</b> 1 <sup>er</sup> Vice-President/ 1 <sup>er</sup> Vice-Président	<b>New Judges Education Program</b> <i>Cours de formation des nouveaux juges</i>	<b>Juge Élizabéth Corté</b> Cour du Québec – Palais de Justice 1 Notre Dame Est Montréal, QC H2Z 1L3 T: 514 393-2550 F: 514 864-9128 ecorte@judex.qc.ca	<b>Juge Jean Paul Decoste</b> 2 <sup>nd</sup> Vice-President/ 2 <sup>me</sup> Vice-Président
<b>Conference 2009 – Alberta</b>	<b>Judge Gerard M. Meagher</b> Provincial Court of Alberta Calgary Courts Centre, Ste. 1903 S, 601-5 <sup>th</sup> Street S.W. Calgary, AB T2P 5P7 T: 403 297-3156 F: 403 297-5287 g.meagher@just.gov.ab.ca	<b>Judge Gerard Meagher</b> 2 <sup>nd</sup> Vice-President/ 2 <sup>me</sup> Vice-Président		<b>Juge Danielle Côté</b> Cour du Québec – Palais de Justice 375, rue King Ouest #315 Sherbrooke J1H 6B9 T: 819-822-6917 F: 819-820-3923 dcote@qc.aibn.com	
<b>Judges Journal</b> <i>Journal des juges</i>	<b>Juge Odette Perron</b> Palais de Justice de Salaberry-de-Valleyfield 180 rue Salaberry Salaberry-de-Valleyfield, QC J6T 2J2 T: 450 370-4026 / 450 370-4034 F: 450 370-0370 operron@judex.qc.ca	<b>Judge Gerard Meagher</b> 2 <sup>nd</sup> Vice-President/ 2 <sup>me</sup> Vice-Président	<b>Compensation / Rémunération</b>	<b>Judge John Maher</b> Provincial Court of Alberta Courthouse Edmonton Rural, 190 Chippewa Road Sherwood Park, AB T7Z 1N5 T: 780 464-0114 F: 780 449-1490 j.maher@just.gov.ab.ca	<b>Judge Thérèse Alexander</b> Président / Président
<b>Webmaster</b> <i>Webmestre</i>	<b>Judge Gregory O. Brown</b> Provincial Court of Newfoundland & Labrador Box 68, Atlantic Place 215 Water Street St. John's, Newfoundland A1C 6C9 T: 709 729-5574 F: 709 729-6272 gbrown@provincial.court.nl.ca gbrown@judicom.gc.ca	<b>Juge Jean Paul Decoste</b> 1 <sup>er</sup> Vice-president/ 1 <sup>er</sup> Vice-Président	<b>Roles and Responsibilities Study</b> <i>Étude sur les rôles Judicial Independence</i> <i>Indépendance judiciaire</i>	<b>Madam Justice Kathleen E. McGowan</b> Ontario Court of Justice 80 Dundas Street, 2nd Floor, Unit E London, ON N6A 6A5 T: 519 660-3014 (0) T: 519 660-3020 (direct) F: 519 660-3024 kmcgowan@judicom.gc.ca Kathleen.mcgowan@just.gov.on.ca	<b>Judge Gerard Meagher</b> 2 <sup>nd</sup> Vice-President/ 2 <sup>me</sup> Vice-Président
<b>Group Responsible for Focus Issues for the Year</b> <i>Groupe responsable des principaux dossiers de l'année</i>	Responsibility of the 1 <sup>st</sup> Vice-President and 2 <sup>nd</sup> Vice-President <i>Responsabilité du 1<sup>er</sup> vice-président et du 2<sup>e</sup> vice-président</i>		<b>Group Responsible for Jurisdiction</b> <i>Groupe responsable de la juridiction</i>	Responsibility of the 2 <sup>nd</sup> Vice-President and 3 <sup>rd</sup> Vice-Presidents <i>Responsabilité du 2<sup>e</sup> vice-président et du 3<sup>e</sup> vice-président</i>	
<b>Education</b> <i>National Education</i> <i>Éducation nationale</i>	<b>Judge Deirdre Potheary</b> Provincial Court of British Columbia 2620 Mary Hill Road Port Coquitlam, BC V3C 3B2 T: 604 927-2188 F: 604 927-2233 dpotheary@provincialcourt.bc.ca	<b>Judge Thérèse Alexander</b> Président / Président	<b>Committee on the Law</b> <i>Comité sur le droit</i>	<b>Judge David Orr</b> Provincial Court of Newfoundland and Labrador 215 Water Street St. John's, NF T: 709 729-4246 F: 709 729-6272 dorr@judicom.gc.ca	<b>Juge Jean Paul Decoste</b> 1 <sup>er</sup> Vice-President/ 1 <sup>er</sup> Vice-Président
	<b>Judge Yvette Finn</b> Provincial Court of New Brunswick P.O. Box 3587 3514 Main Street, Room 108, 2nd Floor Tracadie-Sheila, NB E1X 1G5 T: 506 394-3700 F: 506 394-3696 Yvette.finn@gnb.ca		<b>History Project</b> <i>Project histoire</i>	<b>Judge Cheryl L. Daniel</b> Provincial Court of Alberta Calgary Courts Centre Suite 1903 S, 601-5 <sup>th</sup> Street S.W. Calgary, AB T2P 5P7 T: 403 297-2676 F: 403 297-5287 cdaniel@judicom.gc.ca	<b>Justice Russell Otter</b> Executive Director / Directeur exécutif
			<b>Liaison with Judicial and Legal Organizations</b> <i>Organisations liaison avec les organismes judiciaires et juridiques</i>	<b>Judge Irwin E. Lampert</b> Provincial Court of New Brunswick 770 Main Street, P.O. Box 5001 Moncton, NB E1C 8R3 T: 506 856-2352 F: 506856-3226 ilampert@judicom.gc.ca	<b>Judge Irwin Lampert</b> Past President / Président Sortant
			<b>Judicial Counselling</b>	<b>Judge Robert B. Hyslop</b> Provincial Court of Newfoundland and Labrador Box 68, Atlantic Place 215 Water Street St. John's NL A1C 6C9 T: 709 729-3541 (direct) F: 709 729-6272 rhyslop@judicom.gc.ca	

••• Bienvenue à la Cour :  
les expériences de nos nouveaux juges •••

••• Welcome To The Court:  
The Experiences Of Our New Judges •••

**SIÉGER SUR LA RUE « SPRING GARDEN »**

Juge Jamie Campbell, Cour provinciale de Nouvelle-Écosse

**UN MOT DU NORD**

Juge Robert D. Gorin, Territoire du Nord Ouest

**PROGRAMME DE MENTORAT**

Juge Judith Elliott, Juge Susan Devine, Manitoba

**UNE AFFAIRE DE FAMILLE**

Juge Lee Ann Martin, Juge Carena Roller,  
Juge Michel Chartier, Juge Patti Umpherville, Manitoba

**ACCUEIL ET FORMATION POUR LES NOUVEAUX JUGES**

Juge Pierre-L. Rousseau, Québec

**UN ACCUEIL HORS PAIR À LA COUR DU QUÉBEC**

Juge Pierre Coderre, Québec

**L'OURAGAN KATRINA**

Juge Katrina Mulligan, Ontario

**LE PROGRAMME DE FORMATION DES NOUVEAUX JUGES**

Juge George Beatty, Ontario

**DE JUGE CADET À JUGE EN CHEF**

Juge Karen Ruddy, Yukon

**UNE PREMIÈRE DÉPÊCHE DES TRANCHÉES**

Juge Thomas S. Woods, Colombie-Britannique

**PROGRAMME D'ACCUEIL**

Juge Robert Higinbotham, Colombie-Britannique

**MA NOUVELLE VIE AU LABRADOR**

Juge Wynne Anne Trahey, Terre-Neuve

**FINIES LES RENCONTRES AU MESS DES OFFICIERS**

Lieutenant-colonel Jean-Guy Perron

**UNE LOI QUE J'AVAIS OUBLIÉE...**

Juge Ross Green, Saskatchewan

**10-11 JUDGING ON "SPRING GARDEN ROAD"**

Judge Jamie Campbell, The Provincial Court of Nova Scotia

**12-13 FROM THE NORTH**

Judge Robert D. Gorin, North West Territory

**14-15 MENTORING PROGRAM**

Judge Judith Elliott, Judge Susan Devine, Manitoba

**14-15 A FAMILY AFFAIR**

Judge Lee Ann Martin, Judge Carena Roller,  
Judge Michel Chartier, Judge Patti Umpherville, Manitoba

**16-17 WELCOME AND TRAINING FOR NEW JUDGES**

Judge Pierre-L. Rousseau, Quebec

**16-17 AN OUTSTANDING WELCOME TO THE COUR DU QUÉBEC**

Judge Pierre Coderre, Quebec

**18-19 KATRINA'S HURRICANE**

Justice Katrina Mulligan, Ontario

**20-21 NEW JUDGE'S EDUCATION PLAN**

Judge George Beatty, Ontario

**22-23 FROM BABY JUDGE TO CHIEF JUDGE**

Judge Karen Ruddy, Yukon

**24-25 A FIRST DISPATCH FROM THE TRENCHES**

Judge Thomas S. Woods, British Columbia

**24-25 NEW JUDGES TRAINING**

Judge Robert Higinbotham, British Columbia

**26-27 MY NEW LIFE IN LABRADOR**

Judge Wynne Anne Trahey, Newfoundland

**30-31 A NEW MILITARY CAREER**

Lcol Jean Guy Perron, Military judge, Saskatchewan

**30-31 A LAW I HAD NOT CONSIDERED...**

Judge Ross Green, Saskatchewan

